paris-belleville

école nationale supérieure d'architecture

photographie : JN Pigneux

2014
2015

Guide des études

Sommaire

Le projet d'école et le programme pédagogique 1

Orientations et principes 3
Communauté d'universités et établissements 5
Organisation des études 5
Entrer dans une école d'architecture 10
Accompagnement des étudiants au fil du cursus 12
Mobilité des étudiants et coopérations internationales 17
Moyens pédagogiques 22
Informations 24
Vie associative 25
Gouvernance en matière de pédagogie 26

La progression des enseignements 29

La Licence 53

Description générale 54
Première année 57
Deuxième année 61
Troisième année 65

Le Master 70

Description générale 72
Première année 75
Deuxième année 80
Projet de fin d'études 83

Les formations post-master 89

Doctorat 90
Doctorat international d'architecture Villard d'Honnecourt. 92
Les DSA 93
Architecture et Patrimoine 94
Architecture et Projet Urbain 98
Architecture et Risques Majeurs 100
Habilitation à la maîtrise d'oeuvre en son nom propre 103

Annexes 113

Modalités d'admission 2015-2016 114
Lexique 118
Informations pratiques 123

Le projet d'école et le programme pédagogique

Schéma de l'organisation des études

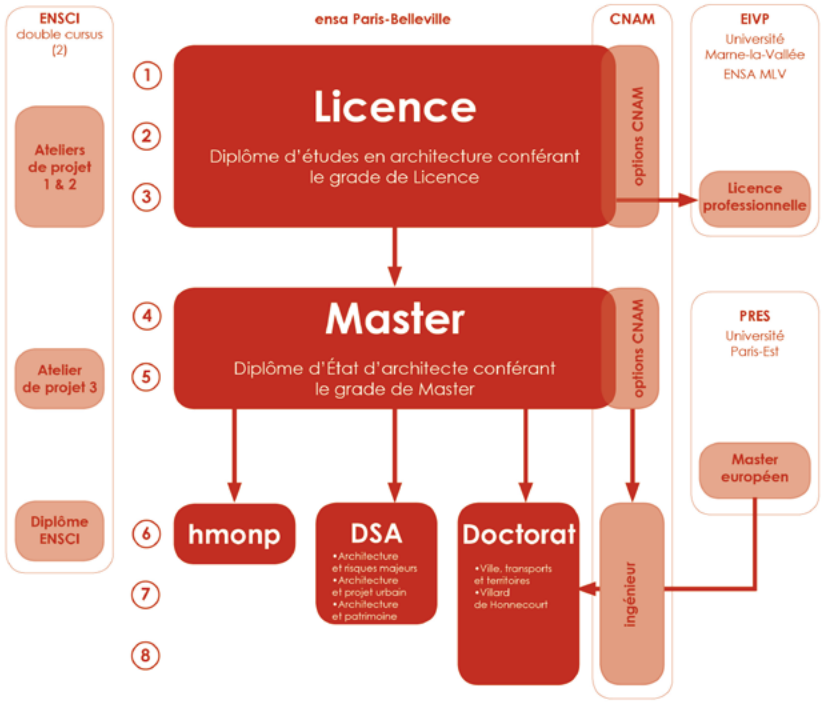

Orientations et principes

La formation à l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville repose sur un ensemble de principes qui fondent son projet pédagogique :

- un enseignement nécessairement **pluridisciplinaire**, articulant savoir-faire et savoir, théorie et pratique, la formation au projet architectural et urbain et l'acquisition d'une culture architecturale.
- un socle commun constitué d'**enseignements fondamentaux**, comprenant notamment la maîtrise des moyens de représentation de l'espace (du dessin à la main aux outils informatiques), la théorie et l'histoire de l'architecture, la construction, les sciences humaines et sociales.
- une primauté donnée au projet architectural et urbain, enseigné dans les studios qui représentent 50% des enseignements. L'enseignement de projet amène l'étudiant à concevoir des projets d'édifices, d'équipements publics, de logements sociaux, des projets urbains et territoriaux, de l'échelle du logis à celle de la ville.
- une **articulation entre projet pédagogique et projet scientifique**. Orientation fondatrice de l'école, elle repose sur l'implication du corps enseignant dans des activités de recherche et permet l'actualisation des savoirs enseignés.

Si les études d'architecture ouvrent sur un large registre de pratiques professionnelles, elles forment d'abord à l'architecture et au métier d'architecte ; aussi le premier et le deuxième cycle des études mènent-ils à une **licence et à un master généraliste**. On y enseigne l'art de concevoir le projet d'architecture à toutes les échelles ainsi qu'une culture architecturale, urbaine et technique (histoire, théorie, philosophie, sociologie, arts plastiques, ingénierie constructive…). On y développe l'aptitude à mettre en œuvre des solutions concrètes comme à prendre position de façon argumentée sur les programmes et les sites. Après le master, les **DSA** (diplômes d'approfondissement et de spécialisation) offrent des spécialisations dans le domaine de la prévention des risques ou du patrimoine ou du territoire. Les diplômés peuvent suivre une formation à l'**HMONP**, habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre nécessaire pour pouvoir s'inscrire au tableau de l'ordre régional des architectes et signer les demandes de permis de construire pour lesquels le recours à l'architecte est obligatoire. Ils peuvent également choisir de s'engager dans la **recherche doctorale**.

L'ENSA-PB s'est donné comme un objectif général d'être une école ouverte sur le monde, formant des architectes critiques et constructifs préparés à l'évolution des métiers et à la diversité des modes d'exercice, ouverts aux

questions sociales et environnementales, capables d'y répondre.
L'école maintien un équilibre entre la transmission des savoirs et des savoir-faire considérés comme fondamentaux et le développement de la capacité d'invention et d'imagination de l'étudiant.

L'école est attachée au principe selon lequel elle n'a pas vocation à former des « professionnels » mais à enseigner l'architecture et à former des architectes susceptibles de s'engager ensuite vers de multiples voies dont certaines nécessitent une formation complémentaire de type « professionnel ». Les trois stages en cursus et les six mois de mise en situation professionnelle post-master constituent l'amorce de cette formation professionnelle. Mais c'est généralement au terme de plusieurs années en agence que le diplômé aura acquis la maturité d'un professionnel. L'inscription à l'ordre régional des architectes intervient – pour 90 % des diplômés- 6 années après le diplôme, c'est-à-dire après 6 années d'exercice en qualité de salarié.

L'ambition de Paris-Belleville est de conduire à la licence et au master tous ses étudiants ayant passé le cap de la première année d'études, probatoire et propédeutique.
La formation est progressive en premier cycle, le parcours est davantage individualisé en master, qui ouvre à la recherche par des options et par le séminaire qui constitue une véritable initiation à la recherche et qui peut se poursuivre en DPEA avant l'engagement dans le doctorat.
- La licence et le master sont généralistes, la spécialisation intervenant après le master,
- L'architecte doit savoir lire l'espace et le représenter. Le dessin manuel est indispensable comme l'informatique dont l'enseignement est largement développé et les arts plastiques ont une place importante dans l'enseignement,
- L'ouverture à d'autres formations prend la forme de doubles cursus : la collaboration avec le CNAM pour délivrer une double formation architecte / ingénieure est ancienne, un nouveau partenariat a été mis en place avec l'ENSCI afin de permettre une double diplomation.
- Le positionnement international est une option forte de l'école qui offre de multiples possibilités d'échanges : mobilité, voyages d'études, workshops internationaux, enseignant invité. 20% des étudiants du cursus sont internationaux.

Communauté d'universités et établissements

Paris-Belleville est associée à la Communauté d'universités et établissements Université Paris-Est (UPE) comme deux autres ENSA (Marne-la-Vallée et Paris-Malaquais) ce qui favorise des actions conjointes ou mutualisées : options co-organisées et co-animées entre les ENSA, création d'une licence professionnelle en association avec l'Université, l'ENSA de Marne la Vallée et l'Ecole d'Ingénieurs de la Ville de Paris, projet d'une offre de double cursus architecte/ ingénieur avec cette même école en alternative à celle du CNAM. Outre sa participation à l'école doctorale « Ville, transports et territoires » qui associe des laboratoires d'ENSA, de l'université de Marne-la-Vallée et de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, Paris-Belleville prend une part active aux projets pluridisciplinaires d'UPE comme celui d'un parcours européen de master sur le thème de l'urbanisme qui associe les universités de Milan, Hambourg, Paris-Est.

Organisation des études

L'organisation actuelle des études reprend le dispositif LMD instauré par le décret n°2005-734 du 30 juin 2005 relatif aux études d'architecture.

La licence

La licence est une formation de base, bénéficiant d'un encadrement conséquent, durant laquelle l'enseignement dispensé est un parcours progressif et continu. La première année, unique et collégiale, joue un rôle probatoire en ce sens que seuls les étudiants présumés capables de mener leurs études jusqu'en fin de master sont reçus en seconde année.
Durant les deuxième et troisième années de licence, les étudiants poursuivent l'acquisition des bases nécessaires à la compréhension et à la pratique du projet architectural. Elles permettent d'intégrer les processus de conception, en référence à des usages et à des techniques, dans divers contextes et échelles.
L'apprentissage de la conception du projet architectural passe par la connaissance et l'expérimentation des méthodes et savoirs fondamentaux qui s'y rapportent. Le système de notation limite les possibilités de compensation entre enseignements et vise à garantir un niveau équilibré de compétences dans l'ensemble des disciplines. Si pour les étudiants le choix des enseignements de studio d'architecture et d'arts plastiques est possible, il s'exerce au sein d'un cadre thématique commun.

Les thèmes successifs abordés sont les suivants : acquisition des outils, formes et usages de l'espace, habiter le logis, équiper la ville, construire un projet, habiter la ville, les territoires du projet.
A la fin de la licence, l'étudiant doit savoir élaborer un projet complet d'architecture et de construction ainsi qu'un projet d'architecture urbaine. L'ensemble des acquis est évalué à la fois au travers du projet de dernier semestre et sur présentation écrite et orale d'un rapport d'études, permettant de juger les travaux de l'étudiant et de préfigurer ses perspectives de parcours en master.

Le Master

Les titulaires de la licence qui poursuivent le master dans l'école elle-même constituent 95% des effectifs de master. En effet, l'attractivité du master de Paris-Belleville se confirme, les étudiants apprécient la diversité et la richesse de l'offre des studios de master et des options, ainsi que la qualité du travail de recherche approfondi sur 3 semestres.

Les étudiants de M1 et de M2 (1er semestre) participent aux mêmes studios et séminaires. Les attentes ne sont pas toujours identiques même s'ils travaillent sur des sujets communs.
Le principe de non spécialisation des enseignements s'impose en master ce qui n'interdit pas des approfondissements à l'échelle de la ville ou du territoire ou à celle de la restauration ou de la réhabilitation et de la création d'édifices. Ainsi, les étudiants suivent des enseignements obligatoires et continus en histoire, théorie de l'architecture, sciences humaines et sociales, construction, villes et territoires tant en licence au moment de l'acquisition des fondamentaux qu'en master. Si le cycle licence permet à tous les étudiants d'acquérir les savoirs généraux, le cycle master propose de les approfondir par des choix raisonnés qui s'exercent dans les studios d'architecture, dans les séminaires et dans les cours optionnels. Le master est ainsi conçu comme un parcours individualisé grâce à une plus grande liberté de choix et les studios peuvent être suivis sans séquence imposée. L'étudiant y confirme sa maîtrise des processus de projet, à différentes échelles, il accumule de l'expérience, il développe sa capacité à projeter.
L'insistance portée sur la formation à la recherche est lisible dans les séminaires de master. Ils encadrent la préparation d'un mémoire qui conforte l'étudiant architecte dans sa capacité à problématiser les enjeux du projet architectural et urbain. Le mémoire place également celui-ci comme acteur dans la production de connaissance sur l'architecture, la ville et les territoires. Il pose la question de la spécificité de l'apport de l'architecte et de son expertise, mais aussi celle de son positionnement dans un cadre interdisciplinaire. Les séminaires ont vocation à préparer l'entrée dans le cycle doctoral.
L'attractivité du master de Belleville est pour une large part liée à cette forte identité de la recherche qui contribue à l'identifier au niveau régional, national voire international : c'est le cas notamment pour les enseignements relatifs aux territoires asiatiques qui s'adossent à de solides compétences scientifiques et à un réseau reconnu.

Le parcours se conclut par le **Projet de Fin d'Études** (PFE) où se vérifie in fine, le temps d'un semestre, la qualité d'autonomie de l'étudiant dans l'exercice d'un projet architectural et urbain. L'étudiant y démontre sa capacité à analyser une situation complexe et à mettre en œuvre les connaissances et méthodes de travail acquises tout au long de la formation.
Le PFE oblige l'étudiant, dans un cadre prédéfini équivalent pour tous, à démontrer sa capacité à analyser et à résoudre une situation particulière de projet donné. Il doit ainsi mettre en œuvre les connaissances et les méthodes.
Une **mention « recherche » du diplôme** permet d'apprécier la capacité de l'étudiant à aborder les études doctorale. L'articulation accrue entre le master, la recherche et le cycle doctoral demeure un enjeu essentiel. Cette exigence impose également de construire en amont, dès la première année de licence, la capacité de l'étudiant à élaborer sa réflexion et à la formaliser, tout en intégrant les méthodes et démarches universitaires de recherche. En insistant ainsi, dans le cycle du master, à la fois sur l'enseignement du projet et sur la formation à la recherche, l'école s'affirme comme une école qui n'oppose pas les praticiens et les chercheurs.

L'articulation forte entre enseignement et recherche permet de sensibiliser très tôt les étudiants aux problématiques de la recherche. Chaque année, une réunion d'information sur les formations post-master (HMONP, DSA, DPEA, doctorat) faisant intervenir les enseignants et les étudiants en cours de formation nourrit la réflexion individuelle des étudiants et leurs échanges à propos de leur orientation avec les enseignants et l'administration.

Les formations post-master

Le passage réel de l'étudiant à une activité professionnelle libérale s'effectue après le master, par la formation à l'**Habilitation à l'exercice de la Maîtrise**

d'Oeuvre en son Nom Propre. Cette habilitation est l'occasion d'un questionnement réaliste sur l'avenir professionnel dans lequel l'étudiant va s'engager. L'ambition de cette ultime formation est de préparer plus particulièrement l'étudiant à l'exercice de ses futures responsabilités. Les compétences et connaissances sont acquises à la fois par des enseignements dispensés au sein de l'école, sous la forme de séminaires, et par une mise en situation professionnelle d'au moins 6 mois.

Le **cycle doctoral** est en place depuis 1991. L'ancien DEA « Le projet architectural et urbain - Théories et dispositifs » a permis, pendant ses treize années d'existence, d'affiner les réflexions disciplinaires et méthodologiques sur la spécificité de la recherche en architecture. Le doctorat « Architecture. Le projet architectural et urbain » fait aujourd'hui partie de l'École doctorale « Ville, Transports et Territoires » qui regroupe des laboratoires de l'ENPC, de l'UMLV et d'écoles d'architecture au sein de l'Université Paris- Est.
L'articulation entre le projet pédagogique – en licence, master et post-master- et la recherche est une orientation fondatrice de l'école Paris-Belleville. L'école entretient un dialogue singulier entre son projet pédagogique et son projet scientifique, en impliquant ses enseignants dans les activités de recherche.
Le parcours doctoral s'inscrit aujourd'hui dans une dynamique nouvelle, après le passage des écoles nationales supérieures d'architecture au LMD (licence-master-Doctorat) et la consolidation consécutive du doctorat en architecture.
Le cycle doctoral en architecture s'appuie sur l'unité de recherche AUSser qui assure l'accueil et l'encadrement des étudiants au sein de ses équipes, dans le cadre de l'école doctorale « Ville, transports et territoires » d'Université Paris-Est.

Si des thématisations se dessinent au niveau du master, par le jeu des approfondissements, des choix d'options ou de studios d'architecture, des spécialisations sont développées essentiellement en troisième cycle. Les trois **DSA** proposés s'appuient sur des domaines d'expertise des enseignants et en ce sens, reflètent une part de l'identité de l'école : « Architecture et risques majeurs », « Architecture des territoires », « Architecture et patrimoine ».

La formation tout au long de la vie

La formation permanente tout au long de la vie est intégrée dans l'offre de formation. Depuis 2011, l'ENSAPB a entrepris de mener des actions dans ce domaine selon quatre principaux objectifs :
- rendre accessible au plus grand nombre - professionnels en activité, publics et privés, de l'architecture et du cadre de vie – certains enseignements, ou modules, que l'Ecole est parvenue à développer et à valoriser de manière spécifique, notamment dans ses formations de spécialisation ;
- contribuer à la formation des acteurs et responsables publics - élus, cadres, techniciens, acteurs associatifs - intervenant dans les champs de l'architecture, de l'aménagement des villes et des territoires ;
- transmettre la culture architecturale à un large public, non professionnel, exprimant le besoin d'acquérir les connaissances et les outils pour comprendre les logiques de la conception et de la réalisation des projets d'architecture et d'aménagement ;
- permettre à des diplômés en architecture engagées dans la vie professionnelle de s'inscrire, au titre de la formation continue, dans les cycles conduisant à l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre (HMONP) et aux diplômes de spécialisation et d'approfondissement (DSA) de l'école.

L'ENSA-PB, qui est enregistrée comme prestataire de formation continue depuis le 12 octobre 2011, établit et construit son programme d'actions en privilégiant une démarche de coopération, de mutualisation de moyens voire de coproduction avec ses multiples partenaires institutionnels, les établissements membres d'Université Paris-Est et les acteurs du champ professionnel.

Outils

L'école est attachée au travail résidentiel des étudiants, à des présentations in vivo de ses enseignements avant que les étudiants expriment leurs choix. Toutefois le dispositif intranet comporte une faculté de compléter les interventions par une plate-forme pédagogique.

Entrer dans une école d'architecture

Les admissions en 1ère année

Le grand nombre de demandes d'admissions en première année, d'accueil en transfert et validation de l'expérience professionnelle ou des acquis per-

sonnels traduit l'attractivité croissante de l'école. Environ 600 candidats se présentaient à l'entrée en première année en 1998, plus de 4 000 aujourd'hui. Ce mouvement est commun à l'ensemble des ENSA, il s'explique par l'engouement pour les formations liées aux arts appliqués et aux questions environnementales, à la diversification des métiers de l'architecture, à la communication et la généralisation du dispositif Post-bac.

Il n'y a pas de prérequis aux études d'architecture : tous les bacs et a fortiori les formations post-bacs, les métiers du bâtiment, la qualité de compagnon du devoir, permettent d'accéder à l'école.
Une convention avec le lycée professionnel (bâtiment et génie civil) Hector Guimard (Paris 19ème) a dans ce sens été conclue et l'école souhaite étendre aux lycées semblables d'Ile de France le dispositif permettant un accès direct en 1ère année pour quelques élèves choisis par les enseignants de lycée.

L'école a choisi de n'opérer aucune discrimination entre les **origines scolaires**. Le test est dorénavant organisé selon modalités partagées par les 20 écoles nationales supérieures.
L'observation de l'**origine géographique** des étudiants montre une progression constante de la part des étudiants originaires des départements non franciliens, confirmée depuis la mise en place du dispositif national Admission Post Bac, et de candidats venant de l'étranger.
Majoritaires dans le recrutement en 1ère année jusqu'en 2006-7, les garçons ne le sont plus. La part des filles a augmenté de façon rapide : 53 % des étudiants entrants sont aujourd'hui des filles.
L'observation des **origines socio-professionnelles** des parents confirme la prédominance stabilisée des enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures (61 %), ce qui s'explique probablement par l'implantation parisienne et l'attraction que l'école exerce sur les enfants d'architectes. L'école compte 18 % de boursiers dans l'ensemble de ses effectifs.

Chaque année, l'école accueille 130 nouveaux étudiants en 1ère année de licence.
Les taux de réussite sont clairement présentés lors des journées portes-ouvertes sans masquer en particulier les taux d'abandon et de redoublement à l'issue de la première année.
La question de la réorientation se pose donc surtout pour les étudiants qui ne passent pas le cap de la première année de licence : les étudiants concernés sont contactés afin de mesurer leur réorientation. Il ressort que la majorité d'entre eux s'étaient rendus compte que les études d'architecture ne correspondaient plus à leur désir et avaient souvent trouvé sans délai une voie universitaire ou professionnelle satisfaisante.

Les admissions dans les autres années

L'école offre d'autres voies d'accès aux études d'architecture au-delà de la 1ère année validées par une commission d'orientation :
VEP : L'admission par validation de l'expérience professionnelle ou des acquis personnels conduit à inscrire chaque année quelques étudiants en licence et en master, selon le positionnement proposé par la commission. Les titulaires d'un BTS de design de l'espace sont acceptés en 2ème année de licence.
Les transferts depuis d'autres ENSA : La grande majorité des demandes de transfert concerne le master, mais les possibilités d'accueil limitées au regard des services assurés ne permettent à l'école d'en retenir qu'un faible nombre : Ainsi, 29 suites favorables, dont 24 en master ont été données aux 105 demandes de transfert pour la rentrée 2012.
Les titulaires de licence d'architecture de pays européens ou non européens : Chaque année, quelques étudiants titulaires de diplômes de licence en architecture délivrés par des universités de pays d'Europe sont accueillis en master.

Accompagnement des étudiants au fil du cursus

Le présent guide général des études est téléchargeable sur le site web comme les guides de chaque année qui précisent les objectifs des formations.
Lors de leur inscription, les étudiants signent un engagement de bonne conduite dans l'école : préservation des locaux, des équipements et outils, bonne utilisation de la bibliothèque, respect de la charte informatique.

L'accueil d'étudiants handicapés a toujours été une préoccupation de l'école, tant en termes d'aménagement - ses installations répondent déjà aux normes de 2015- que d'accompagnement de la scolarité.

Le taux d'encadrement des enseignements

En studio d'architecture comme en travaux dirigés le taux d'encadrement n'excède que très rarement 1 enseignant pour 15 étudiants. Ainsi les difficultés des étudiants peuvent être facilement repérées et corrigées. En anglais,

un enseignement de soutien « one to one » (un enseignant, un étudiant pendant 20 mn) est mis en place à partir du mois de novembre pour les étudiants en difficulté.

L'accueil et l'intégration des étudiants de 1ère année

La première année d'études étant décisive pour les étudiants, l'école porte une attention particulière à ses étudiants entrants. Elle propose un accueil-intégration de concert avec Bellasso, l'association étudiante :
Les **inscriptions** : Un accueil individuel est réservé aux étudiants de 1ère année, à l'occasion de leur inscription administrative à l'école. L'administration leur remet notamment un guide pratique sur l'école.
La **pré-rentrée** : Une pré-rentrée est organisée en septembre. Elle donne lieu à la présentation du programme pédagogique, du calendrier de l'année, du portail étudiant. Les enseignants expliquent le contenu de leurs enseignements ainsi que les attendus. À cette occasion un « kit rentrée » de matériel, adapté et à un prix avantageux, est proposé aux étudiants de 1ère année.
Le **week-end d'intégration** : Bellasso, l'association des étudiants, propose aux étudiants de 1ère année un week-end d'intégration, favorisant ainsi la prise de contact entre étudiants arrivant et étudiants déjà à l'école.
Le **tutorat** : L'association des étudiants Belasso organise un tutorat pour les étudiants de première année, chacun étant guidé, aidé, encouragé par un étudiant d'une année supérieure.
La **rentrée** : Une information collective est donnée par les enseignants et la direction des études aux étudiants sur les enseignements.
L'utilisation de la **bibliothèque** : Les étudiants de 1ère année bénéficient de séances d'initiation obligatoire à la recherche documentaire dont le but est de les rendre autonomes dans leur recherche d'information. Une présentation de la bibliothèque est organisée par groupe, suivie par un exercice pratique au cours duquel les étudiants effectuent des recherches bibliographiques sur un thème donné par les enseignants. Cette initiation est l'occasion pour les étudiants de s'approprier les nouveaux locaux, de découvrir les bases de données de la bibliothèque, tout en faisant un travail documentaire piloté par les professionnels.
Le **voyage** de première année : La rentrée ayant lieu en septembre, l'école organise fin octobre un voyage de 5 jours « de première année » dans une ville européenne qui concerne l'ensemble de la promotion, les enseignants d'architecture, d'histoire et d'arts plastiques. Outre un objectif d'intégration, ce séjour vise à créer les conditions d'une immersion des nouveaux étudiants dans divers aspects de l'architecture et de la ville. En effet, ils abordent la théorie, l'histoire et la représentation par des visites, des conférences, et par la pratique intensive du dessin.

L'organisation de l'équipe pédagogique responsable de la première année permet de repérer rapidement les étudiants qui sont en situation de difficulté, d'évaluer avec eux les mesures à prendre et de les accompagner. Dès le mois de janvier, les étudiants dont les enseignants estiment qu'ils doivent repenser leur orientation, sont prévenus et font l'objet d'un entretien. Ceci leur permet d'envisager une nouvelle orientation dans des délais suffisants au regard des procédures d'inscription dans l'enseignement supérieur.

La médecine de prévention reçoit l'ensemble des étudiants de 1ère année.

Les publics spécifiques et diversifiés et les situations particulières

La taille de l'établissement, le taux d'encadrement, l'organisation d'un accueil général, la sollicitude traditionnelle de l'équipe administrative et la qualité des installations facilitent l'accueil et l'aménagement des horaires. Un ou deux athlètes de haut niveau sont accueillis chaque année, des adultes par la validation des acquis professionnels, des étudiants handicapés. 20 % des étudiants effectuant toute leur scolarité à l'école sont des étrangers, sans compter les mobilités.
La cellule de médecine scolaire avec laquelle l'école a conclu une convention pour des interventions larges et variées, la responsable de la gestion des ressources humaine de l'école, l'agent chargé de la prévention hygiène et sécurité et les agents de surveillance, le médecin rémunéré par l'école pour le suivi des personnels, l'assistante sociale ont une action efficace au regard des risques signalés. Les bonnes relations avec les associations étudiantes sont particulièrement importantes à cet égard.

La présentation des enseignements

L'accueil des étudiants est particulièrement important en première année ainsi que pour les étudiants en mobilité. Chaque semestre, et pour toutes les années, l'école organise une présentation des enseignements (notamment des studios, des options et des séminaires) afin d'aider les étudiants à faire les choix les mieux adaptés à leur projet. Des interlocuteurs enseignants (responsables par année, par formation post-master et par champs disciplinaires) et administratifs privilégiés pour chaque année permettent d'accompagner efficacement les étudiants.

L'école doctorale a mis en place un dispositif d'accueil et d'accompagnement des étudiants inscrits en doctorat que l'école complète par une présentation du laboratoire et du centre de recherche et l'identification d'un correspondant interne dédié.

L'emploi du temps

L'année universitaire comprend deux semestres de 17 semaines. La première semaine de la plupart des semestres est consacrée à un « intensif » regroupant une ou plusieurs disciplines. Les enseignements de studio sont largement regroupés les jeudis et vendredis afin d'assurer une synergie entre les enseignants de ce champ et afin de rassembler les autres enseignements du lundi au mercredi. Du temps est ménagé pour le travail personnel des étudiants. Enfin, les stages se déroulent en dehors du temps d'enseignement encadré.

Le suivi de la scolarité des étudiants

Le service des études est structuré de façon à combiner une réactivité maximum tant vis-à-vis des étudiants que des enseignants, une connaissance approfondie des dossiers et enseignements tout en assurant une certaine polyvalence, à développer les capacités de suivi et d'analyse de son activité. Ce dispositif, qui se révèle optimal, se structure autour d'une directrice des études avec :

- une personne chargée d'un accueil de type « front office », également chargée de la gestion des stages qui, selon des horaires d'ouverture larges répond au maximum des demandes d'information,
- des gestionnaires en charge d'un cycle ou partie de cycle : 1ère année de licence, 2ème et 3ème année de licence, master, HMONP, formations post-master, doctorat,
- une personne chargée de l'observatoire des parcours, des statistiques, de l'évaluation des enseignements, administrateur du logiciel TAIGA,
- le bureau des relations internationales qui assure la gestion des mobilités.

L'accès à leur dossier par les étudiants

Les étudiants ont accès via Taïga à l'ensemble des éléments de leur dossier: données personnelles, inscriptions administratives et pédagogiques, notes… Le complément au diplôme apportera prochainement davantage d'informations relatives au contenu des enseignements. Une consultation du dossier « papier » est toujours possible sur demande (direction des études).

L'évaluation des étudiants

Dans une Ensa, ce n'est pas l'examen qui constitue la principale modalité de contrôle des acquis et le vecteur de progression. La moitié du temps d'enseignement porte sur la conception du projet d'architecture. Et le point d'orgue de chaque studio semestriel est le jury d'architecture qui amène l'étudiant à présenter plans, coupes, maquettes et à expliquer oralement sa démarche. Pour autant, ce contrôle ne doit pas occulter l'importance de la démarche pédagogique qui conduit l'enseignant à faire évoluer l'étudiant. S'agissant des disciplines « pour » l'architecture, l'examen s'est révélé après de nombreuses expériences l'exercice le plus didactique.
La fiche pédagogique de chaque enseignement précise les attendus ainsi que les modalités de contrôle qui seront mises en œuvre. L'évaluation des enseignements par les étudiants est un facteur d'ajustement ou de rappel. La participation aux enseignements est obligatoire. A partir de la deuxième année d'études les enseignants sont invités à rechercher des adaptations pour les étudiants qui doivent assurer leurs besoins par un travail salarié mais la densité des études ne facilite pas cette conciliation.
Concernant les stages, la direction des études et souvent le directeur vérifient pragmatiquement les retours et interviennent, si c'est nécessaire, auprès de l'agence ou de l'étudiant en lien avec les enseignants dont nombre sont des praticiens.
Pour la vérification de la maitrise de la langue anglaise, une certification a été mise en œuvre. Il s'agit du TOEïC : en licence, l'étudiant doit obtenir 650 points, en master 750 points.

La relation au monde socio-économique

Métiers et professions relatifs aux cursus (LMD, trois DSA de spécialisations post-master, HMONP, concours d'AUE) sont présentés aux étudiants par des conférences (soirée post-master), des visites de chantiers, des voyages pédagogiques notamment aux grands ateliers de l'Isle d'Abeau, des partenariats (avec Lafarge, la compagnie de Saint-Gobain…) ou encore par une exposition des réalisations des agences créées par d'anciens élèves.
L'école échange régulièrement avec les entreprises et employeurs sur la question des compétences et acquis de ses étudiants : à l'occasion des stages ou de mises en situation professionnelle en agence, à l'occasion de la participation de centaines de professionnels aux enseignements d'architecture et de construction, avec les 3400 anciens élèves dont la grande majorité est encore en activité , par le réseau des architectes conseil de l'Etat, des

CAUE, par les échanges avec l'ordre régional des architectes et les maisons de l'architecture.
Enfin, comme le prévoit la réglementation et les accords paritaires de branche, les personnes engagées dans la vie professionnelle ont la faculté de s'inscrire au titre de la formation continue dans les formations conduisant à l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre (HMONP), et aux trois DSA délivrés par l'ENSA de Paris-Belleville.

L'aide à la réorientation

La question de la réorientation se pose essentiellement pour les étudiants qui ne passent pas le cap de la première année de licence : les étudiants concernés sont contactés afin de mesurer leur réorientation. Il ressort que, pour la majorité d'entre eux, ils s'étaient rendus compte que les études d'architecture ne correspondaient plus à leur désir et avaient souvent trouvé sans délai une voie universitaire ou professionnelle satisfaisante.

L'aide à l'insertion professionnelle des étudiants

Les diplômés sont invités à figurer avec leurs coordonnées dans l'annuaire et ainsi rester en relation avec la communauté de Belleville.
L'ensemble des offres d'emplois et de stages est publié sur l'intranet qui reste accessible aux diplômés, contribuant ainsi à la recherche d'emplois. Dans le cadre d'UPE, l'école a engagé un travail d'information des étudiants et diplômés sur les possibilités offertes par l'incubateur Descartes.
L'observatoire de l'insertion professionnelle des diplômés de Paris-Belleville a été mis en place en 2009 et renforcé en 2011. Il permet de préciser le passage de la formation à l'exercice professionnel des étudiants diplômés dès l'année n+1, de mesurer la diversification des débouchés, de renforcer le réseau des anciens élèves.
La dernière enquête a été menée par messagerie électronique en juin 2013 auprès des architectes diplômés d'État (ADE) et des habilités à la maîtrise d'œuvre (HMONP) des promotions de 2011 et 2012. Elle est complétée par une enquête téléphonique auprès d'un échantillon de diplômés par une entreprise externe. Les résultats sont publiés et communiqués aux différentes instances et peuvent être suivis d'actions. Ainsi ont été introduites sous forme d'intensifs en master des formations relatives au droit de l'urbanisme et de la construction, à l'économie de la ville et au jeu d'acteurs.

L'accompagnement des étudiants en doctorat

La responsable administrative assure depuis 15 ans un suivi et un conseil très individualisé aux doctorants, leur procurant ainsi un soutien important dans la finalisation de leur doctorat, mais également les conduisant souvent à la réussite aux concours de recrutement des enseignants des ENSA. L'école doctorale « ville, environnement et territoires » d'UPE organise des séminaires animés par des doctorants.

L'Université Paris-Est, le ministère chargé de la culture (bureau de la recherche architecturale et urbaine) organisent des « doctoriales » conjuguées à des manifestations internes à l'UMR et au laboratoire de l'école. Des cours de préparation à la vie professionnelle sont dispensés dans le cadre d'UPE, et l'école doctorale anime des « cafés de l'Après-thèse ».

Les doctorants participent aux recherches confiées aux laboratoires et sont rémunérés le cas échéant en vacations de recherches.

Mobilité des étudiants et coopérations internationales

La Mobilité

Actuellement près des deux tiers des étudiants effectuent une année d'étude à l'étranger. Permettre le départ de chacun d'eux est le défi que l'école s'est engagée à relever dans les années à venir. Son souhait est aussi d'accueillir un nombre plus grand d'étrangers et en particulier d'ouvrir ses partenariats aux nouveaux membres de l'Union Européenne.

L'école dispose à ce jour de 61 conventions de partenariats dont 43 dans le cadre du programme Erasmus et 4 partenariats avec des écoles ou universités suisses. Les plus récents partenariats ont été conclus avec une université brésilienne, Salvador de Bahia, avec l'Université de Prague en République Tchèque et avec l'Université de Valladolid en Espagne.

De 5 étudiants entrants et 21 sortants pour l'année universitaire 1992/1993, l'École a su développer les échanges qui atteignaient en 2012, 90 pour les étudiants entrants et 80 pour les sortants. Les étudiants sortants bénéficient d'aides financières de l'Union Européenne, du Ministère de la culture et de la communication, de la région Ile-de-France et de la Ville de Paris.

Les voyages pédagogiques

Plus de 1000 étudiants encadrés par plus de 50 enseignants bénéficient chaque année d'une aide pour un voyage pédagogique dans le monde. Ces voyages tissent des liens avec les pays scandinaves, la Suisse, l'Autriche, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Grande Bretagne, les USA, la Colombie, le Mexique, le Brésil, le Pérou, le Laos, le Cambodge, le Viet-Nam, l'Indonésie, la Chine, la Corée du Sud, le Japon, la Syrie, l'Inde, la Turquie…

Coopérations internationales

Au-delà des mobilités l'école fait partie des réseaux de recherche axés sur la Chine et l'Asie du sud-est. Ella a développé des coopérations internationales avec l'Unesco, l'Italie, la Turquie, le Japon, l'Allemagne ; le Pérou, l'Italie, Haïti en matière de risques majeurs ; pour l'architecture contemporaine avec le Japon et la Corée du Sud et avec l'Amérique latine.

Liste des partenariats Erasmus

		Nombre d'étudiants	Durée du séjour en mois
Allemagne			
Berlin	Technische universität Berlin	2	10
Dresde	Technische universität Dresden	2	10
Hambourg	HafenCity Universität Hamburg	2	10
Stuttgart	Universität Stuttgart	3	10
Autriche			
Graz	Technische universität Graz	1	9
Belgique			
Bruxelles	Univers. catholique de Louvain (Bruxelles, Liège,Tournai)	2	9
Bulgarie			
Sofia	Universitet pour arhitektura, Stroitelstvo i Geodezia	2	9
Espagne			
Alicante	Universidad de Alicante	2	10
Barcelone	Universitat Politècnica de Catalunya (UPC)	4	10
Madrid	Universidad Politechnica de Madrid	3	10
Madrid	Universidad de Alcala	2	9
San Sebastian	Universidad del pais Vasco	3	9
Séville	Universidad de Sevilla	2	9
Valladolid	Universidad de Valladolid	1	10
Finlande			
Helsinki	Helsinki university of technology	1	10
Grèce			
Athènes	National technical university of Athens (NTUA)	1	9
Italie			
Bari	Politecnico di Bari	1	9
Florence	Universita degli Studi di Firenze	2	9
Gênes	Universita degli Studi di Genova	2	10
Milan	Politecnico di Milano	2	9
Pescara	Facoltà d'Architectura « Gabriele d'Annunzio»	1	9
Rome	Università degli Studi Roma Tre	2	9
Rome	Università degli Studi di Roma «la Sapienza»	2	9
Sassari	University of Sassari	1	9
Turin	Politechnico di Torino	2	9

		Nombre d'étudiants	Durée du séjour en mois
Norvège			
Oslo	Arkitecktur - OG Desigogskolen oslo (AHO)	2	10
Trondheim	Norges teknisk-naturvitenskaplige universitet (NTNU)	2	9
Pays-Bas			
Delft	Technische universiteit Delft	2	5
Pologne			
Cracovie	Politechnika Krakowska	2	10
Portugal			
Lisbonne	Universidade tecnica de Lisboa	2	10
Porto	Universidade do Porto	3	10
République Tchèque			
Prague	Czech technical University in Prague	1	9
Roumanie			
Bucarest	Université d'architecture et d'urbanisme	2	9
Cluj-Napoca	Universitatea Tehnica din Cluj-Napoca	2	9
Royaume-Uni			
Glasgow	The Glasgow school of Art	1	9
Oxford	Oxford Brookes University	3	8
Suède			
Göteborg	Chalmers university of technology	2	9
Stockholm	Kungliga tekniska Högskolan (KTH)	3	10
Turquie			
Ankara	Orta Dogu teknik universitesi	1	9
Bursa	Uludag universitesi	1	9
Istanbul	Mimar Sinan Güzel Sanatlar universtesi	1	6
Suisse			
Berne	Haute école spécialisée bernoise	4	9
Brugg	Haute école d'ingiénérie	1	10
Lausanne	Ecole polytechnique fédérale de Lausanne	2	10
Mendrisio	Université della svizzera italiana 2	2	9
Genève	Haute école du paysage, d'ingiénérie et d'architecture	2	10

Liste des partenariats hors Europe

		Nombre d'étudiants	Durée du séjour en mois
Argentine			
La Plata	Universidad Nacional de La Plata	2	9
Brésil			
Sao Paulo	Université de Sao Paulo	4	9
Sao Paulo	Ecole d'ingéniérie de Sao Carlos	2	9
Rio	Faculté d'archi. et d'urbanisme de l'université fédérale	2	9
Salvador	Faculté d'architecture	2	9
Canada			
Montréal	Université du Québec à Montréal	2	9
Montréal	Université de Montréal	2	9
Chili			
Santiago	Faculté d'urbanisme et d'architecture de Santiago	4	9
Corée du sud			
Séoul	Université de Kyung Hee	2	9
Etats-Unis			
Austin	Austin school of architecture	2	9
Indonésie			
Yogyakarta	Faculty of engineering - Gadjah mada university	1	9
Inde			
Ahmedabad	Center of environemental planning and technology	1	9
Israël			
Jerusalem	The Bezalel academy of arts and design - Jerusalem	2	9
Japon			
Tokyo	Shibaura institute of technology	3	9
Liban			
Beyrouth	Académie libanaise des Beaux-Arts	2	9
Mexique			
Mexico	Université nationale autonome de Mexico	4	9
Taïwan			
Tapei	National Taipei University of Technology	2	9
Thaïlande			
Bankok	Chulalongkorn University	3	9

Moyens pédagogiques

L'environnement numérique de travail

L'environnement numérique de travail des étudiants repose tout d'abord sur la capacité d'accueil de leurs postes portables personnels (95% en sont équipés) avec près de 700 tables précâblées et des accès à Internet par Wifi possibles dans le bâtiment (dont les salles de cours, les studios, la bibliothèque, la cafeteria et la Recherche). Ensuite, près de 340 postes informatiques fixes (soit 1 poste pour 3 étudiants) sont mis à disposition dans les studios, les salles de cours, les salles libre-service et à la Bibliothèque, avec des possibilités d'impression et de numérisation (A4, A3, A0).
Par ailleurs, l'école a mis en œuvre un logiciel collaboratif Open Source (Ovidentia) qui fait déjà fonction d'Extranet de communication (ex. offres d'emplois et de stages) et de partage de documents pédagogiques. Cette solution fera l'objet sur 2013-2014 d'évolutions majeures pour constituer un véritable Environnement Numérique de Travail (ENT), grâce notamment à la mise en œuvre d'un socle d'authentification unique (CAS), reposant sur un annuaire LDAP (Active Directory).

Grâce à cet ENT, l'étudiant accédera aux ressources documentaires, à des espaces personnels de stockage, à son dossier de gestion des études (ex. résultats) ainsi qu'à des espaces pédagogiques numériques couvant différents usages (un cours, un projet, un séminaire,...). Un des enjeux de cet ENT sera également d'assurer un relais pédagogique avec les étudiants à distance de l'école (en Erasmus, en post master).
Le développement de cet ENT constitue un des projets clés du schéma directeur numérique de l'école.

Le matériel et les locaux à disposition

L'école est attachée au travail résidentiel. Le standard européen de 10 m² net est atteint et chaque étudiant dispose d'une surface de travail de 4 m² net. Les espaces de recherche, d'exposition, de bibliothèque, d'arts plastiques, d'ateliers informatique, des associations d'étudiants sont considérables, les locaux administratifs ayant été limités au strict nécessaire. L'offre en terme d'accès à des PC, à des traceurs, scanners, imprimantes, bases de données est déjà importante. Et le nouveau schéma directeur numérique améliorera l'accès aux services numériques.

Ressources documentaires

En matière de services sur place, la bibliothèque de l'école offre sur plus de 900 m², une centaine de places de travail, une vingtaine de postes informatiques avec des moyens d'impression ou de numérisation et l'accès et à l'emprunt de plus de 20 000 documents de tous types (ouvrages, dictionnaires et encyclopédies, revues, vidéos, cartes et plans, travaux et mémoires des étudiants), dont certains avec un caractère unique (livres anciens, fonds Bernard Huet). Cette bibliothèque est ouverte 44 heures par semaine, du lundi au samedi.

S'agissant de services à distance, la Bibliothèque de l'école est partie prenante du projet de Portail documentaire commun à l'ensemble des ENSA. Ce projet, sous maîtrise d'ouvrage du Ministère de la Culture et de la Communication, repose sur un ensemble de solutions libres (SIGB Koha, CMS Drupal, GED Omeka) qui doivent être mises en œuvre d'ici mi-2013.
Ce portail permettra à toute personne de chercher non seulement sur les ressources documentaires de son ensa, mais aussi d'élargir sa recherche à l'ensemble des autres écoles ou de ses partenaires (français ou internationaux).
Le portail donnera accès non seulement au catalogue des ressources imprimées (livres, revues), avec les services personnalisés associés (réservation d'un document, prolongation d'un prêt), mais aussi aux ressources électroniques produites par les écoles, notamment les travaux des étudiants (PFE) et aux photos.

Cette mutualisation permettra ainsi d'accroître la visibilité à l'échelle nationale et internationale des ressources documentaires des écoles d'architecture, dans le prolongement de la solution actuelle Archires.

Il faut noter également que les doctorants et les chercheurs de l'Ecole pourront accéder à terme au portail documentaire d'Université Paris-Est, qui valorisera en particulier les ressources électroniques de l'ensemble des établissements d'UPE (thèses, bases de données, revues).

Enfin, dans l'objectif d'accroître la visibilité de l'école, une réflexion est engagée pour améliorer la capitalisation et la diffusion de ses productions pédagogiques et scientifiques au travers son site web, dans un esprit de « savoirs en architecture en ligne » avec des ouvrages en ligne, des thèses, des travaux étudiants, des documents pédagogiques, des conférences de l'école.

Informations

La journée portes-ouvertes

L'ENSA de Paris Belleville organise chaque année une journée « portes ouvertes » début mars à l'intention des lycéens. Plus de 2 000 personnes (lycéens et parents) de Paris et de province s'y rendent. Sont proposés : des conférences présentant l'histoire de l'école et du lieu, la formation aux métiers d'architecte, les différentes filières post-master, l'enseignement en première année, le test de sélection pour l'entrée en 1ère année à Paris-Belleville, les procédures d'admissions, la présentation des réalisations pédagogiques, un stand « mobilité », un stand « CNAM », ainsi qu'un parcours organisé au sein de l'école -studios, ateliers maquettes, bois, sculpture, gravure, photo et vidéo- permettant de montrer le travail des étudiants. Les enseignants et des étudiants présentent les travaux et répondent, tout comme l'ensemble du personnel du service des études, aux questions des visiteurs, l'accent étant mis sur la première année.

Les salons

L'école est présente tous les ans au Salon de l'étudiant porte de Versailles, sur le stand du ministère de la culture et de la communication et elle participe à une manifestation organisée chaque année en février à la Maison de l'architecture de Paris informant les lycéens sur le métier et les formations en architecture.
L'école, sollicitée par de nombreux établissements scolaires, fournit aux conseillers d'orientation plaquettes de présentation et éléments d'information.

Les sites internet et intranet

L'école s'efforce de répondre le plus efficacement possible aux demandes d'information, notamment en proposant sur son site internet la documentation utile à la compréhension de son activité : présentation, modalités d'inscriptions, équipes, programmes et guides, résultats des enquêtes d'insertion professionnelle. Une vidéo et une plaquette de présentation de l'école en anglais, ont été mises en ligne afin de répondre aux attentes des candidats étrangers, mais il faut néanmoins observer que l'accès à l'école -en-dehors des étudiants en mobilité- est subordonné au résultat du test de français.
Disponibles également sur l'intranet, les guides des études présentent les objectifs généraux des enseignements et des formations ainsi que des objectifs de progression précis. Programmes, calendriers, emplois du temps, fiches pédagogiques précisant les objectifs des enseignements, les contenus et les modes d'évaluation sont également fournis. L'intranet et Taiga (logiciel de gestion de la scolarité) sont intégrés dans la vie de l'école comme les outils privilégiés et interactifs de diffusion et d'échanges d'information entre étudiants, enseignants et administration.

Les guides pratiques

L'école a élaboré des guides pratiques à destination des étudiants et des enseignants. L'ensemble des informations utiles au quotidien y sont répertoriées : plan de situation, cafétéria, mode d'emploi de l'intranet, personnes à contacter… ces guides sont remis lors de l'inscription pour les étudiants admis en 1ère année ou à la rentrée pour les autres étudiants et les enseignants.

Vie associative

Les associations étudiantes de Paris-Belleville sont actives et variées :
L'association **Bellasso**, équivalent d'un BDE, contribue fortement à la cohésion étudiante en organisant des activités extrascolaires, culturelles, sportives et festives. Elle joue un rôle important dans l'accueil des étudiants en 1ère année, en participant à la journée portes ouvertes, au tutorat et en organisant la vente d'un kit de matériel pour les études. Elle propose tout au long de l'année des activités et évènements tels des week-ends de ski, des voyages, des conférences, un cours de danse, un ciné-club, des visites et, en association avec l'ENSA de Paris-La-Villette, des cours de sport : badminton, capoeira, beach volley, rugby... Sa section internationale Melting potes organise l'accueil et l'intégration des étudiants étrangers en collaboration avec l'administration : visites, projections de films sur Paris, diners internationaux....
L'association propose également une coopérative, où les étudiants peuvent trouver du matériel pour leurs maquettes et dessin à des prix réduits.
L'**Asso B**, est une association à but pédagogique et économique (assimilée à une junior entreprise) qui propose depuis 10 ans à ses adhérents : des annonces pour des missions en agence d'architecture, des contrats de type junior entreprise (avec réduction de charges) qui permettent aux agences d'embaucher des étudiants à moindre coût, des subventions pour la réalisation de projets d'architecture. Son activité est importante avec un chiffre d'affaire de l'ordre de 800 000 euros.
Deux fanfares dont une commune à Paris-Belleville et Paris-la-Villette, sont très actives présentes dans la vie de l'Ecole.
L'association **BigWall**, commune aux étudiants de Paris-Belleville et de l'ENSCI, propose des sorties escalade - slackline - randonnée à Fontainebleau.

Enfin, l'ENSA de Belleville accueille et soutient Bellastock qui développe des actions dont le rayonnement va bien au de-là de l'école :
Le **Bellastock**, créé il y a 6 ans au sein de Bellasso et aujourd'hui géré par une association indépendante, organise chaque mois de mai un festival d'architecture qui fédère aujourd'hui plusieurs milliers d'étudiants venant de toutes les écoles d'architecture françaises, d'écoles d'art, notamment l'ENSAD, et d'écoles d'architecture étrangères. Ce festival, véritable projet de ville éphémère faisant intervenir des partenaires publics et privés, se construit tout au long de l'année autour de conférences, de travaux préparatoires et expérimentaux. Il donne lieu ensuite à un rendu sous forme d'exposition itinérante.
L'école apporte son soutien à Bellastock en l'accueillant dans ses locaux mais aussi en participant chaque année à son projet sur la base d'une convention cadre trisannuelle. Bellastock développe d'autres actions : festivals à l'étranger, actions en milieu urbain, base expérimentale…
Ces associations disposent de locaux dédiés et facilement accessibles. Leurs activités sont annoncées dans la programmation de l'école et des espaces sont à leur disposition sur les sites internet, intranet.

Gouvernance en matière de pédagogie

Le directeur prépare et exécute les délibérations du Conseil d'Administration (CA), conclut contrats et conventions, s'assure de la bonne application du programme d'enseignement, signe les diplômes de son ressort.
Instance de délibération et de concertation, le CA qui comprend notamment six étudiants élus, dispose d'une compétence générale d'orientation et de gestion de l'établissement. Il délibère notamment sur le règlement intérieur et des études et sur le programme d'enseignement préparé par la commission de la pédagogie et de la recherche (CPR).
La CPR prépare les délibérations du CA en matière d'enseignement et de recherche. Elle comprend 16 membres enseignants et chercheurs volontaires, dont les 6 élus au CA, ainsi que le directeur. Les 16 enseignants et chercheurs doivent être représentatifs des différents champs disciplinaires et de la recherche. Ils élisent leur président. Deux étudiants élus, la directrice des études et la directrice adjointe participent à la commission.
Un conseil scientifique est appelé à éclairer les voies de l'enseignement et de la recherche tracées par le projet d'établissement
Sept commissions présidées par un membre de la CPR rapportent à la CPR. Elles sont composées des enseignants permanents de l'école, des étudiants élus (à l'exception de la commission des vacations d'enseignement) et des responsables administratifs concernés. Ces commissions doivent permettre la concertation, la bonne compréhension de la politique de l'établissement et facilitent le développement des stages, de la HMONP, de la coopération et de la mobilité internationale, la bonne allocation des moyens aux besoins, la diffusion de la culture architecturale et le bon fonctionnement des moyens pédagogiques. Il s'agit de la commission des vacations pédagogiques des stages et de la HMONP, des relations internationales, des formations de troisième cycle, de la bibliothèque et des moyens de documentation, de la diffusion de la culture architecturale (expositions, conférences, publications…), de la vie sociale et des équipements, notamment informatiques.

Chaque enseignant permanent (professeurs, maîtres-assistants et associés) participe à au moins une instance ou commission, ainsi que chaque responsable de service administratif et technique et chaque étudiant élu.

Les étudiants élus participent au CA (6) au conseil scientifique (CS), à la CPR et à 6 des 7 commissions rapportant à la CPR.
L'étudiant est, à Belleville, au centre du dispositif pédagogique et social. Ses représentants participent activement aux instances et débats qui concernent la vie de l'établissement.
Deux commissions réglementaires complètent ce dispositif : la commission de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels fonctionnant également en commission d'orientation et en commission pour l'autorisation d'effectuer une année supplémentaire de 1er ou de 2ème cycle ainsi que la commission pour l'admission en VAE en HMONP.

Les instances de décisions et de concertations

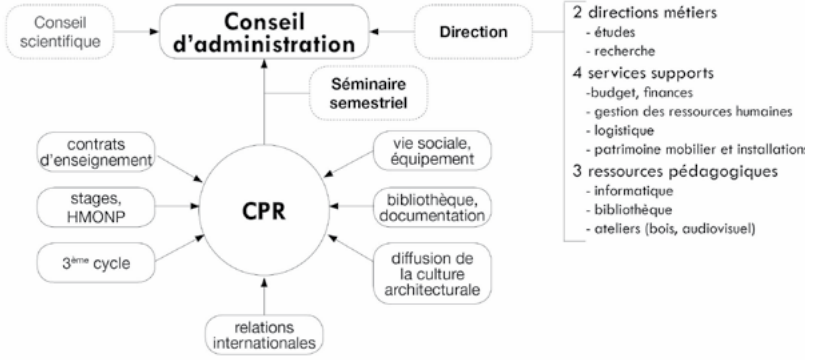

La progression des enseignements

L'enseignement de l'architecture

Le studio d'architecture, qui occupe la moitié du temps d'enseignement encadré et du travail personnel, est le lieu privilégié de l'apprentissage et de la mise en forme de l'espace architectural, en partant de l'analyse pour remonter aux idées et aux concepts.

La **1ère année** est fondée sur une approche progressive de la complexité inhérente à l'architecture, qui consiste à privilégier certaines entrées thématiques, abordées en ordre séparé puis mesurées les unes aux autres, confrontant l'étudiant à la nécessité d'ajuster ces différents registres. Le premier semestre, portant sur les doubles notions d'échelle et de mesure, puis de matérialité et de système, propose d'associer l'enseignement du projet (comme une série d'exercices cumulatifs) et celui de ses différents modes de représentation (en tant qu'outils de conception et qu'instruments de description et de réflexion critique). Ces acquis seront mobilisés et consolidés lors d'un deuxième semestre qui s'ouvre aux questions de milieux et d'usages, au cours de séquences de projet itératives visant à éprouver le lien entre forme, espace et propos. Cette initiation au projet s'adosse à des séances conjointes de visite active et d'analyse architecturale et urbaine, confrontant l'étudiant à des totalités complexes, qu'elles soient remarquables ou ordinaires.

En **2ème année**, le thème du 1er semestre est « Habiter, le Logis » : cet enseignement doit permettre d'expérimenter progressivement par l'analyse et le projet, la « mise en forme de l'espace architectural », à partir d'un thème dominant attaché à l'habitation et d'explorer les problématiques suivantes : composition et organisation de l'espace, structure constructive, matière et espace, usage et distribution de l'espace, culture architecturale et disciplines associées. Au 2ème semestre, l'étudiant poursuit son apprentissage du projet d'architecture. A cette étape, il est confronté à un programme qui excède l'enveloppe bâtie en s'adressant à une communauté ouverte.

En début de **dernière année** de licence, l'accent est mis sur une thématique duale : « Construire - techniques », la composition de l'édifice et la synthèse du projet et de sa pensée constructive. La pensée de la construction fait partie intégrante de la conception architecturale : le projet concrétise à la fois l'idée formelle et la disposition constructive ; ainsi pensée spatiale et pensée technique se développent en même temps. Au 2ème semestre, les étudiants

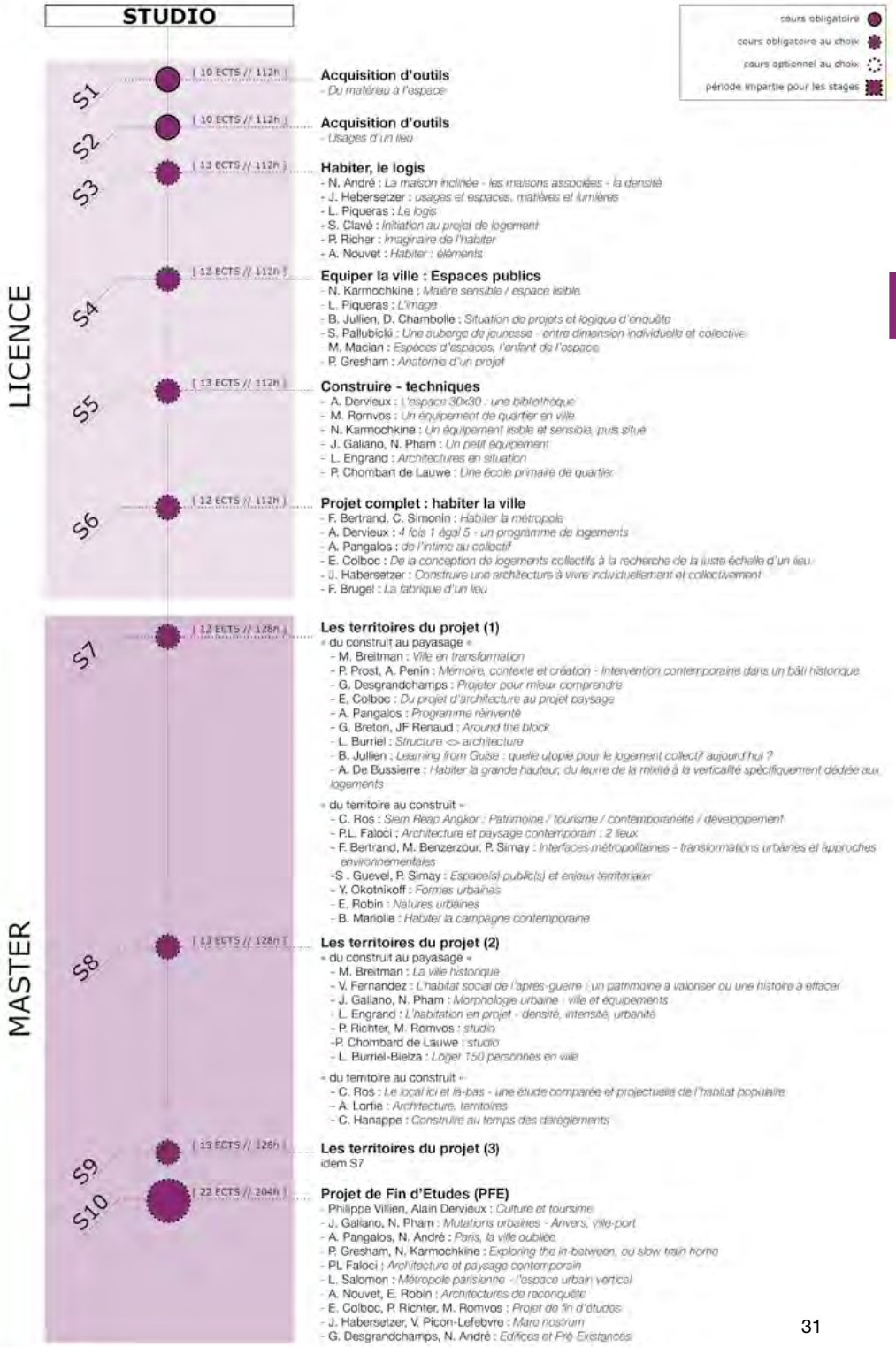
STUDIO
cours obligatoire
cours obligatoire au choix
cours optionnel au choix
période impartie pour les stages
LICENCE
MASTER
S1
[10 ECTS // 112h]
Acquisition d'outils
- Du matériau à l'espace
S2
[10 ECTS // 112h]
Acquisition d'outils
- Usages d'un lieu
S3
[13 ECTS // 112h]
Habiter, le logis
- N. André : La maison inclinée - les maisons associées - la densité
- J. Hebersetzer : usages et espaces, matières et lumières
- L. Piqueras : Le logis
- S. Clavé : Initiation au projet de logement
- P. Richer : Imaginaire de l'habiter
- A. Nouvet : Habiter : éléments
S4
[12 ECTS // 112h]
Equiper la ville : Espaces publics
- N. Karmochkine : Matière sensible / espace lisible
- L. Piqueras : L'image
- B. Jullien, D. Chambolle : Situation de projets et logique d'enquête
- S. Pallubicki : Une auberge de jeunesse - entre dimension individuelle et collective
- M. Macian : Espèces d'espaces, l'enfant de l'espace
- P. Gresham : Anatomie d'un projet
S5
[13 ECTS // 112h]
Construire - techniques
- A. Dervieux : L'espace 30x30 : une bibliothèque
- M. Romvos : Un équipement de quartier en ville
- N. Karmochkine : Un équipement lisible et sensible, puis situé
- J. Galiano, N. Pham : Un petit équipement
- L. Engrand : Architectures en situation
- P. Chombart de Lauwe : Une école primaire de quartier
S6
[12 ECTS // 112h]
Projet complet : habiter la ville
- F. Bertrand, C. Simonin : Habiter la métropole
- A. Dervieux : 4 fois 1 égal 5 - un programme de logements
- A. Pangalos : de l'intime au collectif
- E. Colboc : De la conception de logements collectifs à la recherche de la juste échelle d'un lieu
- J. Habersetzer : Construire une architecture à vivre individuellement et collectivement
- F. Brugel : La fabrique d'un lieu
S7
[12 ECTS // 128h]
Les territoires du projet (1)
« du construit au paysage »
- M. Breitman : Ville en transformation
- P. Prost, A. Penin : Mémoire, contexte et création - Intervention contemporaine dans un bâti historique
- G. Desgrandchamps : Projeter pour mieux comprendre
- E. Colboc : Du projet d'architecture au projet paysage
- A. Pangalos : Programme réinventé
- G. Breton, JF Renaud : Around the block
- L. Burriel : Structure <> architecture
- B. Jullien : Learning from Guise : quelle utopie pour le logement collectif aujourd'hui ?
- A. De Bussierre : Habiter la grande hauteur, du leurre de la mixité à la verticalité spécifiquement dédiée aux logements
« du territoire au construit »
- C. Ros : Siem Reap Angkor : Patrimoine / tourisme / contemporanéité / développement
- P.L. Faloci : Architecture et paysage contemporain : 2 lieux
- F. Bertrand, M. Benzerzour, P. Simay : Interfaces métropolitaines - transformations urbaines et approches environnementales
-S . Guevel, P. Simay : Espace(s) public(s) et enjeux territoriaux
- Y. Okotnikoff : Formes urbaines
- E. Robin : Natures urbaines
- B. Mariolle : Habiter la campagne contemporaine
S8
[13 ECTS // 128h]
Les territoires du projet (2)
« du construit au paysage »
- M. Breitman : La ville historique
- V. Fernandez : L'habitat social de l'après-guerre : un patrimoine à valoriser ou une histoire à effacer
- J. Galiano, N. Pham : Morphologie urbaine : ville et équipements
- L. Engrand : L'habitation en projet - densité, intensité, urbanité
- P. Richter, M. Romvos : studio
-P. Chombard de Lauwe : studio
- L. Burriel-Bielza : Loger 150 personnes en ville
« du territoire au construit »
- C. Ros : Le local ici et là-bas - une étude comparée et projectuelle de l'habitat populaire
- A. Lortie : Architecture, territoires
- C. Hanappe : Construire au temps des dérèglements
S9
[13 ECTS // 126h]
Les territoires du projet (3)
idem S7
S10
[22 ECTS // 204h]
Projet de Fin d'Etudes (PFE)
- Philippe Villien, Alain Dervieux : Culture et tourisme
- J. Galiano, N. Pham : Mutations urbaines - Anvers, ville-port
- A. Pangalos, N. André : Paris, la ville oubliée
- P. Gresham, N. Karmochkine : Exploring the in-between, ou slow train home
- PL Faloci : Architecture et paysage contemporain
- L. Salomon : Métropole parisienne - l'espace urbain vertical
- A. Nouvet, E. Robin : Architectures de reconquête
- E. Colboc, P. Richter, M. Romvos : Projet de fin d'études
- J. Habersetzer, V. Picon-Lefebvre : Mare nostrum
- G. Desgrandchamps, N. André : Edifices et Pré Existances

sont amenés à travailler sur le thème « Habiter la ville » pour répondre d'une part à l'intégration d'une architecture dans un contexte urbain, et d'autre part à ses implications interne, spatiale et constructive.
Le cycle du **master** conduit les étudiants à maîtriser la conception d'un projet architectural et d'un projet urbain de manière autonome, par l'approfondissement de méthodes et savoirs fondamentaux, à acquérir la capacité à analyser de manière critique les processus d'édification dans leurs rapports à divers contextes et échelles, et en référence aux différents usages, techniques et temporalités, à les préparer à la recherche en architecture et les sensibiliser aux différents modes d'exercices ou domaines professionnels que recouvrent aujourd'hui la pratique de l'architecture.
Sur les 3 semestres de studio en master chaque étudiant doit prendre un studio dans chacune des 2 thématiques « du construit au paysage » et « du territoire au construit ».
Le Master est conçu comme un parcours qui se conclut par le Projet de Fin d'Etudes qui permet à l'étudiant de démontrer sa capacité à maîtriser avec autonomie la conception architecturale et à mettre en œuvre les connaissances et les méthodes de travail qu'il a acquises au cours de sa formation.

L'apprentissage de l'utilisation des outils nécessaires à l'architecture

L'acquisition des techniques de dessin codifié de l'architecture intervient en **1ère année** (plans, coupes, élévations, échelles, axonométries) ; il en est de même des techniques du relevé. Un cours de géométrie (descriptive-perspective) est assuré en 1ère année et porte sur la géométrie euclidienne, affine et projective, sur le croquis et les projections coordonnées, sur la perspective.

En **2ème année**, les étudiants apprennent au 1er semestre à maîtriser le jeu et l'usage des outils d'études dans un cours de génération des formes. Les TD sont traités de façon alternative manuellement et avec l'usage des outils de dessins numériques. Ils sont complétés au 2ème semestre par un cours sur la géométrie des structures, synthèse des enseignements de résistances des matériaux et de géométrie reçus jusqu'ici

En **3ème année**, en début d'année, au cours d'un enseignement intensif de perspective construite « cartographies augmentées, données, représentation, projet », les étudiants vont approfondir et faire la synthèse de leurs connaissances en perspective pour les utiliser comme outils du projet.

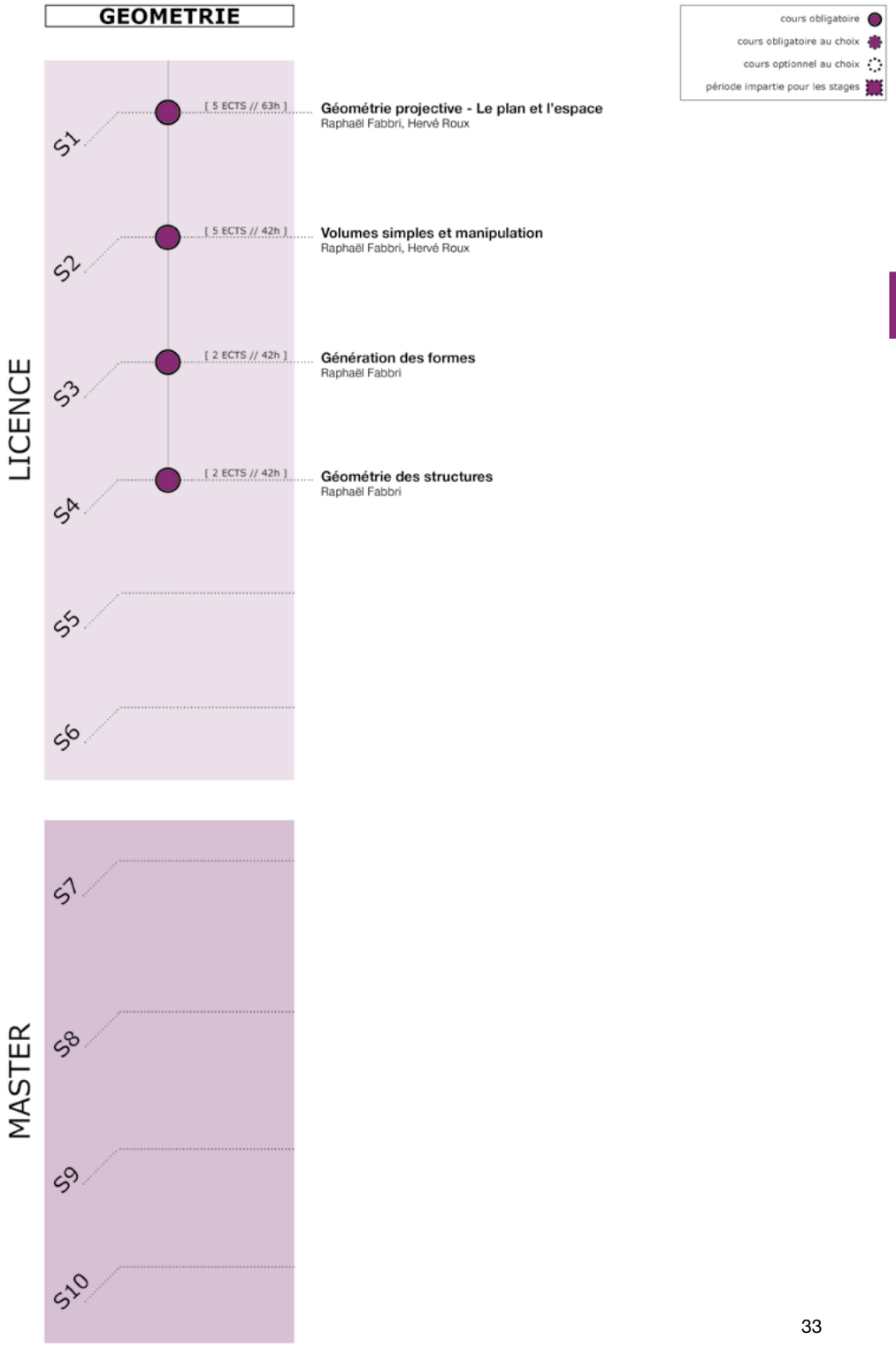

La connaissance de la théorie de l'architecture

En **1ère année** sont fournis des éléments d'analyse et de typologie.

En **2ème année**, l'étudiant est initié à la lecture spatiale, à l'analyse de l'architecture, à la qualification architecturale dans l'espace euclidien.

Au 1er semestre de **3ème année**, l'étudiant suit un cours sur « Expérimenter la théorie d'architecture : les éléments » qui vise à développer une liberté d'appréciation de la pensée à l'œuvre lors du projet d'édifice. Au 2ème semestre, les étudiants choisissent un enseignement abordant les situations d'architecture.

En 1ère année de **Master**, l'étudiant suit un cours sur la ville moderne. Il complète ses connaissances en suivant au choix au 2ème semestre un enseignement sur le logement social ou l'habitation contemporaine.

Enfin, en seconde année de master, avant l'exercice final du PFE, l'étudiant va parfaire sa notion d'architecture et de paysage contemporain et la connaissance des outils nouveaux nécessaires à la compréhension d'un territoire, comme source de modernité dans la création de projets, quelqu'en soit l'échelle.

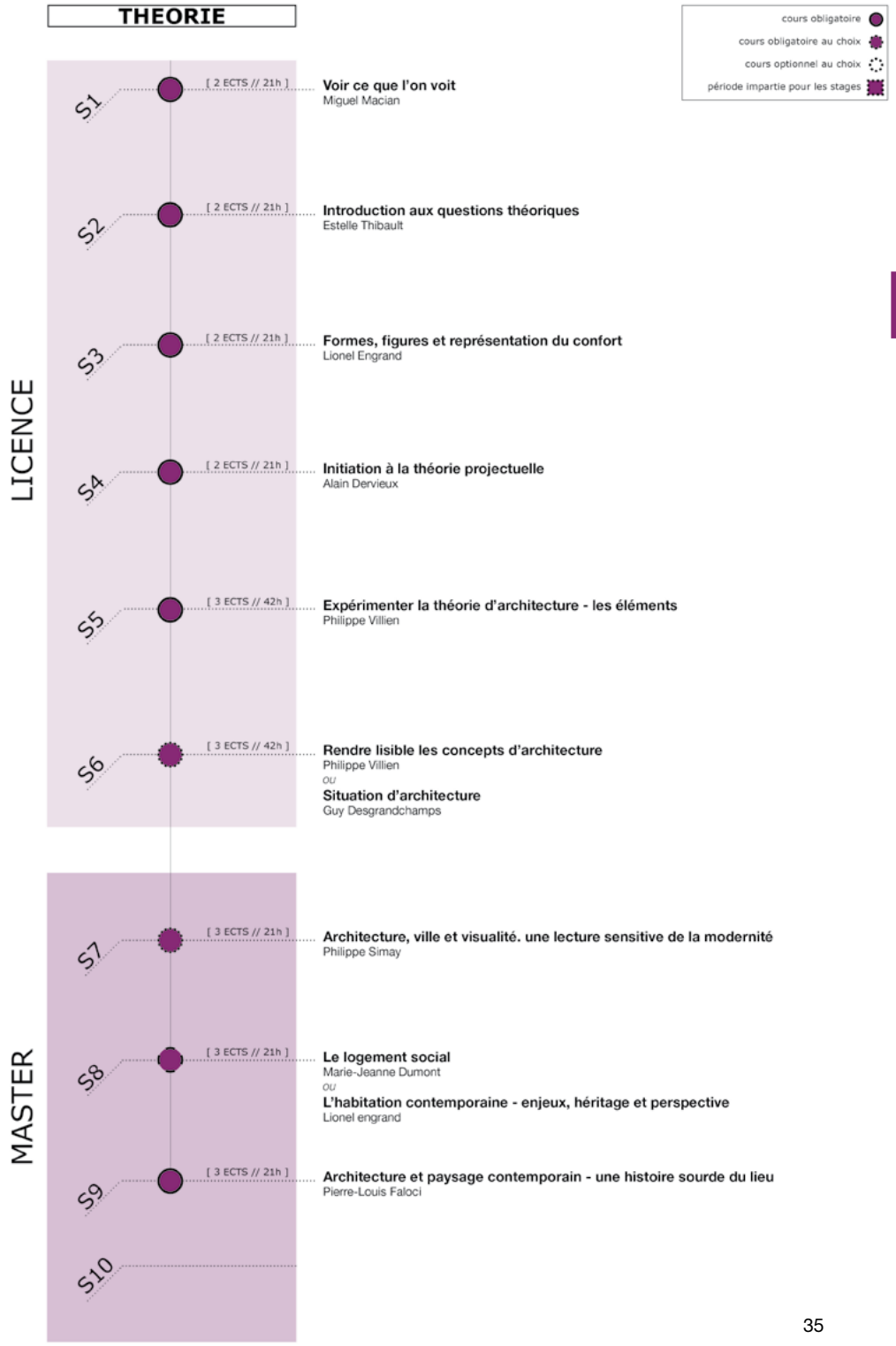

L'apprentissage de la construction

Après une présentation synthétique des principaux phénomènes physiques rencontrés dans le domaine du bâtiment et une approche technologique des éléments des édifices, les étudiants de 1ère année sont formés à l'organisation, au fonctionnement, à la résistance des structures et aux outils de l'interprétation du comportement des structures. Des TD permettent d'aborder par la pratique certaines notions exposées dans chacun des cours de **1ère année**.

En **2ème année**, les étudiants approfondissent leurs connaissances sur les principaux phénomènes physiques rencontrés dans la construction. La compréhension de ces phénomènes permettent d'interpréter / critiquer les dispositions constructives traditionnelles. Le béton et le bois sont plus particulièrement étudiés. Par l'analyse constructive de cinq maisons remarquables de l'architecture moderne, les étudiants apprennent à comprendre ce qui fait coïncider les propriétés mécaniques des matériaux et leur expressivité spatiale.

En **3ème année**, ils abordent l'environnement à travers l'enveloppe. Les enjeux climatiques introduisent la connaissance des paramètres de confort solaire et thermique, déterminants pour la mise au point de dispositifs intégrés au projet. Ils acquièrent les outils de simulation nécessaires à une pratique du projet incluant la démarche environnementale. Ils complètent leur culture technique de la matérialité dans l'analyse de détails d'enveloppe et par la fabrication d'une maquette à grande échelle.
En vue de faire valoir les acquis de la culture constructive de la licence, un exercice de construction est annexé au projet de studio de fin de 3ème année.
En parallèle à ces cours obligatoires, des options sur la construction sont pour la plupart communes à la 3ème année de licence et au master. Elles portent particulièrement sur l'acoustique architecturale ; la matière et la préfabrication ; la construction – aménagement ; la performance énergétique ; un intensif sur l'optimisation des matériaux et l'exploration géométrique ; le bois dans la construction (master) ; L'architecture de l'urgence (master) ; les cours de la chaire de génie civile du CNAM (conservatoire national des arts et métiers).
Les étudiants qui souhaitent mener un double cursus architecte-ingénieur peuvent y parvenir en prenant en option des cours du CNAM avec lequel l'école a conclu un partenariat.

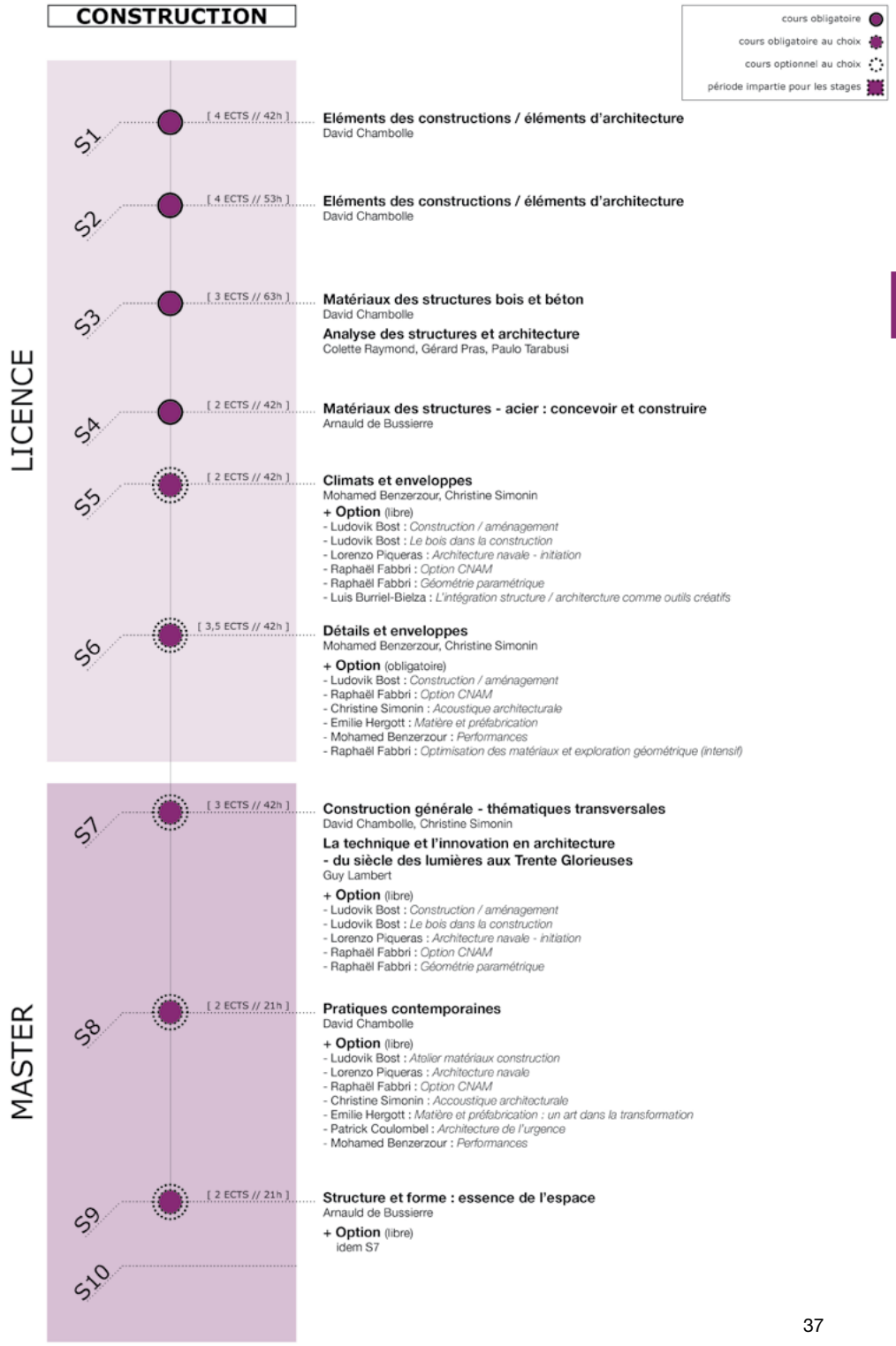
CONSTRUCTION
cours obligatoire
cours obligatoire au choix
cours optionnel au choix
période impartie pour les stages
LICENCE
MASTER
S1
[4 ECTS // 42h]
Eléments des constructions / éléments d'architecture
David Chambolle
S2
[4 ECTS // 53h]
Eléments des constructions / éléments d'architecture
David Chambolle
S3
[3 ECTS // 63h]
Matériaux des structures bois et béton
David Chambolle
Analyse des structures et architecture
Colette Raymond, Gérard Pras, Paulo Tarabusi
S4
[2 ECTS // 42h]
Matériaux des structures - acier : concevoir et construire
Arnauld de Bussierre
S5
[2 ECTS // 42h]
Climats et enveloppes
Mohamed Benzerzour, Christine Simonin
+ Option (libre)
- Ludovik Bost : Construction / aménagement
- Ludovik Bost : Le bois dans la construction
- Lorenzo Piqueras : Architecture navale - initiation
- Raphaël Fabbri : Option CNAM
- Raphaël Fabbri : Géométrie paramétrique
- Luis Burriel-Bielza : L'intégration structure / architercture comme outils créatifs
S6
[3,5 ECTS // 42h]
Détails et enveloppes
Mohamed Benzerzour, Christine Simonin
+ Option (obligatoire)
- Ludovik Bost : Construction / aménagement
- Raphaël Fabbri : Option CNAM
- Christine Simonin : Acoustique architecturale
- Emilie Hergott : Matière et préfabrication
- Mohamed Benzerzour : Performances
- Raphaël Fabbri : Optimisation des matériaux et exploration géométrique (intensif)
S7
[3 ECTS // 42h]
Construction générale - thématiques transversales
David Chambolle, Christine Simonin
La technique et l'innovation en architecture
- du siècle des lumières aux Trente Glorieuses
Guy Lambert
+ Option (libre)
- Ludovik Bost : Construction / aménagement
- Ludovik Bost : Le bois dans la construction
- Lorenzo Piqueras : Architecture navale - initiation
- Raphaël Fabbri : Option CNAM
- Raphaël Fabbri : Géométrie paramétrique
S8
[2 ECTS // 21h]
Pratiques contemporaines
David Chambolle
+ Option (libre)
- Ludovik Bost : Atelier matériaux construction
- Lorenzo Piqueras : Architecture navale
- Raphaël Fabbri : Option CNAM
- Christine Simonin : Accoustique architecturale
- Emilie Hergott : Matière et préfabrication : un art dans la transformation
- Patrick Coulombel : Architecture de l'urgence
- Mohamed Benzerzour : Performances
S9
[2 ECTS // 21h]
Structure et forme : essence de l'espace
Arnauld de Bussierre
+ Option (libre)
idem S7
S10

En **4ème année**, les problématiques constructives sont abordées au travers d'approches thématiques transversales questionnant les défis constructifs contemporains, les axes de développement à venir, le renforcement prévisible des réglementations et des performances, l'évolution du processus du chantier et de ses acteurs… Ce cours est complété par un enseignement sur la technique et l'innovation en architecture. Au 2ème semestre, un troisième volet de ce cours vise à présenter ou à préciser certaines techniques ou technologies récentes : sont abordés les matières plastiques, les nouveaux bétons, la mixité structurelle, les façades rideaux, les structures précontraintes....

En **5ème année**, l'étudiant est à même de faire la synthèse de ses connaissances dans le cours structure et forme : essence de l'espace.

L'acquisition du savoir relatif à l'histoire de l'architecture

Chaque semestre et pendant toute la durée des études, sauf durant le semestre de PFE, les étudiants doivent suivre obligatoirement un cours d'histoire. La culture de base, qui n'est pas dispensée au lycée, fait l'objet de quatre cours semestriels obligatoires en premier cycle (de l'antiquité à 1914).

Un cours obligatoire, au 1er semestre de la **3ème année**, a comme objectif de fournir aux étudiants les repères essentiels à la compréhension des grands courants d'idées de l'architecture et l'urbanisme au cours de la première moitié du XXème siècle. Au second semestre, les étudiants explorent les théories et les pratiques de l'architecture de l'après-guerre à nos jours, ainsi que les aspects fondamentaux de l'histoire des villes en Europe, les grandes tendances des faits urbains de la ville européenne.
Les étudiants de 3ème année peuvent également choisir jusqu'à deux options d'histoire parmi les options proposées : « L'Invention du classicisme en France », « Paris-Métropole, 4 siècles d'histoire architecturale et urbaine », « Architecture militaire et villes fortifiées », « Histoire des jardins », ainsi que « Architecture et ville en France au XVIIIème siècle ».

En 1ère année de **master**, les étudiants suivent un cours d'histoire obligatoire, chaque semestre, au choix parmi les différents enseignements d'histoire dispensés déjà cités. Les étudiants peuvent travailler sur une période ou un thème particulier et s'initier aux méthodes de l'histoire dans le cadre de séminaires spécialisés.

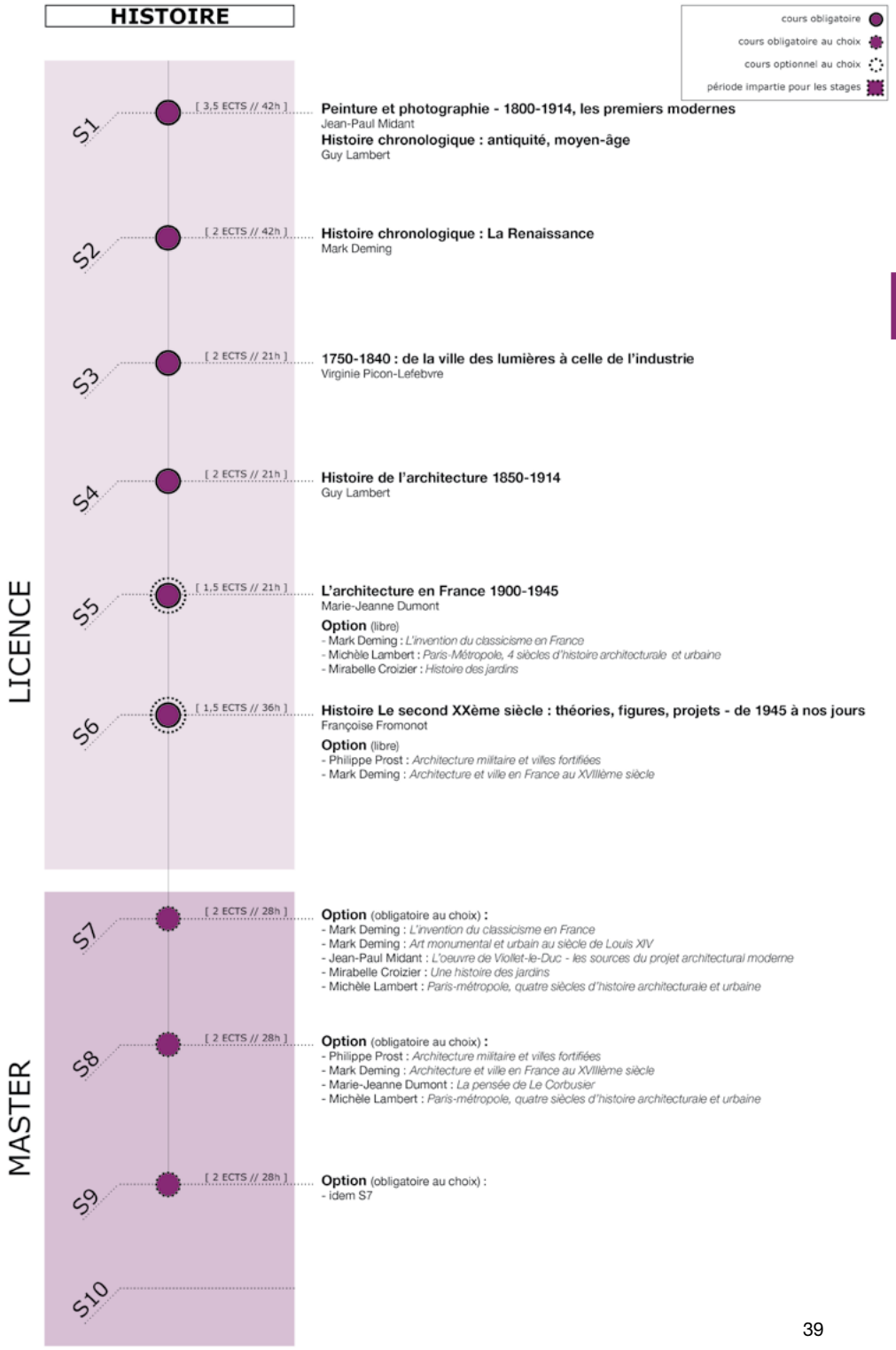
HISTOIRE
cours obligatoire
cours obligatoire au choix
cours optionnel au choix
période impartie pour les stages
LICENCE
MASTER
S1
[3,5 ECTS // 42h]
Peinture et photographie - 1800-1914, les premiers modernes
Jean-Paul Midant
Histoire chronologique : antiquité, moyen-âge
Guy Lambert
S2
[2 ECTS // 42h]
Histoire chronologique : La Renaissance
Mark Deming
S3
[2 ECTS // 21h]
1750-1840 : de la ville des lumières à celle de l'industrie
Virginie Picon-Lefebvre
S4
[2 ECTS // 21h]
Histoire de l'architecture 1850-1914
Guy Lambert
S5
[1,5 ECTS // 21h]
L'architecture en France 1900-1945
Marie-Jeanne Dumont
Option (libre)
- Mark Deming : L'invention du classicisme en France
- Michèle Lambert : Paris-Métropole, 4 siècles d'histoire architecturale et urbaine
- Mirabelle Croizier : Histoire des jardins
S6
[1,5 ECTS // 36h]
Histoire Le second XXème siècle : théories, figures, projets - de 1945 à nos jours
Françoise Fromonot
Option (libre)
- Philippe Prost : Architecture militaire et villes fortifiées
- Mark Deming : Architecture et ville en France au XVIIIème siècle
S7
[2 ECTS // 28h]
Option (obligatoire au choix) :
- Mark Deming : L'invention du classicisme en France
- Mark Deming : Art monumental et urbain au siècle de Louis XIV
- Jean-Paul Midant : L'oeuvre de Viollet-le-Duc - les sources du projet architectural moderne
- Mirabelle Croizier : Une histoire des jardins
- Michèle Lambert : Paris-métropole, quatre siècles d'histoire architecturale et urbaine
S8
[2 ECTS // 28h]
Option (obligatoire au choix) :
- Philippe Prost : Architecture militaire et villes fortifiées
- Mark Deming : Architecture et ville en France au XVIIIème siècle
- Marie-Jeanne Dumont : La pensée de Le Corbusier
- Michèle Lambert : Paris-métropole, quatre siècles d'histoire architecturale et urbaine
S9
[2 ECTS // 28h]
Option (obligatoire au choix) :
- idem S7
S10

Les arts plastiques

Un enseignement fondamental de 4 heures hebdomadaires est assuré en **1ère année**. Un cours d'histoire de l'art est en outre dispensé au 1er semestre de 1ère année.

En **2ème année**, les étudiants choisissent entre deux options d'arts plastiques : la première est orientée sur le dessin de sujets et des techniques d'expression ; la seconde, outre le dessin, inclue la sculpture et l'audiovisuel.

Les étudiants choisissent une option d'arts plastiques – obligatoire au 1er semestre de **3ème année** et facultative au-delà parmi les neuf proposées : sculpture, peinture, couleur-peinture, photographie, gravure, laboratoire de l'image et de la couleur, atelier mobilier, objet-design et corps, espace et architecture.

Un voyage de dessin offre aux étudiants de la 2ème à la 5ème année qui le souhaitent huit jours de pratique intensive du dessin dans une ville européenne. Les travaux réalisés font par la suite l'objet d'une exposition à l'école.

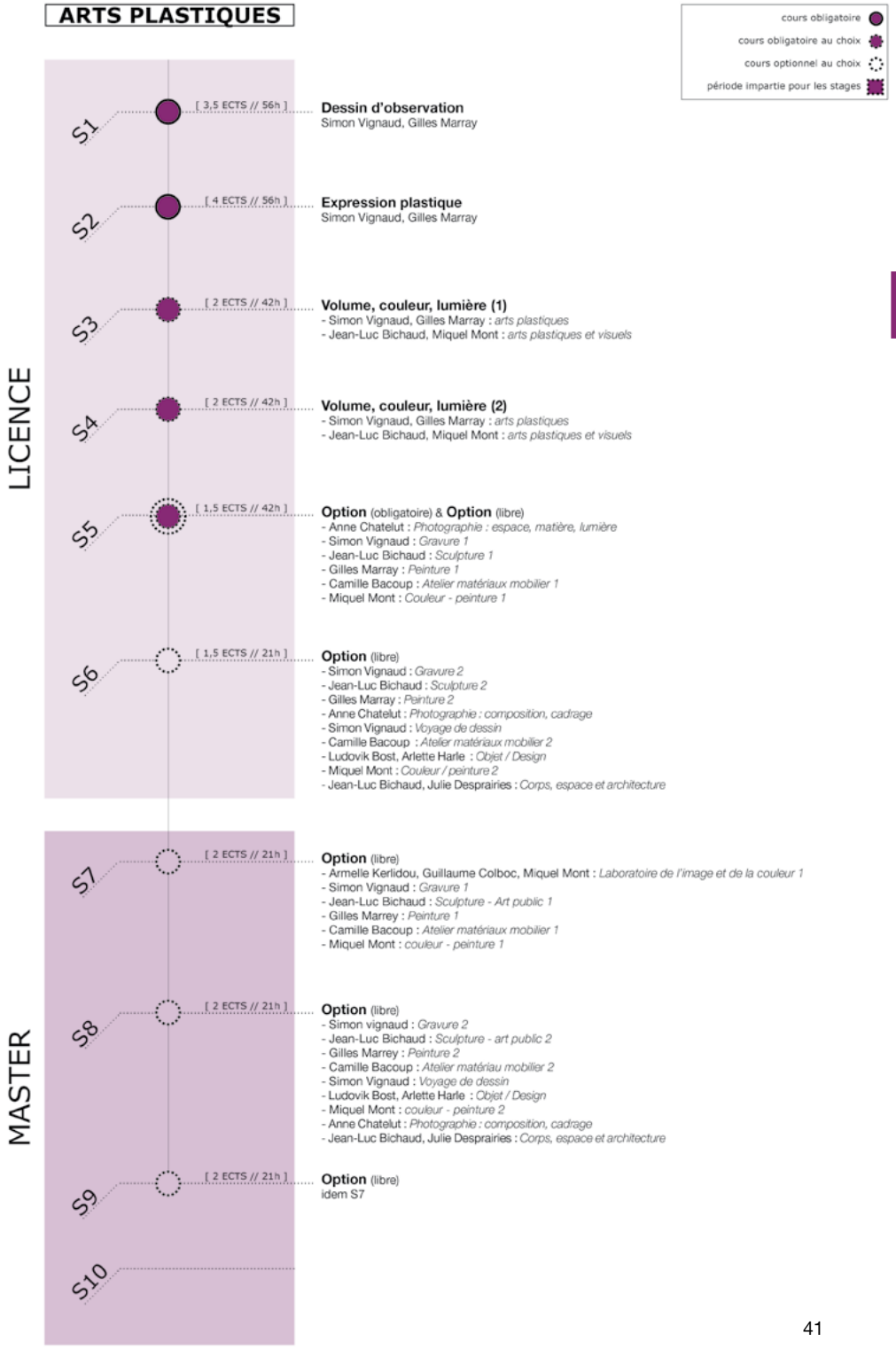
ARTS PLASTIQUES
cours obligatoire
cours obligatoire au choix
cours optionnel au choix
période impartie pour les stages
LICENCE
MASTER
S1
[3,5 ECTS // 56h]
Dessin d'observation
Simon Vignaud, Gilles Marray
S2
[4 ECTS // 56h]
Expression plastique
Simon Vignaud, Gilles Marray
S3
[2 ECTS // 42h]
Volume, couleur, lumière (1)
- Simon Vignaud, Gilles Marray : arts plastiques
- Jean-Luc Bichaud, Miquel Mont : arts plastiques et visuels
S4
[2 ECTS // 42h]
Volume, couleur, lumière (2)
- Simon Vignaud, Gilles Marray : arts plastiques
- Jean-Luc Bichaud, Miquel Mont : arts plastiques et visuels
S5
[1,5 ECTS // 42h]
Option (obligatoire) & Option (libre)
- Anne Chatelut : Photographie : espace, matière, lumière
- Simon Vignaud : Gravure 1
- Jean-Luc Bichaud : Sculpture 1
- Gilles Marray : Peinture 1
- Camille Bacoup : Atelier matériaux mobilier 1
- Miquel Mont : Couleur - peinture 1
S6
[1,5 ECTS // 21h]
Option (libre)
- Simon Vignaud : Gravure 2
- Jean-Luc Bichaud : Sculpture 2
- Gilles Marray : Peinture 2
- Anne Chatelut : Photographie : composition, cadrage
- Simon Vignaud : Voyage de dessin
- Camille Bacoup : Atelier matériaux mobilier 2
- Ludovik Bost, Arlette Harle : Objet / Design
- Miquel Mont : Couleur / peinture 2
- Jean-Luc Bichaud, Julie Desprairies : Corps, espace et architecture
S7
[2 ECTS // 21h]
Option (libre)
- Armelle Kerlidou, Guillaume Colboc, Miquel Mont : Laboratoire de l'image et de la couleur 1
- Simon Vignaud : Gravure 1
- Jean-Luc Bichaud : Sculpture - Art public 1
- Gilles Marrey : Peinture 1
- Camille Bacoup : Atelier matériaux mobilier 1
- Miquel Mont : couleur - peinture 1
S8
[2 ECTS // 21h]
Option (libre)
- Simon vignaud : Gravure 2
- Jean-Luc Bichaud : Sculpture - art public 2
- Gilles Marrey : Peinture 2
- Camille Bacoup : Atelier matériau mobilier 2
- Simon Vignaud : Voyage de dessin
- Ludovik Bost, Arlette Harle : Objet / Design
- Miquel Mont : couleur - peinture 2
- Anne Chatelut : Photographie : composition, cadrage
- Jean-Luc Bichaud, Julie Desprairies : Corps, espace et architecture
S9
[2 ECTS // 21h]
Option (libre)
idem S7
S10

L'enseignement relatif au paysage, à la ville et aux territoires

L'étudiant aborde lors de l'intensif du 1er semestre de **2ème année** – en parallèle avec la thématique du studio du 3ème semestre de licence « Habiter le Logis » - les questions de compréhension et de représentation d'un site en mettant progressivement en relation le projet et son contexte, le bâtiment et son environnement.
Ils bénéficient également d'un cours relatif à l'urbain sur les origines de la ville.
Le second semestre débute par un intensif sur le thème des espaces publics. Il est complété par un cours sur la thématique du paysage, dont l'objectif est de sensibiliser les étudiants aux questions paysagères par l'acquisition de certains fondements culturels indispensables. Un enseignement d'analyse urbaine accompagné de TD est également dispensé.

Au 1er semestre de **3ème année**, un intensif intitulé « cartographies augmentées, données, représentation, projet » initie les étudiants à l'utilisation des bases de données numériques aisément disponibles afin d'apprendre à les organiser, les traiter et surtout les développer et les valoriser pour le projet.
Au 2ème semestre, deux intensifs au choix portant sur la fabrication de la ville et sur la question de la densité sont proposés aux étudiants. L'histoire urbaine ainsi que les situations urbaines et les architectures métropolitaines de 1960 à 2020 sont également abordées.

En **3ème année** de licence et en Master, les étudiants qui le souhaitent peuvent choisir – dans le cadre des deux options obligatoires chaque semestre – parmi les cours suivants : « Villes et architecture en Asie », « Systèmes métropolitains », «Paris / Berlin, 100 ans de débats sur la ville européenne », « Paysage », « Vision de ville », « La régénération urbaine par les pratiques culturelles », « L'intégration structure / architecture comme outil créatif » ou encore « Représenter le territoire – cartes, itinéraires, atlas ».

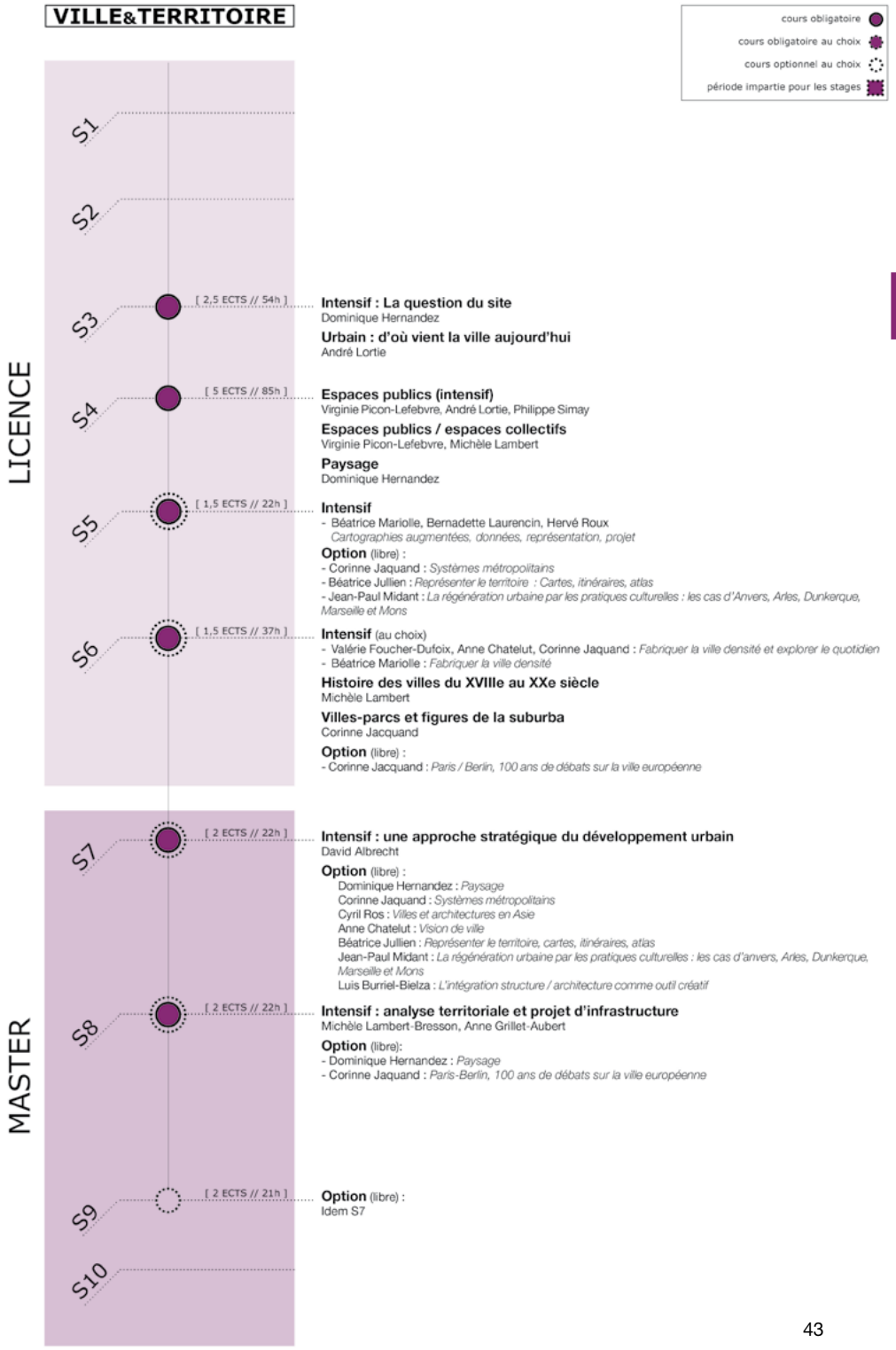
VILLE&TERRITOIRE
cours obligatoire
cours obligatoire au choix
cours optionnel au choix
période impartie pour les stages
LICENCE
MASTER
S1
S2
S3
S4
S5
S6
S7
S8
S9
S10
[2,5 ECTS // 54h]
Intensif : La question du site
Dominique Hernandez
Urbain : d'où vient la ville aujourd'hui
André Lortie
[5 ECTS // 85h]
Espaces publics (intensif)
Virginie Picon-Lefebvre, André Lortie, Philippe Simay
Espaces publics / espaces collectifs
Virginie Picon-Lefebvre, Michèle Lambert
Paysage
Dominique Hernandez
[1,5 ECTS // 22h]
Intensif
- Béatrice Mariolle, Bernadette Laurencin, Hervé Roux
Cartographies augmentées, données, représentation, projet
Option (libre) :
- Corinne Jaquand : Systèmes métropolitains
- Béatrice Jullien : Représenter le territoire : Cartes, itinéraires, atlas
- Jean-Paul Midant : La régénération urbaine par les pratiques culturelles : les cas d'Anvers, Arles, Dunkerque, Marseille et Mons
[1,5 ECTS // 37h]
Intensif (au choix)
- Valérie Foucher-Dufoix, Anne Chatelut, Corinne Jaquand : Fabriquer la ville densité et explorer le quotidien
- Béatrice Mariolle : Fabriquer la ville densité
Histoire des villes du XVIIIe au XXe siècle
Michèle Lambert
Villes-parcs et figures de la suburba
Corinne Jacquand
Option (libre) :
- Corinne Jacquand : Paris / Berlin, 100 ans de débats sur la ville européenne
[2 ECTS // 22h]
Intensif : une approche stratégique du développement urbain
David Albrecht
Option (libre) :
Dominique Hernandez : Paysage
Corinne Jaquand : Systèmes métropolitains
Cyril Ros : Villes et architectures en Asie
Anne Chatelut : Vision de ville
Béatrice Jullien : Représenter le territoire, cartes, itinéraires, atlas
Jean-Paul Midant : La régénération urbaine par les pratiques culturelles : les cas d'anvers, Arles, Dunkerque, Marseille et Mons
Luis Burriel-Bielza : L'intégration structure / architecture comme outil créatif
[2 ECTS // 22h]
Intensif : analyse territoriale et projet d'infrastructure
Michèle Lambert-Bresson, Anne Grillet-Aubert
Option (libre):
- Dominique Hernandez : Paysage
- Corinne Jaquand : Paris-Berlin, 100 ans de débats sur la ville européenne
[2 ECTS // 21h]
Option (libre) :
Idem S7

L'enseignement de l'informatique

L'apprentissage des outils numériques se fait dès la **1ère année** durant laquelle les étudiants suivent au 1er semestre un enseignement de méthodologie sur les types de fichiers et leur organisation. Ils font un tour d'horizon sur l'offre logicielle.

En **2ème année** les étudiants bénéficient au 1er semestre d'un enseignement de modélisation vectorielle (2D, 3D, DAO, CAO, publication) sur les logiciels Autocad, Sketchup, Rhino et 3DSMax. Au 2ème semestre, un cours de modélisation urbaine sur le logiciel SIG est proposé aux étudiants.

En **3ème année**, le 1er semestre traite de la représentation numérique du projet, principalement l'image de synthèse ainsi que la post-production et la publication (numérique et papier). Au 2ème semestre sont abordées les questions de modélisation de construction et du modèle de données architecturales (BIM : Building Information Modeling).

En **Master**, l'étudiant peut choisir de conforter ses connaissances en suivant des options parmi les enseignements informatiques : modélisation 3D, développements informatiques appliqués à l'architecture ou encore analyse et représentation urbaine : SIG et modélisation 3D.

INFORMATIQUE
cours obligatoire
cours obligatoire au choix
cours optionnel au choix
période impartie pour les stages
LICENCE
S1
[1 ECTS // 16h]
Les bases de l'infographie et de la publication numérique
Yannick Guenel
S2
S3
[1 ECTS // 24h]
Modélisation vectorielle
Yannick Guenel
S4
[1 ECTS // 27h]
SIG et étude urbaine : Lecture et représentation de territoires habités
Bernadette Laurencin
S5
[1,5 ECTS // 46h]
Représentation numérique du projet
Yannick Guenel
S6
[1 ECTS // 24h]
Modélisation de construction (BIM)
Yannick Guenel
MASTER
S7
[2 ECTS // 21h]
Option (libre) :
- Eric Lepine : Modélisation 3D
- Eric Lepine : Développements informatiques appliqués à l'architecture
- Bernadette Laurencin : SIG et modélisation urbaine : Analyse et représentation de territoires habités
S8
[2 ECTS // 21h]
Option (libre) :
- Eric Lepine : Modélisation 3D
- Eric Lepine : Développements informatiques appliqués à l'architecture
- Bernadette Laurencin : Analyse et représentation urbaine : SIG et modélisation 3D
S9
[2 ECTS // 21h]
Option (libre) :
- Eric Lepine : Modélisation 3D
- Eric Lepine : Développements informatiques appliqués à l'architecture
- Bernadette Laurencin : SIG et modélisation urbaine : Analyse et représentation de territoires habités
S10

L'enseignement des sciences humaines et sociales

Après une sensibilisation générale en **1ère année** à la matière des sciences sociales et plus particulièrement aux techniques d'observation (l'architecte, l'architecture et la ville, l'homme et l'habitat), les étudiants suivent en **2ème année** un cours de sociologie des espaces habités, pour faire comprendre le rôle des espaces publics dans la ville contemporaine. Une sensibilisation à l'accessibilité permet aux étudiants de prendre conscience de la place de l'être humain au cœur de l'architecture, qu'il soit ou non en situation de handicap, de dépasser la notion de contrainte pour en faire une source d'inspiration et d'invention.

Un enseignement de philosophie portant sur la notion de ville et de citoyenneté complète l'enseignement des sciences humaines et sociales en **3ème année**.

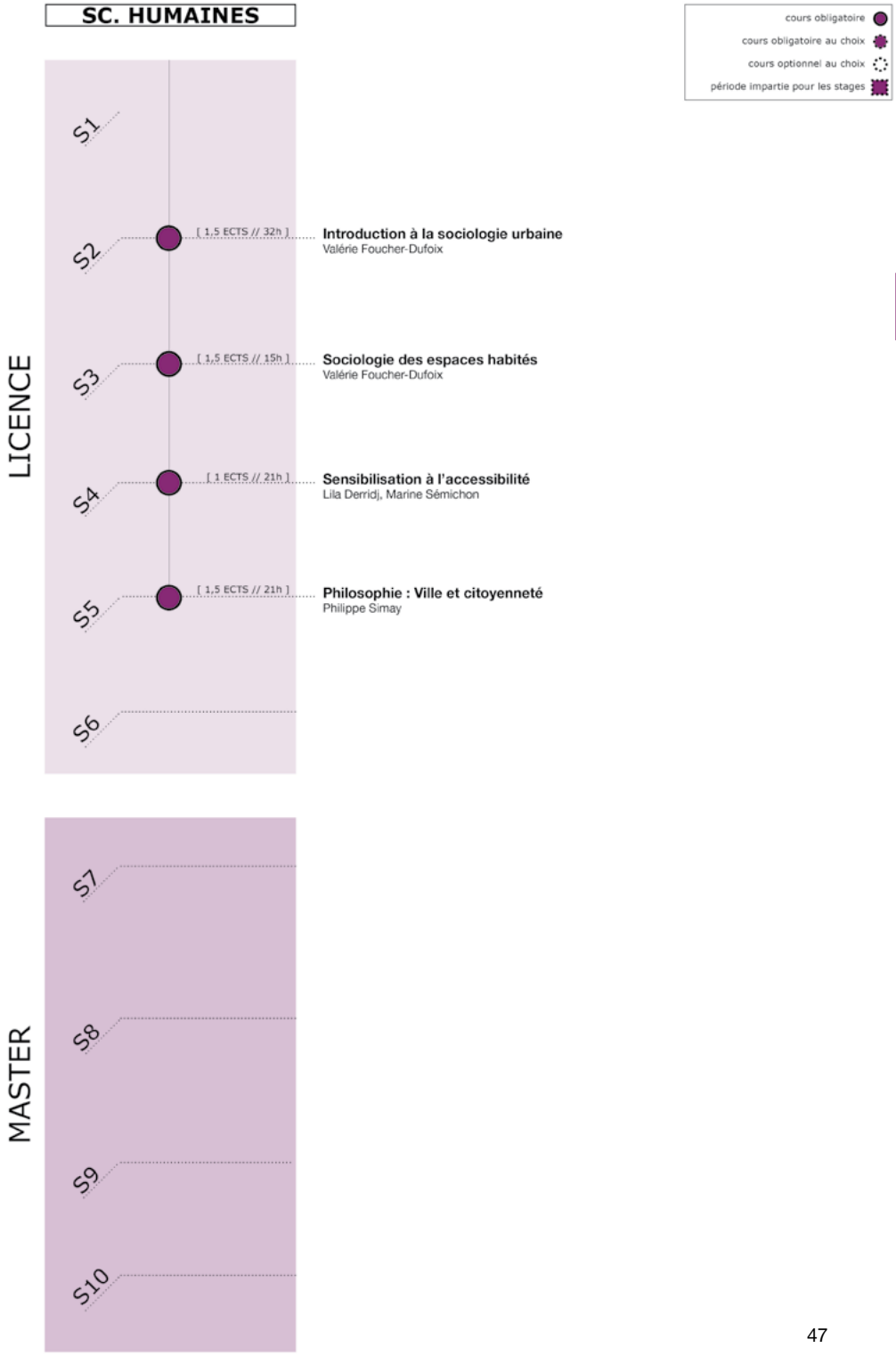

L'enseignement de l'anglais

Au terme de leur cinquième année d'architecture, les étudiants doivent être capables de présenter leur projet de fin d'études en anglais. Ainsi, l'enseignement de l'anglais a été conçu de façon progressive, permettant à tous les étudiants d'atteindre le niveau requis.

A l'issue de la 1ère année de Licence, l'étudiant maîtrise le vocabulaire élémentaire relatif à l'architecture et à la ville, la lecture et la compréhension de la presse architecturale, la prise de note simple, correspondance par courriel, la formulation d'interrogations simples, la communication de façon simple et brève.

Au terme de la 2ème de Licence, l'étudiant maîtrise le vocabulaire de l'architecture et de l'urbanisme, la rédaction de lettres professionnelles, de courriels, de CV, la réponse aux exigences de la vie socio-professionnelle : présentations, échanges…, l'argumentation simple en matière de conception architecturale.

En fin de 3ème année, l'étudiant maîtrise la capacité à reformuler des idées, à résumer, à enchaîner…, le vocabulaire de la théorie et de l'histoire de l'architecture spécialisée, abréviations, le vocabulaire, concepts, dispositifs, techniques relatifs au développement durable, la capacité à débattre en situation conflictuelle, à justifier une démarche, des choix… à nuancer…, la capacité de présenter un projet d'architecture.

A l'issue de l'année de la 1ère année de Master, l'étudiant est capable de présenter un projet d'architecture et justifier ses choix, rédiger une note de synthèse sur son projet, lire et comprendre un article de recherche.
Les étudiants de Master doivent obtenir 750 points à l'évaluation au TOEIC pour pouvoir s'inscrire au semestre de PFE.

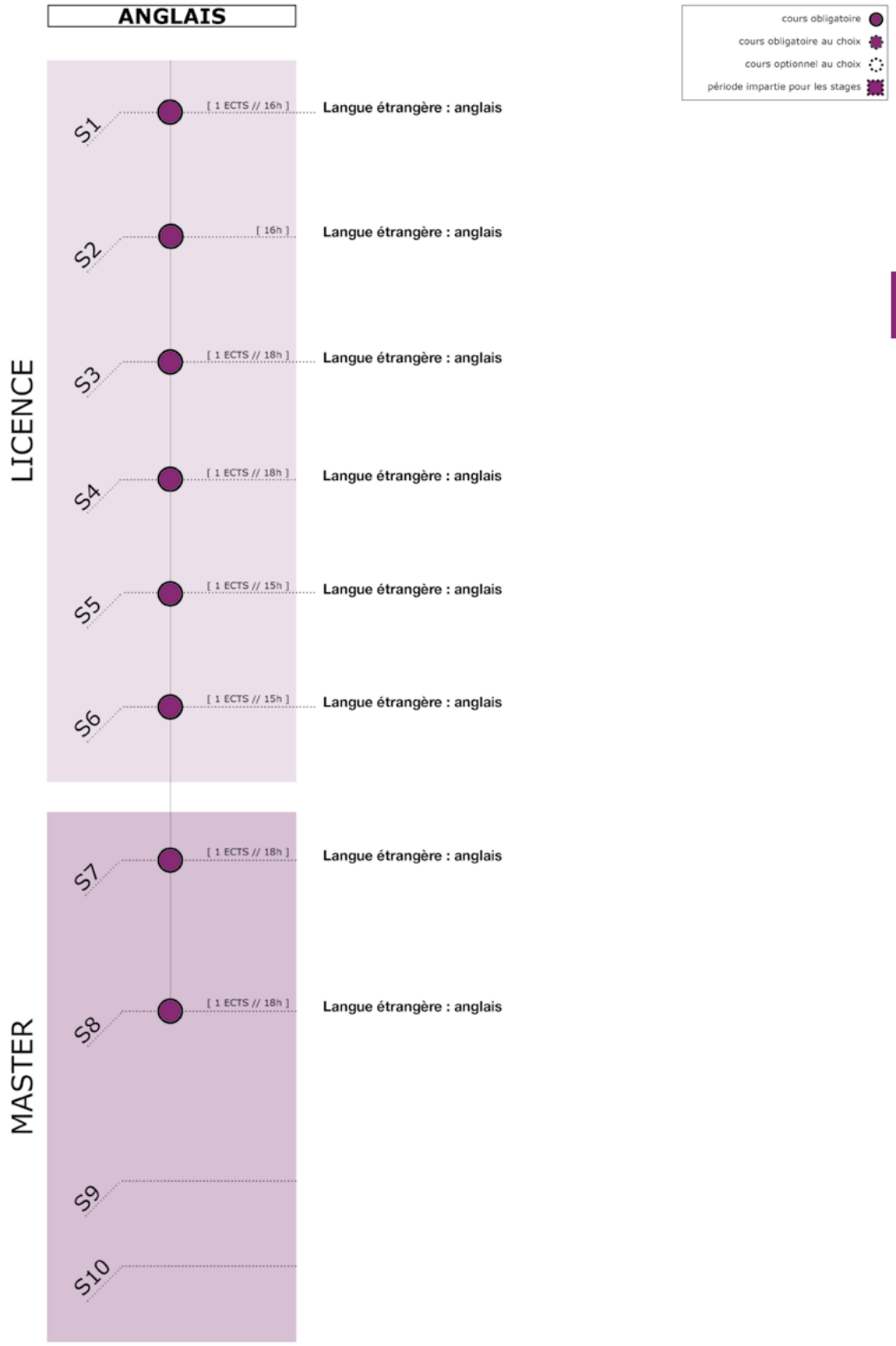

Les stages obligatoires

Les étudiants doivent effectuer au cours du **1er cycle** deux périodes de stage, ouvrier et/ou de chantier et de première pratique, qui peuvent être regroupés, d'une durée totale minimale de 6 semaines.

L'étudiant en seconde année de premier cycle doit suivre un **stage de chantier ou un stage ouvrier** d'une durée de deux semaines, en dehors des périodes d'enseignement. Le stage « chantier » ou « ouvrier » se fait dans une entreprise de bâtiment ou chez un artisan. L'objectif est l'observation et l'ouverture à la connaissance des pratiques professionnelles de l'entreprise du bâtiment. Il s'agit de faire connaître à l'étudiant le monde de l'entreprise du bâtiment (organisation, relations humaines, vie du chantier…). Ce stage non indemnisé, non rémunéré, est éventuellement fractionnable en deux fois une semaine mais au sein de la même entreprise. Il est placé sous la responsabilité pédagogique d'un enseignant de l'UE4 et encadré par un maître de stage dans la structure d'accueil. L'étudiant n'a pas à choisir son responsable de stage. La convention de stage est obligatoire.

L'étudiant de 3ème année de 1er cycle doit suivre un stage de première pratique d'une durée de 4 semaines en dehors des périodes d'enseignement. Ce stage qui peut être indemnisé ou rémunéré vise à appréhender la diversité des pratiques professionnelles de l'architecture. D'une durée de quatre semaines minimales à temps plein (140h) il s'effectue en dehors des périodes d'enseignement. Il se déroule dans une agence d'architecture, dans un bureau d'études, de maîtrise d'ouvrage, une collectivité territoriale, plus généralement dans tout organisme de production architecturale, urbaine et de paysage. Le stage qui fait obligatoirement l'objet d'une convention est placé sous la responsabilité pédagogique d'un enseignant, il est validé après remise d'une attestation de fin de stage visée par l'organisme d'accueil et d'un rapport de stage noté par l'enseignant responsable.

Pour les étudiants de **2ème cycle**, un stage obligatoire de formation pratique équivalent à 8 crédits ECTS doit être validé après accord préalable de l'école, sur la base d'une convention conclue entre l'école, l'organisme concerné et l'étudiant, et après production d'un rapport d'activité professionnel attesté par l'employeur et qui comporte notamment un questionnement critique mené à partir de l'activité exercée, au regard de l'enseignement de l'école.Le stage est d'une durée minimale de deux mois à temps plein ou de quatre mois à mi-temps, éventuellement fractionnable en 2.

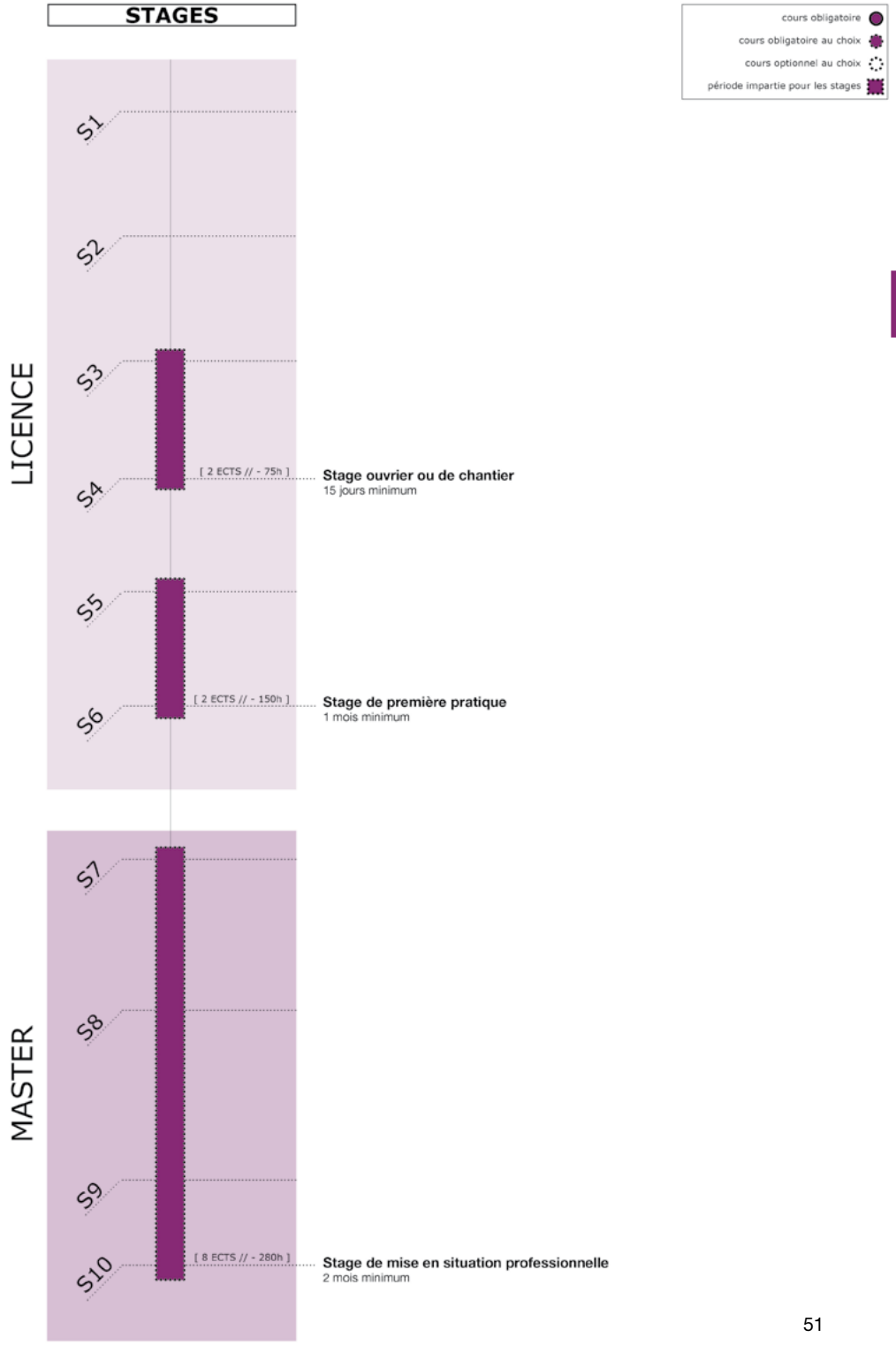

La Licence

La Licence
Description générale

Le cycle de licence doit permettre à l'étudiant d'acquérir l'ensemble des bases nécessaires pour comprendre et pratiquer le projet architectural par la connaissance et l'expérimentation des méthodes et des savoirs fondamentaux qui s'y rapportent ; de saisir les processus de conception dans leurs rapports à divers contextes et échelles et en référence à des usages, à des techniques et des temporalités; d'acquérir les bases d'une culture architecturale.
La **licence** permet de se positionner directement sur le marché du travail ou de poursuivre des études vers le diplôme sanctionné par un master généraliste. La licence est une formation de base, bénéficiant d'un encadrement conséquent, durant laquelle l'enseignement dispensé est un parcours progressif et continu.
La première année de licence permet un premier contact avec les rudiments de l'architecture et de la construction ainsi que l'acquisition des moyens techniques de représentation, centrés sur le dessin et la vision dans l'espace, puis s'ouvre l'apprentissage du projet.
La deuxième année développe et approfondit l'apprentissage du projet en conduisant l'étudiant à acquérir les notions indispensables pour analyser les édifices construits et initier une démarche de projet cohérente, à aborder les questions urbaines en lien direct avec les problématiques architecturales.
L'objectif de la troisième année est d'acquérir une approche spatiale de la mise en forme architecturale et d'aborder les questions constructives et l'échelle urbaine afin d'aboutir à la conception d'un projet complet.

Organisation des études

Les enseignements sont totalement semestrialisés mais l'enseignement s'appuie sur un rythme annuel.
Chaque semestre s'organise autour de 4 unités d'enseignement (U.E), excepté le 1er semestre de 1ère année qui n'en comporte que 3. Le cycle licence est structuré autour de 23 unités d'enseignements. Chaque UE est animée par un enseignant chargé de la coordination pédagogique.
En 1ère année de licence, tous les enseignements sont obligatoires, les étudiants n'ont pas de choix possible, ni d'option. Cette première année permet d'acquérir un socle commun de connaissances, on y dispense les enseignements qui sont considérés comme fondamentaux.
En dépit du caractère obligatoire des enseignements de licence, en 2ème année les étudiants sont invités à choisir l'un des 4 groupes de projet et l'un des 3 groupes d'arts plastiques. Toutefois les thèmes du studio et des arts plastiques sont communs aux divers groupes d'un même semestre.

Il en est de même en 3ème année pour le choix des enseignants des 5 studios et des options d'arts plastiques. Durant cette année charnière on introduit toutefois la faculté de choisir librement un enseignement proposé par chacune des disciplines associées.

Le semestre est basé sur 17 semaines décomposées en 1 semaine d'enseignement intensif, 14 semaines de cours et de studios, 1 semaine d'examen et 1 semaine de jury d'architecture.
En première année, la semaine est divisée en deux temps : du vendredi après-midi au mardi, le temps est consacré à un exercice d'architecture au rendu hebdomadaire ; l'autre moitié de la semaine, du mercredi au vendredi midi, est ainsi libérée pour les autres disciplines.
En deuxième et troisième années, les cours (2 par matinée maximum) sont dispensés du lundi au mercredi, en favorisant les regroupements thématiques et disciplinaires. Le travail sur le projet d'architecture se déroule de manière continue sur les jeudis et vendredis.
À travers ce rythme, l'école cherche à organiser son enseignement pour qu'il soit efficace et cohérent mais aussi afin de proposer aux étudiants une organisation de leur temps de travail et de vie qui favorise un plaisir d'apprendre

Les Unités d'enseignement

Les années de licence comprennent quatre types d'Unités d'enseignement.

UE1 Le Projet : thème commun à tous les studios d'un même semestre
Elle rassemble l'enseignement du projet, la théorie, la culture et les outils du projet ; elle se compose :
- de l'enseignement du projet en studio
- d'un cours de théorie et d'analyse architecturale en relation avec la thématique du semestre,
- de TD : culture et outils du projet en application avec la thématique du semestre

UE2 La thématique correspond au thème du projet
- Elle se développe, sous forme d'enseignement intensif, de cours et de TD. Il s'agit d'un enseignement pluridisciplinaire centré sur une thématique issue du thème architectural traité dans l'U.E. 1.
- L'intensif est situé en début de semestre. Il se déroule sur une durée d'une semaine associant plusieurs disciplines et compétences. Les enseignements intensifs viennent constituer un corpus de réflexions

et de connaissances visant à préparer l'étudiant à l'expérimentation qu'il aura à mettre en œuvre dans le cadre du projet. Ainsi, chaque semestre commence par un intensif thématique en lien direct avec la problématique abordée dans les studios. Elle peut se dédoubler pour assurer une cohérence de contenus et d'évaluation - déterminé pour chaque semestre.

UE3 Enseignement vertical : cours obligatoires
Cette unité a pour principale fonction d'assurer la continuité d'enseignements fondamentaux durant tout le cursus étudiants. Cette unité d'enseignement poursuit le rapprochement entre les cours obligatoires d'histoire et de construction. Elle dessine une convergence entre une approche chronologique des objets architecturaux et urbains et une approche matérielle de leur fabrication, dans une perspective contemporaine. Elle regroupe ainsi trois domaines sous formes de cours obligatoires uniques ou au choix.

UE4 projet personnel de formation
L'UE regroupe, aux 2 derniers semestres, des enseignements optionnels ainsi que les rapports de stage et le rapport d'études, point d'orgue de la licence.

Semestres et thématiques

Les semestres composent un ensemble cohérent et global pour former la licence : Le cursus des études de la licence repose sur :
- la progressivité de l'enseignement du projet
- l'acquisition des outils
- la diversité des formes pédagogiques

Chacun des semestres de la licence est construit sur un thème de studio et sur des objectifs pédagogiques clairement définis :
- Semestre 1 : acquisition des outils
- Semestre 2 : initiation au projet
- Semestre 3 : habiter, le logis
- Semestre 4 : équiper, équipement et espace public
- Semestre 5 : construire, architecture et techniques
- Semestre 6 : concevoir un projet complet, habiter la ville

La Licence
1ère année

La **première année** marque le début de la formation et permet un premier contact avec les rudiments de l'architecture et de la construction ainsi que l'acquisition des moyens techniques de représentation, centrés sur le dessin et la vision dans l'espace. Le second semestre marque le début de l'apprentissage du projet. La validation des enseignements de l'année consacre une capacité de l'étudiant à poursuivre ses études pour l'obtention du diplôme d'Etat d'architecte.

	Semestre 1		Semestre 2
UE1	« Acquisition d'outils » - Théorie *Voir ce que l'on voit* - Du matériau à l'espace - Géométrie projective - Informatique	**UE1**	« Formes et usages de l'espace » - Théorie : *Introduction aux questions théoriques* - Usages d'un lieu - Introduction aux sciences sociales
UE2	« Dessin et représentation » - Arts Plastiques - Histoire de l'Art	**UE2**	« Dessin et représentation 2 » - Arts plastiques - Géométrie : *volumes simples et manipulation*
UE3	« Eléments d'architecture » - Construction : *éléments des constructions / éléments d'architecture* - Histoire - Anglais	**UE3**	« Eléments d'architecture 2 » - Construction : *éléments des constructions / éléments d'architecture* - Histoire - Anglais

NB L'enseignement est commun à l'ensemble des étudiants de la promotion.
Son déroulement répond au rythme de la semestrialisation.

Enseignement du 1er semestre

UE	Enseignement 1er semestre	Durée		ECTS
UE1	**Théorie** *Voir ce que l'on voit* M. Macian	1h30 cours	14 sem	18
	Studio d'architecture *Du matériau à l'espace* F. Brugel, R. Drizard, M. Macian, J. Torres	7h studio	16 sem	
	Géométrie projective *Le plan et l'espace* R. Fabbri / H. Roux	1h30 cours + 3h TD	14 sem	
	Informatique *Les bases de l'infographie et de la publication numérique* Y. Guenel	2h TD	7 sem	
UE2	**Arts plastiques** *Dessin d'observation* S. Vignaud / G. Marrey	4h TD	14 sem	5
	Histoire de l'art *Peinture et photographie - 1800-1914 les premiers modernes* JP. Midant	1h30 cours	14 sem	
UE3	**Histoire** *Antiquité et Moyen-âge* G. Lambert	1h30 cours	14 sem	7
	Construction *Eléments des constructions / éléments d'architecture* D. Chambolle	1h30 cours + 1h30 TD	14 sem.	
	Anglais	1h30 TD	11 sem	

Enseignement du 2ème semestre

UE	Enseignement 2ème semestre	Durée		ECTS
UE1	**Théorie** *Introduction aux questions théoriques* E. Thibault	1h30 cours	14 sem	14
	Studio d'architecture *Usages d'un lieu* G. Breton, R. Drizard, JF Renaud, S. Guével	7h studio	16 sem	
	Sciences humaines *Introduction à la sociologie urbaine* V. Foucher-Dufoix	1h30 cours 45mn TD	14 sem	
UE2	**Arts plastiques** S. Vignaud, G. Marrey	4h TD	14 sem	9
	Géométrie *Volumes simples et manipulation* R. Fabbri, H. Roux	1h30 cours 1h30 TD	14 sem	
UE3	**Histoire** *La Renaissance* M. Deming	1h30 cours	14 sem	7
	Construction *Eléments des constructions / éléments d'architecture* D. Chambolle	1h30 cours + 1h30 TD	14 sem	
	Anglais	1h30 TD	11 sem	

La Licence
2ème année

La **deuxième année** développe et approfondit l'apprentissage du projet. L'étudiant acquiert les notions indispensables pour analyser les édifices construits et soutenir l'ébauche d'une démarche de projet cohérente. Il aborde les questions urbaines en lien direct avec les problématiques architecturales.

Semestre 3		Semestre 4	
UE1	« Habiter, le logis » - Studio d'architecture - Théorie	**UE1**	« Équiper la ville : Espaces publics » - Studio d'architecture - Théorie - Paysage - Sensibilisation à l'accessibilité
UE2	« Contexte, site et environnement » - intensif : *La question du site* - Cours associés : ° formes urbaines ° sociologie des espaces habités	**UE2**	« Programmes, usages et pratiques » - intensif - Cours associés : ° Analyse urbaine ° Espaces publics
UE3	« Histoire et technique » - Construction : *Analyse des structures et Matériaux des structures bois et béton* - Histoire - Anglais	**UE3**	« Espace et matériaux » - Construction *Matériaux des structures - Acier : concevoir et construire* - Histoire - Anglais
UE4	« Dessin et représentation 3 » - Arts plastiques - Géométrie : *génération des formes* - Informatique	**UE4**	« Formes et volumes » - Géométrie : *Géométrie des structures* - Arts plastiques - SIG

Enseignement du 3ème semestre

UE	Enseignement 3ème semestre	Durée			ECTS
UE1	**Studio d'architecture** *La maison inclinée - les maisons associées - la densité* N. André *Usages et espaces, matières et lumières* J. Habersetzer *Le logis* L. Piqueras *Initiation au projet de logement* S. Clavé *Imaginaire de l'habiter* P. Richter *Habiter : éléments* A. Nouvet	7h TD	16 sem.	Oblig. au choix	15
	Théorie *Formes, figures et représentation du confort* L. Engrand	1h30 cours	14 sem.	Oblig.	
UE2	**Intensif** : *La question du site* D. Hernandez	22h du 29/09 au 03/10		Oblig.	4
	Analyse urbaine *Formes urbaines : d'où vient la ville aujourd'hui* A. Lortie	1h30 cours	14 sem.	Oblig.	
	Sciences humaines *Sociologie des espaces habités* V. Foucher-Dufoix	1h30 cours/TD	10 sem.	Oblig.	
UE3	**Construction** *Matériaux des structures bois et béton* D. Chambolle	1h30 cours	14 sem.	Oblig.	6
	Construction *Analyse des structures et architecture* C. Rémond, G. Pras, P. Tarabusi	1h30 cours 1h30 TD	14 sem.	Oblig.	
	Histoire *1750-1840 : de la ville des lumières à celle de l'industrie* V. Picon-Lefebvre	1h30 cours	14 sem.	Oblig.	
	Anglais	1h30 TD	12 sem.	Oblig.	
UE4	**Arts plastiques** S Vignaud, G. Marrey JL Bichaud, M. Mont	3h TD	14 sem.	Oblig. au choix	5
	Géométrie *Génération des formes* R. Fabbri	1h30 cours 1h30 TD	14 sem.	Oblig.	
	Informatique *Modélisation vectorielle* Y. Guenel	1h cours 3h TD	6 sem. 6 sem.	Oblig.	

Enseignement du 4ème semestre

UE	Enseignement 4ème semestre	Durée			ECTS
UE1	**Studio d'architecture** *Matière sensible / espace lisible* N. Karmochkine *L'image* L. Piqueras *Situation de projets et logique d'enquête* B. Jullien, D. Chambolle *Une résidence universitaire - entre dimension individuelle et collective* S. Pallubicki *Espèces d'espaces - L'enfance de l'espace* M. Macian *Anatomie d'un projet* P. Gresham	7h TD	16 sem.	Oblig. au choix	16
	Théorie : *Initiation à la théorie projectuelle* A. Dervieux	1h30 cours	14 sem.	Oblig.	
	Paysage D. Hernandez	1h30 cours	14 sem.	Oblig.	
	Sensibilisation à l'accessibilité L. Derridj, M. Sémichon	4h TD	12/03 et 26/03	Oblig.	
UE2	**Intensif** : *Espaces publics* V. Picon-Lefebvre, A. Lortie, P. Simay	22h du 09/02 au 13/02		Oblig.	4
	Analyse urbaine : *Espaces publics / espaces collectifs* V. Picon-Lefebvre	1h cours	14 sem.	Oblig.	
	Analyse urbaine M. Lambert-Bresson	3h TD	7 sem.	Oblig.	
UE3	**Construction** *Acier : concevoir et construire* A. de Bussierre	1h30 cours 1h30 TD	7 sem. 7 sem.	Oblig.	5
	Histoire *Histoire de l'architecture 1840-1914* G. Lambert	1h30 cours	14 sem.	Oblig.	
	Anglais	1h30 TD	12 sem.	Oblig.	
UE4	**Géométrie** *Géométrie des structures* R. Fabbri	1h30 cours 1h30 TD	14 sem.	Oblig.	5
	Informatique *SIG et étude urbaine : lecture et représentation des territoires habités* B. Laurencin	1h cours 3h TD	7 sem. 7 sem.	Oblig.	
	Arts plastiques S Vignaud, G. Marrey JL Bichaud, M. Mont	3h TD	14 sem.	Oblig. au choix	
	Stage de découverte ou de chantier	35h	2 sem.	*	

* Comptabilisé au 1er semestre de 3ème année (UE4)

La Licence
3ème année

L'objectif de la **troisième année**, dernière année de licence, est de permettre à l'étudiant d'acquérir une approche spatiale de la mise en forme architecturale. Les questions constructives et l'échelle urbaine sont abordées afin d'aboutir à la conception d'un projet complet en fin de licence.
L'évaluation de la licence s'effectue par un jury commun au dernier semestre sur la base de :
- Validations des semestres antérieurs et stages
- Présentation d'un rapport d'étude.
- Résultats du dernier studio.

	Semestre 5		Semestre 6
UE1	« Construire un projet » - Studio d'architecture - Théorie	**UE1**	« Habiter la ville » - Studio d'architecture - Théorie - Rapport d'étude
UE2	« Image, figuration » - intensif - Cours associés : ° Informatique ° Construction : *climats et enveloppes*	**UE2**	« Enjeux urbains » - intensif - Cours associés : ° histoire urbaine ° analyse urbaine
UE3	« Modernité » - Philosophie : *Ville et citoyenneté* - Histoire : *L'architecture en France, 1900-1945* - Anglais	**UE3**	« enjeux contemporains du moderne » - Histoire : *Le second XXème s.* - Construction *Détails d'enveloppes* - Anglais - Informatique
UE4	« Parcours personnel 1 » - option obligatoire d'arts plastiques - option libre au choix - stage ouvrier chantier	**UE4**	« Parcours personnel 2 » - option obligatoire de construction - option libre au choix - stage de 1ère pratique

Enseignement du 5ème semestre

UE	Enseignement 5ème semestre	Durée			ECTS
UE1	**Studio d'architecture** *L'espace 30x30 : une bibliothèque* A. Dervieux *Un équipement lisible et sensible, puis situé* N. Karmochkine *Un petit équipement* J. Galiano, N. Pham *Un équipement de quartier en ville* M. Romvos *Une école primaire de quartier* P. Chombart de Lauwe *Architectures en situation* L. Engrand	7h TD	16 sem.	Oblig. au choix	16
	Théorie de l'architecture *Expérimenter la théorie d'architercture - les éléments* P. Villien	1h30 cours + 1h30 TD	14 sem.	Oblig.	
UE2	**Intensif** *Territoires augmentés, cartes et maquettes, données, représentation, projet* B. Mariolle, B. Laurencin, H. Roux	22h du 29/09 au 03/10		Oblig.	5
	Informatique *Représentation numérique du projet* Y. Guenel	1h cours 3h TD	6 sem. 6 sem.	Oblig.	
	Construction *Climats et enveloppes* M. Benzerzour, C. Simonin	1h30 cours 1h30 TD	14 sem. 14 sem.	Oblig.	
UE3	**Philosophie** *Ville et citoyenneté* P. Simay	1h30 cours	14 sem.	Oblig.	4
	Histoire *L'architecture en France 1900-1945* MJ Dumont	1h30 cours	14 sem.	Oblig.	
	Anglais	1h30 TD	10 sem.	Oblig.	
UE4	**Option Arts plastiques obligatoire**	1h30	14 sem.	Oblig.	5
	Option libre au choix	1h30	14 sem.	Oblig.	
	Stage ouvrier		2 sem.	Oblig	

Options d'arts plastiques au choix

Arts plastiques

Gravure 1	S. Vignaud
Peinture 1	G. Marrey
Photographie : espace, matière, lumière	A. Chatelut
Mobilier 1	C. Bacoup
Couleur / peinture	M. Mont
Sculpture 1	JL Bichaud

Options libres au choix

Construction

Construction / aménagement	L. Bost
Le bois dans la construction	L. Bost
Architecture navale - initiation	L. Piqueras
Option CNAM	R. Fabbri
Géométrie paramétrique	R. Fabbri
L'intégration structure / architecture comme outils créatifs	L. Burriel-Bielza

Histoire

L'invention du classicisme en France	M. Deming
Paris-Métropole, 4 siècles d'histoire archiecturale et urbaine	M. Lambert
Histoire des jardins	M. Croizier

Villes, paysage et territoires

Systèmes métropolitains	C. Jaquand
Représenter le territoire - cartes, itinéraires, atlas	B. Jullien
La régénération urbaine par les pratiques culturelles : les cas d'Anvers, Arles, Dunkerque, Marseille et Mons	JP Midant

Enseignement du 6ème semestre

UE	Enseignement 6ème semestre	Durée			ECTS
UE1	**Studio d'architecture** *Habiter la métropole* F. Bertrand, C. Simonin *4 fois 1 égal 5* A. Dervieux *De l'intime au collectif* A. Pangalos *De la conception de logements collectifs à la recherche de la juste echelle d'un lieu* E. Colboc *Construire une architecture à vivre individuellement et collectivement / projeter une complexité maitrisée* J. Habersetezer *La fabique d'un lieu* F. Brugel	7h TD	16 sem.	Oblig. au choix	18
	Théorie de l'architecture *Situation d'architecture* G. Desgrandchamps *Rendre lisible les concepts d'architecture* P. Villien	1h30 cours	14 sem.	Oblig. au choix	
	Encadrement du rapport d'étude	1h30 TD	14 sem.	Oblig.	
UE2	**Intensif** *Fabriquer la ville et explorer le quotidien* A. Chatelut, V. Foucher-Dufoix, C. Jaquand *Fabriquer la ville densité* B. Mariolle	22h du 09/02 au 13/02		Oblig. au choix	2
	Histoire *Histoire des villes du XVIIIe au XXe s.* M. Lambert-Bresson	1h30 cours	10 sem.	Oblig	
	Analyse urbaine *Villes-parcs et figures de la suburba* C. Jacquand	1h30 cours	10 sem.	Oblig.	
UE3	**Informatique** *Modélisation de construction (BIM)* Y. Guenel	1h cours 3h TD	6 sem. 6 sem.	Oblig.	5
	Histoire contemporaine *Le second XXème siècle : de 1945 à nos jours* F. Fromonot	1h30 cours	14 sem.	Oblig.	
	Construction *Détails et enveloppes* M. Benzerzour, C. Simonin	1h30 cours 1h30 TD	14 sem.	Oblig.	
	Anglais	1h30 TD	11 sem.	Oblig.	
UE4	**Option de construction obligatoire**	1h30	14 sem.	Oblig.	5
	Option libre au choix	1h30	14 sem.	Oblig.	
	Stage de première pratique		4 sem.	Oblig.	

Options de construction au choix

Construction / Aménagement	L. Bost
Option CNAM	R. Fabbri
Matière et préfabrication	E. Hergott
Acoustique architecturale	C. Simonin
Performances	M. Benzerzour
Intensif : optimisation des matériaux et exploration géométrique	R. Fabbri

Options libres au choix

Arts plastiques

Gravure 2	S. Vignaud
Sculpture 2	JL Bichaud
Peinture 2	G. Marrey
Photographie : composition, cadrage	A. Chatelut
Voyage de dessin	S. Vignaud
Atelier matériaux mobilier 2	C. Bacoup
Objet / design	L. Bost, A. Harlé
Couleur, peinture	M. Mont
Corps, espace et architecture	JL Bichaud, J. Desprairies

Histoire

Architecture et ville en France au XVIIIe siècle	M. Deming
Architecture militaire et villes fortifiées	P. Prost

Villes, paysage et territoires

Paris / Berlin, 100 ans de débats sur la ville européenne	C. Jaquand
Analyse et représentation urbaine : SIG et modélisation 3D	B. Laurencin

Le Master

Le master
Description générale

Présentation de la formation

Le master de l'ENSA de Paris-Belleville, qui concerne plus de 400 étudiants, a une forte personnalité, liée aux thèmes, à la diversité, à l'ouverture ou à la spécialisation des enseignements portés par ses enseignants et ses chercheurs. Généralement suivi dans la continuité de la licence, le master propose deux enseignements nouveaux aux étudiants : une initiation à la recherche, avec un séminaire et la rédaction d'un mémoire, et la soutenance d'un projet de fin d'études auquel un semestre entier est complètement dédié.
Obtenir le master c'est obtenir le Diplôme d'État d'architecte et l'ensemble de la communauté de l'école attache de l'importance à la formalisation de ce moment autour d'une cérémonie de remise des diplômes.

Objectifs de la formation

Maitrise et autonomie dans le projet architectural et urbain, approfondissement, ouverture à la recherche et développement des capacités d'analyse, sensibilisation aux différents modes d'exercice professionnels, tels sont les objectifs assignés à cette phase de la formation des futurs architectes.

Compétences attendues à l'issue de la formation
L'arrêté du 20 juillet 2005 relatif aux cycles de formation des études d'architecture conduisant au diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master dispose, dans son article 4, titre 1, que :
«Le deuxième cycle des études d'architecture conduit au diplôme d'État d'architecte. Il doit permettre à l'étudiant :

1. de maîtriser :
- une pensée critique relative aux problématiques propres à l'architecture ;
- la conception d'un projet architectural de manière autonome par l'approfondissement de ses concepts, méthodes et savoirs fondamentaux ;
- la compréhension critique des processus d'édification dans leurs rapports à divers contextes et échelles et référence aux différents usages, techniques et temporalités ;

2. de préparer :
- aux différents modes d'exercice et domaines professionnels de l'architecture ;
- à la recherche en architecture. »

L'école nationale supérieure de Paris-Belleville à l'issue du master s'inscrit dans l'application des compétences attendues de cet arrêté.
En d'autres termes, l'école entend amener l'étudiant à acquérir trois grandes compétences :

1. Maitriser de manière autonome la conception d'un projet architectural et urbain à toutes les échelles
L'enseignement de master concerne les échelles de la construction ou du bâtiment, du projet urbain et du projet territorial. Les recherches menées sur la ville ont conduit à une approche complexe consistant à entrelacer ces échelles, de l'édifice au grand paysage. Après des débats renouvelés, l'école a toujours maintenu le principe de ne pas spécialiser les étudiants avant le diplôme conférant le grade de master, tout en offrant après le master des perspectives de professionnalisation (trois Diplômes d'approfondissement et de spécialisation - DSA) ou de recherche (doctorat) ou d'activité professionnelle (Habilitation à la maîtrise d'oeuvre en son nom propre - HMONP). Autrement dit l'école a opté pour une formation généraliste à bac+5.

2. Approfondir la culture architecturale et technique
L'acquisition d'une autonomie dans la conception du projet s'accompagne nécessairement d'un approfondissement des compétences dans les champs culturels et techniques qui nourrissent la pensée architecturale et urbaine. Mais si en licence cette culture historique et technique se construit par la progression d'apprentissages, en master il s'agit de spécifier les acquis en terme de méthode : approfondir la connaissance d'une période ou d'un champ spécifique afin d'acquérir une méthode de lecture éventuellement transférable à d'autres objets. De la même manière, en ingénierie constructive, l'ambition est d'étendre les domaines de compétences permettant de répondre à la conception du projet.

3. Développer l'initiation à la recherche et une pensée critique
Que les étudiants veuillent s'orienter vers la pratique, la spécialisation professionnelle ou la recherche, ils bénéficient en master d'une formation à la recherche qui pourra être approfondie pour ceux qui le souhaitent. Le lieu de cette initiation est le séminaire. À Belleville, il se déroule sur 3 semestres et son encadrement a été sensiblement renforcé par le recrutement d'enseignants titulaires du doctorat et par l'implication de chercheurs du laboratoire.

Le séminaire et le mémoire sont un élément très fort du master, qui implique un investissement important des étudiants. On constate d'ailleurs qu'ils adhèrent à l'exercice et font leur le niveau d'exigence élevé des enseignants.

L'organisation d'un parcours de recherche spécifique poursuit l'engagement de l'école pour la formation de docteurs en architecture, futurs chercheurs ou enseignants des écoles d'architecture.

Le cycle du master doit ainsi permettre aux étudiants de maîtrser la conception d'un projet architectural et d'un projet urbain de manière autonome, par l'approfondissement de méthodes et savoirs fondamentaux, d'acquérir la capacité à analyser de manière critique les processus d'édification dans leurs rapports à divers contextes et échelles, et en référence aux différents usages, techniques et temporalités, de les préparer à la recherche en architecture et de les sensibiliser aux différents modes d'exercices ou domaines professionnels que recouvre aujourd'hui la pratique de l'architecture

Les unités d'enseignements (UE)

Semestre 1		Semestre 2	
UE1	« Les territoires du projet 1 » - Théorie - Studio d'architecture - Intensif : Une approche stratégique du développement urbain	**UE1**	« Les territoires du projet 2 » - Théorie - Studio d'architecture - Intensif : Analyse territoriale et projets d'infrastructure
UE2	« Séminaire 1 » - Séminaire - 1 Cours associé à prendre parmi les cours offerts en option	**UE2**	« Séminaire 2 » - Séminaire - 1 Cours associé à prendre parmi les cours offerts en option
UE3	« Histoire et construction 1 » - 2 cours de construction - Histoire : un cours au choix parmi les cours optionnels - Anglais	**UE3**	« Histoire et construction 2 » - Construction : pratiques contemporaines - Histoire : un cours au choix parmi les cours optionnels - Anglais

Règle sur le choix des studios en master

Sur les 3 semestres de studio en master chaque étudiant doit prendre un studio dans chacune des deux thématiques « du construit au paysage » et « du territoire au construit ».

Enseignements du 1er semestre

UE	Enseignement	Durée / sem		ECTS
UE1	**Théorie de l'architecture** *Architecture, ville et visualité.* *Une lecture sensitive de la modernité* P. Simay	1h30	Oblig. au choix	17
	Studio d'architecture au choix	8h		
	Intensif *Une approche stratégique du développement urbain* D. Albrecht	22h	Oblig.	
UE2	**Séminaire au choix** *Art, flux, architecture* A. Dervieux, D. Hernandez, JP Midant, P. Villien *Patrimoine et projet* P. Prost, V. Fernandez *L'art du projet : l'architecture et l'imprimé* G. Lambert, E. Thibault *Faire de l'histoire* F. Fromonot, M. Deming, MJ Dumont *La ville historique comme projet* M. Breitman *FARE : Fabriquer et représenter, outils, recherches et actions pour les territoires d'aujourd'hui.* V. foucher-Dufoix, A. Chatelut *Territoires en projet : architecture, urbanisme et environnement* F. Bertrand, P. Simay *Habitats : espaces tempérés* G. Breton, JF Renaud *Architecure et territoire du tourisme et des loisirs* M. Lambert-Bresson, V. Picon-Lefebvre, N. Lancret	5h	Oblig. au choix	7
	1 option associée		Oblig.	
UE3	**Construction** *Construction générale -1 Thématiques transversales* C. Simonin, D. Chambolle	1h30	Oblig.	6
	La technique et l'innovation en architecture du siècle des Lumières aux Trente Glorieuses G. Lambert	1h30	Oblig.	
	Histoire au choix *L'invention du classicisme en France* M. Deming *Art monumental et urbain au siècle de Louis XIV* M. Deming *Paris-métropole, quatre siècles d'histoire architecturale et urbaine* M. Lambert *Une histoire des jardins* M. Croizier *L'oeuvre de Viollet-le-Duc les sources du projet architectural moderne* JP Midant	1h30		
	Anglais		Oblig.	

Studios d'architecture (UE1)

Studios d'architecture « du construit au paysage »

- *Ville en transformation,* M. Breitman
- *Mémoire, contexte et création - Intervention contemporaine dans un bâti historique,* P. Prost, A. Penin
- *Projeter pour mieux comprendre*, G. Desgrandchamps
- *Du projet d'architecture au projet paysage,* E. Colboc
- *Programme réinventé,* A. Pangalos
- *Structure <> architecture,* L. Burriel
- *Around the block,* G. Breton, JF Renaud
- « *Learning from Guise » : quelle utopie pour le logement collectif aujourd'hui ?* B. Jullien
- *Habiter la grande hauteur, du leurre de la mixité à la verticalité spécifiquement dédiée aux logements*, A. De Bussierre

Studios d'architecture « du territoire au construit »

- *Siem Reap Ankor : Patrimoine/tourisme, contemporanéité/développement,* C. Ros
- *Architecture et paysage contemporain : 2 lieux.* P.L. Faloci
- *Interfaces métropolitaines - Transformations urbaines et approches environnementales,* F. Bertrand, M. Benzerzour, P. Simay
- *Espace(s) public(s) et enjeux territoriaux,* Solenn Guevel, P. Simay
- *Formes urbaines,* Y. Okotnikoff
- *Natures urbaines,* E. Robin
- *Habiter la campagne contemporaine,* B. Mariolle

1 option au choix (2 ECTS)

Arts plastiques

Laboratoire de l'image et de la couleur 1	A.Kerlidou, G. Colboc, M. Mont
Atelier matériaux, option mobilier	C. Bacoup
Gravure 1	S. Vignaud
Sculpture - Art public 1	JL Bichaud
Peinture 1	G. Marrey
Couleur / peinture	M. Mont

Construction

Construction - aménagement	L. Bost
Le bois dans la construction	L. Bost
Architecture navale - initiation	L Piqueras
Option CNAM	R. Fabbri
Géométrie paramétrique	R. Fabbri

Informatique

Modélisation 3D	E Lepine
Développements informatiques appliqués à l'archi	E Lepine
SIG et modélisation urbaine :	
Analyse et représentation de territoires habités	B.Laurencin

Villes, paysage et territoires

Paysage	D. Hernandez
Systèmes métropolitains	C. Jaquand
Villes et architectures en Asie	C. Ros
Vision de ville	A. Chatelut
Représenter le territoire, cartes, itinéraires, atlas	B. Jullien
La régénération urbaine par les pratiques culturelles : les cas d'anvers, Arles, Dunkerque, Marseille et Mons	JP Midant
L'intégration structure / architecture comme outil créatif	L. Burriel-Bielza

Enseignements du 2ème semestre

UE	Enseignement	Durée / sem		ECTS
UE1	**Théorie au choix** *Le logement social* MJ. Dumont *L'habitation contemporaine : enjeux, héritage et perspective* L. Engrand	1h30	Oblig.	18
	Intensif *Analyse territoriale et projet d'infrastructure* A. Grillet-Aubert, M. Lambert	22h	Oblig.	
	Studio d'architecture au choix	8h	Oblig.	
UE2	**Séminaire au choix** *FARE* A. Chatelut, V. Foucher-Dufoix *Villes et territoires : projets et recherches* M. Lambert-Brsson, V. Picon-Lefebvre *L'art du projet : L'architecture et l'imprimé* E. Thibaut, G. Lambert *Art, flux, architecture* A. Dervieux, JP Midant, P. Villien, D.Hernandez *Faire de l'histoire* F. Fromonot, M. Deming, MJ Dumont *Patrimoine et projet* P. Prost, V. Fernandez *La ville historique comme projet* M. Breitman *Habitats : espaces tempérés* G. Breton, JF Renaud *Architecure et territoire du tourisme et des loisirs* M. Lambert-Bresson, V. Picon-Lefebvre, N. Lancret *Territoires en projet : architecture, urbanisme et paysage* F. Bertrand, P. Simay	5h	Oblig. au choix	7
	1 option associée		Oblig.	
UE3	**Construction** *Pratiques contemporaines* D. Chambolle	1h30	Oblig. au choix	5
	Histoire au choix *Architecture et ville en France au XVIIIe siècle* M. Deming *La pensée de Le Corbusier* MJ Dumont *Paris-métropole, 4 siècles d'histoire architecutrale et urbaine* M. Lambert *Architecture militaire et villes fortifiées* P. Prost	1h30	Oblig.	
	Anglais		Oblig.	

Studios d'architecture (UE1)

Studios d'architecture « du construit au payasage »

- M. Breitman : *Ville en transformation*
- V. Fernandez : *L'habitat social de l'après-guerre : un patrimoine à valoriser ou une histoire à effacer*
- J. Galiano, N. Pham : *Morphologie urbaine : ville et équipements*
- P. Richter, M. Romvos : *Studio*
- P. Chombard de Lauwe : *Studio*
- L. Burriel-Bielza : *Loger 150 personnes en ville*
- L. Engrand : *L'habitation en projet - densité, intensité, urbanité*

Studios d'architecture « du territoire au construit »

- C. Ros : *Le local ici et là-bas - une étude comparée et projectuelle de l'habitat populaire*
- A. Lortie : *Architecture, territoires*
- C. Hanappe : *Construire au temps des dérèglements*

1 option au choix (2 ECTS)

Arts plastiques

Atelier matériaux mobilier 2	C. Bacoup
Gravure 2	S. Vignaud
Peinture, couleur 2	M. Mont
Sculpture 2	JL Bichaud
Peinture	G. Marrey
Photographie : composition, cadrage	A. Chatelut
Voyage de dessin	S. Vignaud
Corps, espace, architecture	J. Desprairies
Objet / design	A. Harlé

Construction

Atelier matériaux construction	L. Bost
Architecture navale - initiation	L. Piqueras
Option CNAM	R. Fabbri
Matière et préfabrication : un art dans la transformation	E. Hergott
Accoustique architecturale	C. Simonin
Architecture de l'urgence	P. Coulombel
Performances	M. Benzerzour

Histoire

Architecture et ville en France au XVIIIe siècle	M. Deming
Architecture militaire et villes fortifiées	P. Prost
La pensée de Le Corbusier	MJ Dumont
Paris-métropole, 4 siècles d'histoire architecutrale et urbaine	M. Lambert

Informatique

Modélisation 3D	E Lepine
Développements informatiques appliqués à l'architecture	E Lepine
Analyse et représentation urbaine : SIG et modélisation 3D	B.Laurencin

Villes, paysage et territoires

Paysage	D. Hernandez
Paris / Berlin, 100 ans de débats sur la ville européenne	C. Jaquand

Le Master
2ème année

Les unités d'enseignements (UE)

	Semestre 3	Semestre 4
UE1	« Studio : les territoires du projet 3 » - Théorie : *Architecture et paysage contemporain - une histoire sourde du lieu* - Studio d'architecture	Projet de Fin d'Études (PFE) traitant les échelles du 1/1000 au 1/20 Jury Master
UE2	« Séminaire 3 » - Mémoire et soutenance - 1 Option au choix	
UE3	« Histoire et construction 3 » - 1 cours de construction : *structure et forme : essence de l'espace* - 1 cours d'histoire au choix	

Le PFE et le Mémoire

Le sujet de PFE pourra être énoncé sous forme d'une problématique et du choix d'un site. (le site pouvant être suffisamment grand pour être abordé selon plusieurs échelles).
Une commission des jurys renouvelée chaque année aura pour objet de définir leurs compositions (pour le mémoire et pour le projet) ainsi que de définir les sujets et/ou problématiques du projet de fin d'études.
Le « mémoire » relatif à un des thèmes développés en séminaire, qui est le résultat d'un travail de recherche personnelle, est soutenu devant un jury unique comprenant des personnalités extérieures lors de sessions prévues à cet effet. Le « séminaire » dans lequel s'effectue ce travail personnel est un lieu de réflexion et d'approfondissement, pluridisciplinaire et obligatoirement lié d'une manière ou d'une autre à des activités de recherche et/ou expérimentales capables de proposer à terme aux étudiants qui l'auront suivi des ouvertures vers le doctorat ou des filières de spécialisation.

Règle sur le choix des studios en master

Sur les 3 semestres de studio en master chaque étudiant doit prendre un studio dans chacune des 2 thématiques « du construit au paysage » et « du territoire au construit » .

Enseignements du 3ème semestre

UE	Enseignement	Durée / sem		ECTS
UE1	**Théorie** *Architecture et paysage contemporain une histoire sourde du lieu* Pierre-Louis Faloci	1h30	Oblig.	16
	Studio d'architecture au choix	8h	Oblig.	
UE2	**1 Option au choix** en relation avec le mémoire	3h	Oblig.	10
	Mémoire et soutenance		Oblig.	
UE3	**Construction** *Structure et forme : essence de l'espace* Arnauld De Bussierre	1h30	Oblig.	4
	Histoire au choix *L'invention du classicisme en France* Mark Deming	1h30	Oblig. au choix	
	L'art monumental et urbain au siècle de Louis XIV Mark Deming			
	Paris-métropole, 4 s. d'histoire architecturale et urbaine Michèle Lambert-Bresson			
	Une histoire des jardins Mirabelle Croizier			
	L'oeuvre de Viollet-le-Duc - les sources du projet architectural moderne Jean-Paul Midant			

Studios d'architecture (UE1)

Studios d'architecture « du construit au paysage »

- *Ville en transformation,* M. Breitman
- *Mémoire, contexte et création - Intervention contemporaine dans un bâti historique,* P. Prost, A. Penin
- *Projeter pour mieux comprendre,* G. Desgrandchamps
- *Du projet d'architecture au projet paysage,* E. Colboc
- *Programme réinventé,* A. Pangalos
- *Structure <> architecture,* L. Burriel
- *Around the block,* G. Breton, JF Renaud
- *« Learning from Guise » : quelle utopie pour le logement collectif aujourd'hui ?*, B. Jullien
- *Habiter la grande hauteur, du leurre de la mixité à la verticalitéspécifiquement dédiée aux logements*, A. De Bussierre

Studios d'architecture « du territoire au construit »

- *Siem Reap Ankor : Patrimoine/tourisme, contemporanéité/développement,* C. Ros
- *Architecture et paysage contemporain : 2 lieux.* P.L. Faloci

- *Interfaces métropolitaines - Transformations urbaines et approches environnementales,* F. Bertrand, M. Benzerzour, P. Simay
- *Nature urbaine*, E. Robin
- *Espace(s) public(s) et enjeux territoriaux,* S. Guével, P. Simay
- *Formes urbaines, ,* Y. Okotnikoff
- *Habiter la campagne contemporaine,* B. Mariolle

1 option au choix (2 ECTS)

Arts plastiques

Laboratoire de l'image et de la couleur 1	A.Kerlidou, G. Colboc, M. Mont
Atelier matériaux, option mobilier 1	C. Bacoup
Gravure 1	S. Vignaud
Sculpture - Art public 1	JL Bichaud
Peinture 1	G. Marrey
Couleur / peinture	M. Mont

Construction

Conception / aménagement	L. Bost
Le bois dans la construction	L. Bost
Architecture navale - initiation	L Piqueras
Option CNAM	R. Fabbri
Géométrie paramétrique	R. Fabbri

Informatique

Modélisation 3D	E Lepine
Développements informatiques appliqués à l'archi	E Lepine
SIG et modélisation urbaine :	
Analyse et représentation de territoires habités	B.Laurencin

Villes, paysage et territoires

Paysage	D. Hernandez
Systèmes métropolitains	C. Jaquand
Villes et architectures en Asie	C. Ros
Vision de ville	A. Chatelut
Représenter le territoire, cartes, itinéraires, atlas	B. Jullien
La régénération urbaine par les pratiques culturelles : les cas d'Anvers, Arles, Dunkerque, Marseille et Mons	JP Midant
L'intégration structure / architecture comme outil créatif	L. Burriel-Bielza

Principes

L'unité d'enseignement du dernier semestre du 2ème cycle comprend la préparation d'un projet de fin d'études architectural ou urbain (PFE) qui doit permettre à l'étudiant de démontrer sa capacité à maîtriser avec autonomie la conception architecturale et à mettre en œuvre les connaissances et les méthodes de travail qu'il a acquises au cours de sa formation. L'accès au PFE est subordonné à la validation de l'ensemble des UE du cycle Master y compris celle comprenant le stage.
Le stage de master doit être effectué et validé avant l'entrée en semestre de PFE.
Le PFE est un travail personnel ; il s'inscrit dans les domaines d'études proposés par l'école.
L'étudiant choisit son directeur d'études parmi les enseignants architectes encadrant les groupes de projets.
A titre exceptionnel, 2 ou 3 étudiants peuvent traiter un même sujet.
Dans ce cas, outre la partie commune, chaque étudiant doit produire un travail individuel, identifiable. Le temps de PFE est incompatible avec un emploi salarié.

Les groupes thématiques de PFE

Les groupes pédagogiques de projets encadrés par des enseignants titulaires de l'école et qui ont été constitués après appel à candidature, proposent une ou plusieurs thématiques. Dans le cadre de l'un de ces groupes de projets, un étudiant a toutefois la faculté de proposer une problématique particulière aux responsables du groupe de PFE. Une présentation des groupes de projets est assurée trois mois avant le début du semestre de PFE et les étudiants sont invités à présenter dans le mois suivant un portfolio motivant leur choix.

La soutenance

Le jury

Le PFE fait l'objet d'une soutenance publique au sein de son unité d'enseignements.
Cette soutenance a lieu devant des jurys composés de 5 à 8 personnes dont un représentant du groupe de projet où l'étudiant est inscrit et qui ne peuvent siéger valablement qu'en présence de 5 membres, dont le représentant de l'unité d'enseignements où a été préparé le projet de l'étudiant et le directeur d'études de l'étudiant.

Cinq jurys (au maximum) peuvent être organisés à chaque session. Deux membres de chaque jury doivent également être membres d'un ou plusieurs autres jurys. Chaque jury comporte 5 catégories de membres :
- le directeur d'études,
- un représentant de l'unité d'enseignement où le travail a été préparé,
- un ou deux enseignants d'autres unités d'enseignements de l'école,
- un ou deux enseignants extérieurs de l'école dont au moins un d'une autre école,
- une ou deux personnalités extérieures, françaises ou étrangères.

Les membres du jury en provenance de l'école du candidat doivent être habilités par celle-ci à encadrer le projet de fin d'études.
Chaque jury doit comprendre une majorité d'architectes. Parmi les membres du jury doit figurer au moins un enseignant-chercheur titulaire d'une habilitation à diriger les recherches. Pour chaque candidat, le jury désigne en son sein un rapporteur qui ne peut être ni le directeur d'études ni, s'il s'agit d'un approfondissement à la recherche, le directeur de mémoire.

Lorsque l'étudiant a choisi d'approfondir sa préparation à la recherche par des enseignements méthodologiques et complémentaires dont le descriptif figurera sur son diplôme d'architecte, il doit soutenir à nouveau (cf paragraphe in fine) et en même temps son mémoire et son projet de fin d'études, devant un jury comprenant le directeur de mémoire et au moins 3 docteurs et 2 titulaires d'une habilitation à diriger les recherches.

Les documents à présenter au jury
Le PFE comporte des documents graphiques et des pièces écrites :
- les documents graphiques doivent rassembler un éventail des échelles d'études codifiées, allant du contexte d'implantation au détail de construction (du 1/1000 au 1/20) dont le dosage est contrôlé par le directeur d'études. Chaque étudiant affichera de 3 à 5 panneaux A0
- le rapport de présentation remis le jour de l'affichage (format papier et CD), comportera une rédaction des intentions et de la stratégie du candidat (interprétation du programme, point de vue sur le site d'intervention, objectif architectural)

Organisation de la soutenance
- Il y a deux périodes de soutenances par an (mois de juillet et de février), d'une durée d'une semaine.

- La soutenance dure environ 45 minutes : 15 à 20 minutes de présentation, 20 minutes de questions posées par le jury et d'échanges avec le candidat.
- Pré Jury : un pré jury décidera un mois avant le jury final de la capacité de l'étudiant à soutenir son PFE
- L'affichage des documents graphiques se fait le samedi précédant la semaine du jury

Master mention recherche

Si l'étudiant choisit d'approfondir sa préparation à la recherche par des enseignements méthodologiques ou fondamentaux complémentaires, il soutiendra son master devant un jury spécifique composé : du directeur de mémoire, de trois docteurs et de trois titulaires d'une habilitation à diriger une recherche. Le jury se prononce sur les travaux scientifiques et les spécificités du parcours.
L'ensemble des séminaires et des groupes de PFE a vocation à assurer cet approfondissement, de manière différente selon les thématiques.
Les étudiants souhaitant être inscrits en master « mention recherche » doivent se manifester auprès de l'un des enseignants - chercheurs de séminaire par une lettre motivant leur choix et donner copie de ce courrier au bureau du master. Ils doivent également en informer le responsable du groupe de PFE.
Cette option/mention est l'une des conditions d'inscription en doctorat d'architecture qui n'est toutefois pas automatique puisqu'elle sera subordonnée à l'accord d'un directeur de recherche relevant d'une école doctorale accréditée.
Les étudiants qui auront obtenu l'accord d'un directeur de mémoire, enseignant-chercheur intervenant dans le séminaire, sont invités à faire leur stage de master dans une équipe ou un laboratoire de recherche agréé tel que l'Ipraus.

Pour permettre au jury mention « recherche » d'évaluer les capacités de l'étudiant, un membre de ce jury aura participé à la soutenance du mémoire dans le cadre du séminaire concerné et le projet, dont le directeur d'étude participera également au jury « mention recherche », sera soutenu devant le jury du PFE « généraliste ». Ainsi le jury mention recherche pourra se consacrer à la vérification des prédispositions, qualités et méthodes de recherche du candidat en toute connaissance de cause.

Vade-mecum pour la soutenance du PFE mention recherche

Le PFE est le point d'orgue du second cycle des études d'architecture qui doit permettre à l'étudiant :

1. De maîtriser :
   - une pensée critique relative aux problématiques propres à l'architecture ;
   - la conception d'un projet architectural de manière autonome par l'approfondissement de ses concepts, méthodes et savoirs fondamentaux ;
   - la compréhension critique des processus d'édification dans leurs rapports à divers contextes et échelles et en référence aux différents usages, techniques et temporalités ;

2. De se préparer :
   - aux différents modes d'exercice et domaines professionnels de l'architecture ;
   - à la recherche en architecture.» (art 4 de l'arrêté du 20 juillet 2007).

Tout étudiant en master doit s'initier à la recherche scientifique c'est-à-dire au moins acquérir des méthodologies propres aux travaux de recherche.
L'étudiant candidat à une mention recherche doit de surcroit approfondir sa préparation et sa recherche par des enseignements méthodologiques et complémentaires.

En conséquence que va vérifier un jury (master mention recherche) ?
- que les qualités de fond et de forme du mémoire de recherche démontrent des capacités à développer une recherche ultérieure : délimitation de l'objet d'étude, définition d'un questionnement, formulation d'une problématique et des hypothèses, construction d'un corpus et d'une méthode. Capacité à structurer, argumenter et communiquer sa pensée par un écrit et par les moyens graphiques nécessaires.
- que le futur architecte maîtrisera la conception d'un projet d'architecture et sera capable d'en assumer les responsabilités consécutives.
- Que le futur chercheur est capable de mener de manière autonome un travail poussé de réflexion.

Ces qualités peuvent également transparaître dans le projet de fin d'études lui-même.

La soutenance pour la mention recherche s'effectue en 2 temps :
1 Soutenance du PFE « généraliste » après soutenance du mémoire en jury de séminaire dans le groupe retenu
2 Soutenance supplémentaire pour la mention recherche : présentation préparée et structurée d'une durée de 15 à 20 minutes suivie de questions.

L'étudiant exposera au jury sa démarche de chercheur à travers la réalisation de son mémoire, de ses autres expériences de recherche (stage en laboratoire de recherche, séminaire…) et motivera son choix auprès du jury.

Les formations post-master

Le doctorat d'architecture au sein de l'Ecole doctorale « Ville, transports et territoires »

Laboratoire d'accueil : Ipraus (ensaPB)

La recherche en architecture trouve sa raison d'être dans son lien avec l'enseignement du projet architectural et urbain. Son objet est de contribuer à comprendre, à informer et à critiquer les processus de conception et de production de l'espace, dans ses dimensions physiques mais aussi symbolique, esthétique ou plastique, en fonction des champs culturels concernés. Elle repose sur une approche fondamentalement interdisciplinaire autour d'un objet commun : l'espace matériel de la ville.
L'enseignement doctoral s'inscrit aujourd'hui dans une dynamique nouvelle après le passage des écoles nationales supérieures d'architecture au LMD (Licence-Master-Doctorat) et la consolidation consécutive du doctorat en architecture (cf. articles 11 et 12 du décret du 30 juin 2005 relatif aux études d'architecture).
La préparation du doctorat est une formation à la recherche et par la recherche. Elle s'effectue en trois ans dans un laboratoire de recherche au sein de l'école doctorale de rattachement du directeur de recherche.
L'Ensa de Paris-Belleville est l'un des établissements associés à l'Ecole doctorale « Ville, transport et territoires » d'Université Paris-Est, l'Ipraus en est le laboratoire d'accueil.
Les étudiants suivent les enseignements proposés par l'Ecole doctorale « Ville, transports et territoires » d'Université Paris-Est à Marne-la-Vallée, ainsi que ceux dispensés par les Ensa Paris-Belleville, Marne la Vallée et Paris-Malaquais et participent aux séminaires de recherche organisés par l'Ipraus , OCS et ACS.

Le laboratoire de recherche Ipraus (Ensa Paris-Belleville)
L'Ipraus (Institut de Recherche Parisien : Architecture, Urbanistique, Société) laboratoire de recherche de l'Ensa Paris-Belleville développe différentes thématiques.
Depuis le 1er janvier 2010, l'Ipraus fait partie de l'unité mixte de recherche AUSser – *Architecture Urbanisme Société : savoirs enseignement recherche* – UMR 3329 CNRS / ministère de la Culture et de la communication. Il est en outre laboratoire d'accueil de l'École doctorale Ville Transports Territoires d'Université Paris-Est à laquelle est associée l'Ensa-Paris-Belleville.

Les principaux axes de recherche concernent :
- Architecture des territoires : transports, formes urbaines, environnement - Histoire et prospective
- Architectures et villes de l'Asie contemporaine. Héritages et projets
- Patrimoine et projet
- Architectures et temps présent : médiatisations et concrétisations
- Architecture et culture technique
- Architecture : diffusion, transmission et enseignement

Membres du laboratoire habilités à diriger des thèses de doctorat
Les doctorants doivent choisir un directeur habilité à diriger des recherches.
- Nathalie Lancret, chargée de recherche au Cnrs, directrice de l'UMR AUSser
- Virginie Picon-Lefebvre, professeure, ENSA Paris-Belleville
- Jean-Paul Midant, maître-assistant de l'Ensa de Paris-Belleville
- Frédéric Pousin, directeur de recherche CNRS

Habilitations en cours
- Estelle Thibault, directrice de l'Ipraus, ENSA Paris-Belleville
- Anne Grillet-Aubert, maitre-assistante, ENSA Paris-Belleville

Des cotutelles peuvent être également organisées avec des enseignants ou des chercheurs rattachés à des laboratoires partenaires de l'Ipraus, en France ou à l'étranger.

Accueil des doctorants au sein de l'Ipraus
Les doctorants inscrits en thèse sous la direction de l'un des enseignants de l'Ipraus sont accueillis dans ce laboratoire peuvent disposer d'un poste de travail dans les locaux que l'Ensa Paris-Belleville consacre à la recherche.
Parallèlement à la préparation de leur doctorat, ils ont vocation à participer aux recherches collectives développées par les différents axes du laboratoire et à intervenir dans les manifestations scientifiques (journées d'études, colloques) dont les thèmes les concernent. En outre, ils assistent et contribuent aux séminaires doctoraux de l'Ipraus.

En 2014-2015, 29 doctorants sont accueillis à l'Ipraus.
Depuis 1997, 37 docteurs encadrés par des HDR de l'Ipraus de l'Ensa de Paris-Belleville ont été diplômés.

Références :
Arrêté du 3 septembre 1998 relatif à la charte des thèses
Arrêté du 6 janvier 2005 relatif à la cotutelle de thèse
Décret du 30 juin 2005 relatif aux études d'architecture
Arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale
Arrêté du 7 août 2006 relatif aux modalités de dépôt, de signalement, de reproduction, de diffusion et de conservation des thèses

Doctorat international d'architecture Villard d'Honnecourt

Depuis début 2004, l'ensa-PB participe activement, au travers d'une convention avec l'IUAV, à l'expérience d'un doctorat international. Ce doctorat expérimental a pris pour thème l'identité architecturale européenne. 24 doctorants ont participé aux 12 séminaires organisés à raison de 4 par an.

L'évolution de cette formation a abouti en 2014 à une nouvelle formule associant les Ecoles de Venise, Deft, Madrid et Paris-Belleville. Les étudiants obtiennent le doctorat de leur école d'origine et le doctorat engagé selon le modèle de la co-tutelle après avoir participé à des séminaires communs et effectué un séjour de 6 à 12 mois dans un des pays concernés.

Dans le cas de l'ENSA Paris-Belleville, l'étudiant s'inscrit à titre principal à l'école doctorale *Ville transports et territoires* de l'Université Paris-Est.

Les diplômes de spécialisation et d'approfondissement en architecture (DSA) sont des formations professionnalisantes, destinées aux architectes diplômés ou aux titulaires d'un master admis en équivalence. La qualification conférée par les DSA est le plus souvent valorisée dans l'exercice de la profession au sein des agences d'architecture et d'urbanisme. Elle peut aussi être mobilisée dans le cadre d'équipes pluridisciplinaires constituées à l'initiative de collectivités publiques, par exemple pour la réalisation d'études et la mise en œuvre de grands projets urbains, ou encore pour l'établissement de plans de prévention des risques. Les programmes des organismes internationaux ouvrent des perspectives professionnelles : on citera à cet égard les travaux d'élaboration des plans de gestion relatifs aux biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Enfin, des diplômés du DSA « Architecture et risques majeurs », en réponse à l'appel d'organisations non gouvernementales, choisissent de contribuer à la gestion des situations d'urgence ou de post-urgence dans les pays du Sud.

Trois spécialisations sont proposées :
- Le DSA « Architecture et risques majeurs ». Il prépare les architectes à prendre en compte les risques majeurs à toutes les étapes de leur intervention : dans le cadre de projets nouveaux, pour réduire la vulnérabilité de l'existant, dans la gestion de crise et la reconstruction.
- Le DSA « Architecture et projet urbain » (mention « Architecture des territoires »). Les logiques de conception et de transformation des formes urbaines sont au cœur des études : comment mener une réflexion et conduire un projet à l'échelle du grand territoire, en intégrant la question de la mobilité et des transports.
- Le DSA « Architecture et patrimoine ». Les problématiques de conservation, restauration et mise en valeur du patrimoine architectural, urbain et paysager, ainsi que la question de son usage dans la société contemporaine, sont au centre de l'enseignement.

Le dernier semestre de chaque formation est consacré à deux exercices, donnant lieu à soutenance : un travail personnel, qui prend la forme d'un projet, d'un mémoire ou d'un mémoire-projet, et une mise en situation professionnelle de quatre mois.

DSA ‘‘Architecture et Patrimoine’’

Le DSA « Architecture et patrimoine », en partenariat avec l’Ecole nationale supérieure d’architecture de Normandie. Les problématiques de conservation, restauration, transformation et mise en valeur du patrimoine, ainsi que la question de son usage dans la société contemporaine, sont au centre de l’enseignement. Le DSA met l’accent sur la dimension créatrice de l’intervention de l’architecte sur le bâti existant, dans le cadre d’une forme urbaine et paysagère donnée. Le DSA a pour terrain d’études Paris, son agglomération et son territoire. Il se focalise tout particulièrement sur le patrimoine de la deuxième moitié du XIXè siècle et du XXè siècle.
La direction scientifique et pédagogique de la formation est assurée par Jean-Paul Midant, docteur en histoire et civilisations et maître-assistant à l’école d’architecture de Paris-Belleville.

Les trois premiers semestres du cursus sont organisés autour d’exercices d’analyse et d’ateliers de projet architectural, urbain et paysager, avec la prise en compte du patrimoine dans toutes ses composantes, bâties ou non bâties, savante ou ordinaire. Ils sont encadrés respectivement par Maïe Kitamura, architecte et maître-assistant associé à l’école de Paris-Belleville, Philippe Prost architecte et urbaniste, maître assistant à l’école de Paris-Belleville, et Jean-Bernard Cremnitzer architecte, maître-assistant à l’école d’architecture de Normandie avec la collaboration de Vanessa Fernandez, architecte et maitre-assistant à l’Ecole de Paris-Belleville . Le quatrième semestre est consacré pour l’essentiel à la mise en situation professionnelle et à un travail personnel, le mémoire-projet de fin d’études.

Semestre 1

UE 1
Formes urbaines, architecture et systèmes constructifs 1

- Atelier 1 : Introduction au patrimoine parisien — CM TD — 1
- Atelier 2 : voyage d’études — CM TD — 2
- Atelier 3 : relevés de l’archtiecture moderne avant transformation — CM — 2
- Projet architectural et urbain : Paris centre — CM P — 6
- Méthodologie et exercices à la périphérie de Paris — CM TD — 2
- Techniques de réhabilitation du bâti du XXe siècle — CM TD — 2
- Pathologie du bâti traditionnel — CM — 2
- Transformations, démarches écologiques et environnementales — CM TD — 3

UE 2
Connaissance du Patrimoine 1

- Atelier 1 : Introduction au patrimoine parisien — CM TD — 1
- Atelier 2 : voyage d’études — CM TD — 1
- Paris : formes urbaines et architectures du XXe siècle — CM — 2
- Art monumental et urbain au siècle de Louis XIV — CM — 2
- Histoire de l’architecture — CM — 1
- La protection au titre des monuments historiques de l’architecture du XXe siècle en France - un premier bilan — CM — 2
- Formes urbaines et architectures du XIXe siècle — CM — 1

CM cours
TD travaux dirigés
P projet
X crédits ECTS

Semestre 2

UE 3
Formes urbaines, architecture et systèmes constructifs 2

- Méthodologie et projet d'intervention dans un îlot urbain historique, restauration et réutilisation d'un bâtiment — P 8
- Techniques, pathologies et réhabilitation durables des constructions modernes — CM TD 3
- Connaissance du diagnostic du bâti pré-industriel — CM 2
- La restauration du patrimoine du XXe siècle protégé au titre des Monuments Historiques - études de cas — CM 2
- Présentation des sujets de mémoires-projets de fin d'études — P -
- Préparation de la mise en situation professionnelle — S -
- Préparation de l'école d'été — TD 4
- Paysage et projet urbain depuis les années 1920 en France — CM 1

UE 4
Connaissance du Patrimoine 2

- Atelier 4 : Paysage et patrimoine. De l'espace régalien à l'espace public contemporain, des jardins de Versailles au parc André Citroën — CM TD 2
- Droit : patrimoine et protection, conservation — CM 2
- Histoire : villes françaises au XVIIIe siècle — CM 2
- Les grands ensembles de logements sociaux des années 1960 — CM 2
- Jardins historiques : de l'époque médiévale au XXe siècle — CM 2

Semestre 3

UE 5
Mise en situation professionnelle

- Mise en situation professionnelle : mise en oeuvre, tutorat, soutenance — S 28
- Projet tutoré : mémoire-projet de fin d'études — P 1

UE 6
Connaissance du Patrimoine 3

- Actualité du patrimoine : études de cas de restauration et transformation — CM -
- Atelier 2 : voyage d'étude (facultatif) — CM TD -
- Atelier suivi de mémoire — TD 1

Semestre 4

UE 7
Formes urbaines, architecture et systèmes constructifs 3

- Problématique de la restauration et de la reconversion du patrimoine industriel en France et à l'étranger — CM
- Doctrine : qu'est-ce-que le patrimoine industriel ? — CM
- Transformer le patrimoine industriel - méthodologie et atelier de projet — CM TD
- 9
- Infrastructures et friches industrielles — CM 1

UE 8
Connaissance du Patrimoine 4

- Atelier 5 : Le jardin des Tuileries - constructions événementielles et jardin historique — CM TD 1
- Droit : patrimoine et projet, gestion du patrimoine — CM 2
- L'Unesco et le patrimoine : présentation des actions et de la doctrine — CM 1
- Restauration, réhabilitation ou transformation du patrimoine du XXe siècle. Etudes de cas internationales — CM 1

UE 9
Mémoire - Projet de fin d'études

- Projet tutoré : mémoire-projet de fin d'études, soutenance — P 15

cours	CM
travaux dirigés	TD
projet	P
stage	S
crédits ECTS	X

DSA ''Architecture et Projet Urbain''
mention « Architecture des Territoires »
orientation Projet ou Recherche

Le thème central du DSA est le projet à grande échelle. Il est porté par une problématique transversale, l'architecture de la mobilité et des transports. L'enseignement a pour toile de fond la perspective d'un développement urbain durable.
La direction scientifique et pédagogique du DSA est assurée par Francis Nordemann, architecte, professeur à l'École de Paris-Belleville ; Anne Grillet-Aubert, architecte, docteur en urbanisme et planification territoriale, maître-assistant et chercheur à l'école de Paris-Belleville, assure la coordination pédagogique.

Le cursus comprend deux semestres encadrés. Le troisième semestre est consacré à la mise en situation professionnelle et à un travail personnel, qui prend la forme d'un projet ou d'un mémoire.

Les semestres encadrés s'ordonnent autour de deux ateliers de projet pour deux champs géographiques : la métropole parisienne et les métropoles d'Asie-Pacifique. Coordonnés par Francis Nordemann et André Lortie, architecte, professeur à l'École de Paris-Belleville, ces ateliers sont pilotés par une équipe d'architectes, pédagogues et chercheurs. Les semestres encadrés comportent en outre des enseignements théoriques sous forme de cours et de travaux dirigés d'application, ainsi que des voyages d'étude. Chaque voyage est précédé par un séminaire, au cours duquel des experts interviennent sur les questions d'actualité relatives à la zone étudiée. Le voyage d'étude du premier semestre consiste dans une brève visite de la vallée de la Seine de Paris jusqu'au Havre. Le voyage du deuxième semestre prend la forme d'un séjour de trois semaines dans une grande métropole d'Asie-Pacifique. Shanghai est de façon récurrente territoire de projet, dans le cadre d'une coopération avec l'université de Tongji. Un deuxième site est ouvert à Hanoï.
Organisation de la formation

Semestre 1

UE 1
Projet

- Projet intensif collectif — CM TD 5
- Atelier métropole parisienne
  Séminaire - Voyage - Atelier — CM TD 10

UE 2
Analyse et représentation des villes et territoires

- Séminaire mobilités, densités et formes urbaines
  Méthodologie — SM
- La mobilité en projets
  Etudes de cas — TD 3
- Système d'information géographique
  Analyse et représentation de territoires habités — CM TD 3

UE 3
Acquisition des connaissances

- Lecture et représentation des territoires — CM 1
- Territorialisation des réseaux — CM 2
- Villes et architecture en Asie — CM 2
- Economie urbaine et production de la ville : mécanismes et jeux d'acteurs — CM 2
- Projet, ressources et contextes — CM 2

Semestre 2

UE 4
Projet

- Métropoles d'Asie-Pacifique
  Séminaire
  Workshop dans une métropole asiatique
  Atelier — CM TD 14

UE 5
Analyse et représentation des villes et territoires

- Identification d'un territoire — TD 1
- Séminaire mobilités, densités et formes urbaines
  Démarches de recherche — SM 3
- Séminaire de préparation de la mise en situation professionnelle — SM 0
- La mobilité en projets
  Analyses comparées — TD 2
- Villes comparées — TD 2

UE 6
Acquisition des connaissances

- Le Grand Paris — CM 2
- Projet, ressources et contextes — CM 2
- Projet, sites et situations — CM 2

Semestre 3

UE 7
Projet ou Recherche

- Workshop (facultatif) — TD 0
- Projet :
  élaboration du projet de fin d'études et soutenance — 15
- Recherche :
  élaboration du mémoire et soutenance

UE 8
Mise en situation professionnelle

- Mise en situation professionnelle — 15

CM Cours Magistral
TD Travaux Dirigés
SM Séminaire
X Crédits ECTS

DSA ‘‘Architecture et Risques Majeurs’’

Le DSA « Architecture et risques majeurs », en partenariat avec l’Ecole nationale supérieure d’architecture de Grenoble, l’Ecole nationale supérieure d’architecture de Marseille et les Grands Ateliers de l’Isle d’Abeau. Il prépare les architectes à prendre en compte les risques majeurs à toutes les étapes de leur intervention : dans le cadre de projets nouveaux, pour réduire la vulnérabilité de l’existant, dans la gestion de crise et la reconstruction.

La formation comporte trois semestres encadrés, et un semestre consacré à la mise en situation professionnelle. Le premier semestre, sous la responsabilité d’Alexandre de la Foye, est centré sur la conception architecturale parasismique, qu’il s’agisse de construction nouvelle ou d’intervention sur le patrimoine existant. Le semestre 2, placé sous la responsabilité d’Elodie Pierre, architecte - urbaniste, se focalise sur les différentes échelles du projet urbain, dans un contexte multirisque, avec un accent particulier sur la question des inondations. Le troisième semestre, sous la responsabilité partagée de Jean-Christophe Grosso, architecte, maître assistant à l’École de Grenoble, et de Cyrille Hanappe, architecte et ingénieur, maître assistant à l’École de Paris-Belleville, s’articule autour des questions d’urgence, post-crise et reconstruction ; la session dédiée à la gestion de crise est organisée en collaboration avec la fondation Architectes de l’urgence.

Les enseignements dispensés comportent des cours théoriques, des voyages d’étude, des ateliers de projet, les sites visités constituant le territoire du projet, des exercices d’expérimentation aux Grands ateliers de l’Isle d’Abeau. Le voyage d’étude au premier et au troisième semestre réunit les étudiants de première et deuxième années ; la destination choisie cette année est le Japon. Au semestre 2, le voyage se déroule dans les Pyrénées.

Semestre 1

construction parasismique
concept et outils pour l’analyse et la conception

UE 1
Aléa sismique et comportement dynamique des structures

- Mise à niveau cultures constructives — CM 2
- Rappels de statique et dynamique des structures — CM 6
- Aléa sismique local et régional — CM 2

UE 2
Conceptions parasismique et voyage

- Facteurs de résistance et conception parasismique — CM 4
- Voyage d’étude — CM TD 5

UE 3
Réglementation et technologie de la construction parasismique

- Règlementation — CM 1
- Technologie — CM 5

UE 4
Projet & expérimentation

- Projet réhabilitation — P 9
- Expérimentation à l’Isle d’Abeau — TD 2

CM cours
TD travaux dirigés
P projet
S séminaire
X crédits ECTS

Semestre 2

Approche multirisque et approche urbaine

UE 5
Urbanisme et risques majeurs

- Risques naturels et anthropiques — CM 2
- Prévention : cadre législatif et réglementaire — CM 1

UE 6
Méthodologie d’analyse et mode d’approche pour le développement sécurisé du teritoire

- Diagnostic urbain et territorial — CM TD
- Analyse de l’exposition aux risques — CM TD
- Dispositif de crise et plans d’urgence — CM

5

UE 7
Inondations : typologies et prévention

- Evaluation et gestion territoriale — CM TD 3
- Action de l’eau sur les structures bâties — CM TD 3

UE 8
Projet

- Evaluation du potentiel de crise et de la capacité de réaction réhabilitation — TD
- Projet de développement et de sécurisation — P

10

Semestre 3

Urgence et reconstruction

UE 9 Urgence et reconstruction		UE 10 Voyage, projet et réalisation	
Post-urgence	CM TD 4	Voyage d'étude	CM V 6
Urgence	CM 4	Projet d'équipement d'urgence ou de construction pérenne	S P 6
Reconstruction	CM TD 4	Réalisation à l'Isle d'Abeau	TD P 6

Semestre 4

Mise en situation professionnelle

UE 11 Mise en situation professionnelle	
Mise en situation professionnelle : mise en oeuvre, tutorat	ST
Rapport d'études et de mise en situation professionnelle : élaboration et soutenance	ST
	30

cours	CM
travaux dirigés	TD
projet	P
séminaire	S
stage	ST
crédits ECTS	X

Habilitation à la maîtrise d'oeuvre en son nom propre (HMONP)

Organisation de la formation

La formation est assurée par les écoles nationales supérieures d'architecture et s'inscrit dans le dispositif de la réforme de l'enseignement de l'architecture dans le cadre européen du LMD.
Elle a pour vocation de permettre à l'architecte diplômé d'État (ADE) de maîtriser les conditions de son entrée dans la profession réglementée au titre de la loi du 3 janvier 1977 modifiée de l'architecture et d'endosser les responsabilités qui en découlent.
Il s'agit donc pour l'architecte d'acquérir, d'approfondir ou d'actualiser ses connaissances dans trois domaines spécifiques : les responsabilités personnelles du maître d'œuvre, la déontologie, la conduite et l'économie du projet.
Ces connaissances et compétences sont acquises à la fois par des enseignements dispensés au sein de l'école nationale supérieure d'architecture et par une mise en situation professionnelle de six mois minimum, les apports de l'un et de l'autre devant être fondés le plus possible sur leur complémentarité.
L'accès à cette formation est possible soit immédiatement après l'obtention du diplôme d'État d'architecte, soit après une période d'activité professionnelle qui entraîne une procédure de validation des acquis professionnels.

L'ambition

Il s'agit en complément de l'enseignement du cursus conduisant au diplôme d'État d'architecte, de préparer plus particulièrement les futurs maîtres d'œuvre à l'exercice de leurs responsabilités. Il s'agit de mettre en évidence les problèmes rencontrés par les maîtres d'œuvre, les carences, les pistes de réponses en termes de documentation et de mode opératoire. De donner le périmètre des choses à savoir… et surtout de proposer un travail interactif entre l'étudiant et l'intervenant afin de ne pas recommencer un enseignement de cursus, en fournissant l'information de base sous la forme appropriée (bases de données, documents, références…).

L'organisation pratique en 2014-2015

1ère partie de la session de la formation théorique 2014-2015 :
- 2 semaines du 6 au 17 octobre 2014
- 1 samedi matin le 24 janvier 2015 – Séminaire 5 « De la mise en situation professionnelle au mémoire »
- 1 samedi matin le 28 mars 2015 - Séminaire 5 « De la mise en situation professionnelle au mémoire »

2ème partie de la session de la formation théorique 2014-2015 :
- 2 semaines du 7 au 17 avril 2015
- Examen le 7 mai 2015

Rendu du mémoire professionnel le 22 juillet 2015

Jury du 21 au 25 septembre 2015

Un protocole de formation est conclu entre l'établissement et l'architecte diplômé d'État (ADE) en début de formation, déterminant un parcours adapté et cohérent. Le candidat sera encadré par un enseignant référent chargé de le suivre tout au long de sa formation jusqu'à l'évaluation finale, et de faire le lien entre la partie de la formation dispensée dans l'école et celle relevant de la mise en situation professionnelle.

La participation aux enseignements structurés en cinq séminaires, de la formation théorique est obligatoire. Les ADE doivent justifier leur absence. Le jury aura connaissance de l'assiduité des candidats.

Admissions en HMONP

Les ADE de Paris-Belleville peuvent s'inscrire en HMO-NP de la même manière qu'une réinscription via Taïga ou sur place aux dates prévues chaque année (fin septembre).
Les ADE des écoles de Province ou pour certains diplômés de l'étranger (dans ce cas vérifier l'équivalence du diplôme d'architecte) doivent déposer ou envoyer un dossier au plus tard le 12 juin 2015 comprenant :
- La photocopie du diplôme d'architecte d'État ou de l'attestation provisoire,
- Une lettre de candidature motivée,
- Un curriculum vitae,
- Un contrat de travail ou promesse d'embauche d'une agence d'architecture sur la région parisienne,
- Un porte folio

Attention !
Un ADE (Architecte diplômé d'Etat) peut prendre au maximum 3 inscriptions en HMONP.
Les ADE ayant épuisé leurs droits à inscription bénéficient à nouveau de ce droit après une interruption de 3 ans.

Validation des acquis professionnels (VAP) avant la formation.

La validation des acquis professionnels se fait sur la base d'un dossier remis par chaque architecte diplômé d'État (ADE), lequel comprend :
- la photocopie de l'attestation provisoire du diplôme d'État d'architecte,
- une lettre de candidature motivée,
- des renseignements concernant toute formation ou activité suivies en plus du diplôme d'État d'architecte susceptible d'être validées,
- des renseignements concernant toute activité professionnelle susceptible d'être validée (CDD, CDI...),
- un curriculum vitae,
- un dossier de synthèse d'environ 20 pages sur les activités professionnelles exercées au moins pendant deux ans après le diplôme d'ADE en France dans une ou plusieurs agences d'architecture,

Sur cette base, la commission sera appelée à se prononcer sur le programme de formation à suivre par l'ADE :qui postulent pour une VAP.

Composition de la commission de la VAP

- M. Benzerzour, architecte, enseignant
- M Bost, architecte, enseignant
- Mme Colboc, architecte, enseignante
- M Dervieux, architecte, enseignant
- Mme Galiano, architecte, enseignante
- M Macian, architecte, enseignant
- M. Renaud, architecte, enseignant
- Mme Simonin, architecte, enseignante
- M. Villien, architecte, enseignant

La sélection des dossiers de demande de VAP se tiendra à la fin du mois de juin.

Contenu de la formation

La formation est structurée en 5 séminaires qui seront autant de lieux d'intégration et de confrontation entre la pratique et le « vécu », entre les phases de mise en œuvre et leur analyse critique. Il ne s'agit pas d'être exhaustif mais de couvrir les problèmes les plus cruciaux. Ces séminaires

comprennent des cours magistraux précisant le sens, les voies documentaires, les pistes du savoir.

Le programme est le suivant :

I - Le cadre juridique de la maîtrise d'œuvre
- Organisation institutionnelle de la France, les pouvoirs et les contrôles
- La règle de droit (droit écrit, droit non écrit, hiérarchie et conflits de normes)
- L'architecte et la propriété (la propriété privée, la domanialité publique, le droit de l'expropriation, le droit de l'urbanisme, propriété intellectuelle et droit d'auteur)
- Droit des obligations (actes juridiques-le contrat, faits juridiques, responsabilité légale du constructeur-décennale)
- L'ordre des architectes
- La responsabilité professionnelle des constructeurs et l'assurance construction, les compléments, le contentieux
- La déontologie, la responsabilité sociale de l'architecte, les missions de faisabilités d'exercice et de contrôles architecturaux»

II - La structure de production (l'agence, la société, l'entreprise…).
- Organisation de la profession
  Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977, relative à l'architecture, Code des devoirs professionnels, Ordre des architectes, syndicats professionnels, Association professionnelles
- Direction et strategie
  Fonction et compétences de la direction d'une entreprise, stratégie de développement, gestion administrative et financière, gestion des ressources, outils et méthode, recherche prospective et contractualisation
- Comptabilite et gestion d'agence
  Principes de comptabilité, fiscalité des entreprises et outils de gestion
- Modes d'exercice
  Présentation et analyse comparée des différents statuts :
  - Salariat : la convention collective nationale, les contrats de travail, les conditions du travail salarié
  - Statut de l'entreprise de maîtrise d'œuvre : activité indépendante, société, groupements
- Organisation de la production
  Accès à la commande, moyens de production (locaux, équipement), planification, gestion et organisation des ressources informatiques.
- Gestion des ressources humaines
  le statut de salarié, règlementation du travail: droit national et droit sectoriel, durée légale du travail, contrats de travail, grille de classification des postes, recrutement: définition d'un profil de poste, procédure de recrutement
- Le contrat de maîtrise d'oeuvre
  Typologies de contrats, principe de la négociation, construction d'argumentaire, analyse des complexités, analyse d'un cahier des clauses administratives particulières (CCAP).
- Rémuneration
  Coûts de revient, prix de vente, facturations, décomptes d'honoraires, révision et actualisation, intérêts moratoires. Estimation du temps, tableaux de bord comparaison prévision/réalité, outils de gestion prévisionnelle

III - Approche contextuelle de l'exercice de la maîtrise d'œuvre
- La commande publique et ses évolutions récentes
- La commande privée
- Le bailleur social
- L'organisation de la Maitrise d'oeuvre (MOE)
- L'acteur invisible le programiste
- Maîtrise d'ouvrage et patrimoine
- Économie du projet (la logique de la maîtrise d'ouvrage et sa relation à l'architecte, la question des coûts aux diverses étapes du projet et les intervenants, le processus de consultation et de sélection des entreprise/ relation maîtres d'œuvre et entreprises, le contrôle des coûts avant et pendant le chantier)
- Le chantier (préparation du chantier, installation du chantier, le suivi temporel, le suivi technique, les Opération Préalable à la Réception (OPR) et les Dossier d'Ouvrage Exécuté (DOE)
- Le plan local d'urbanisme

IV - Réglementations et qualité environnementale
- Règlementation constructive et contexte Européen
- Architecture et développement durable – Questions de notre temps et problématiques contemporaines
- S'approprier le questionnement environnemental, identifier les sources

de réponses et mettre l'architecte face à ses responsabilités
- Identifier les questionnements, ressources et compétences complémentaires du projet «»développement durable»» concept et application aux domaines de l'urbanisme et de l'architecture
- Les indicateurs et leur usage
- Identifier les «thématiques environnementales»» et leurs impacts sur l'architecture et l'urbanisme
- Savoir envisager de façon globale (systémique) et collective l'impact environnemental d'un projet ou d'une décision
- Les particularités de l'économie du projet environnemental
- Les principaux matériaux : inventaire actuel, classifications, usages
- Savoir argumenter d'une réflexion environnementale
- Règlementation handicap (la présentation de la loi handicap et son impact dans la conception ou la réhabilitation de bâtiments, cas pratiques)
- Règlementation incendie

V - De la Mise en situation professionnelle au mémoire
- Présentation et expérience d'une jeune agence d'architecture
- Présentation et analyse de la mise en situation professionnelle
- Témoignages de 3 jeunes diplômés de la promotion précédente
- Travail en groupe pour la préparation au mémoire et à la soutenance, échanges entre ADE et référents
- Histoire de la profession
- Débat sur l'éthique

Ces formations alternent des enseignements de méthode et d'étude de cas. Elles sont animées par des enseignants de l'école et des professionnels extérieurs.

La mise en situation professionnelle (MSP)

La mise en situation professionnelle effectuée dans un lieu d'exercice de la maîtrise d'œuvre fait l'objet d'une convention tripartite entre l'école, l'architecte diplômé d'État (ADE) et la structure d'accueil. Elle récapitule les responsabilités (et non les tâches) qui lui seront confiées pour l'accomplissement d'une partie des objectifs fixés dans le protocole et les interventions entre l'école et la structure d'accueil de manière à assurer un suivi susceptible de réorienter les compétences à acquérir.

La convention tri-partite ainsi que le contrat de travail doivent être signés et déposés à l'administration de l'ensa-PB avant le 19 décembre 2014. A défaut, l'ADE ne pourra pas présenter la soutenance de son mémoire profressionnel et valider le module de MSP.
C'est le droit du travail qui fixe le statut du salarié recruté dans la structure professionnelle en contrat à durée déterminée ou indéterminée.
L'habilitation peut être préparée dans le cadre de la formation professionnelle continue. L'intéressé est de fait déjà salarié d'une entreprise d'architecture et doit acquérir les éléments de compétences que son expérience professionnelle ne lui a pas encore permis d'acquérir.
Il peut également préparer l'habilitation dans le cadre « du développement de compétences » des architectes salariés de l'entreprise ou encore dans le cadre du bénéfice du « droit individuel de formation »

Un suivi personnalisé

L'ADE est, durant sa « mise en situation professionnelle », suivi par un enseignant référent de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville assurant un entretien régulier dont un au moins avec l'architecte responsable dans la structure d'accueil. Des séances collectives qui favorisent les échanges d'expériences entre ADE peuvent être envisagées.
Ce suivi est formalisé dans une feuille de route. Les enseignants référents ont retenu le principe selon lequel chaque enseignant référent doit consacrer 10h environ à chaque ADE durant sa formation. L'architecte référent veille à l'élaboration progressive d'une problématique pertinente, entre les opportunités rencontrées par l'architecte, tenant compte de ses tropismes personnels, et les objectifs explicitement nommés de la formation, dans le but d'une soutenance mettant en valeur la singularité du candidat à l'habilitation.
Dans la structure d'accueil, le tuteur vérifie la réalisation des objectifs fixés à partir de la «feuille de route». Ces objectifs sont conformes à ceux prévus par le protocole de formation et la convention tripartite conclue avec la structure d'accueil.

Évaluation

Les cours théoriques sont évalués sauf exception, par des examens écrits validant les 4 séminaires. Ces examens ont lieu à la fin de la formation théorique. Les intervenants de chaque séminaire définissent les critères d'évaluations. La partie théorique compte pour 30 ECTS, définitivement acquis.

L'évaluation finale s'effectue au regard de la note obtenue aux examens de la formation théorique, de la feuille de route pour la mise en situation professionnelle et du mémoire professionnel qui fait l'objet du cinquième séminaire.
La validation de cette formation est assurée par un jury final composé d'enseignants et de professionnels du monde de l'architecture conformément au texte réglementaire. Le jury s'entretient avec chaque ADE durant au moins quarante-cinq minutes. Le candidat est invité à prendre du recul par rapport à la formation et à son expérience professionnelle. Le jury a toute latitude pour vérifier les acquis et en particulier les capacités de recherche documentaire.

Le mémoire professionnel

Le mémoire est un travail de réflexion qui a pour objectif de montrer que l'ADE est capable de prendre un recul critique sur sa mise en situation et/ou autres acquis professionnels en les confrontant aux enseignements reçus. Il n'est donc pas le journal de bord des expériences de l'ADE qui font l'objet de la feuille de route tenue par ailleurs.
Le mémoire doit mettre en évidence une problématique centrée sur la profession et questionnant d'une façon ou d'une autre le projet au cours du processus de maîtrise d'œuvre. D'autres notions comme l'éthique, la déontologie ou encore l'intérêt général peuvent être convoquées afin d'affirmer une posture ou de rendre compte des spécificités des architectes par rapports aux autres acteurs de la maîtrise d'œuvre. La problématique se construit sur la pratique de la mise en situation ou autres expériences professionnelles. La présentation de la structure d'accueil et le travail effectué par l'ADE sont résumés au début du mémoire.
Des compléments liés au mémoire, à la MSP ou au parcours professionnel peuvent être annexés à la fin du document offrant à l'ADE la possibilité d'apporter un point de vue personnel d'une autre nature.

Le mémoire doit faire une quinzaine de pages hors annexes éventuelles et répondre aux principes suivants :
- La page de garde doit mentionner :
* Le prénom et le nom de l'auteur (l'ADE)
* Le nom de l'école et le nom du référent
* La dénomination de la structure d'accueil
* Le nom du responsable de la MSP dans la structure d'accueil
* La période de la MSP
* La date de soutenance prévue
* Éventuellement un titre

- La première page comprend un sommaire précisant le plan du mémoire suivi d'une introduction qui précise notamment la problématique.
- Le contexte professionnel est présenté de manière explicite en 3 à 4 pages
- La problématique du mémoire est développée sur une douzaine de pages complétées ou non par des annexes
- Un Curriculum Vitae est demandé impérativement à la toute fin du document

Le mémoire doit être déposé à l'administration en 7 exemplaires au plus tard le 22 juillet 2015 qui se charge de les transmettre aux différents membres du jury. Passé ce délai, les mémoires ne sont plus recevables et interdisent à l'ADE de passer sa soutenance devant le jury final. L'ADE est conjointement chargé de remettre un exemplaire à son référent.
Le mémoire professionnel doit permettre à l'étudiant, au tuteur et aux responsables de la structure d'accueil de conserver le travail effectué et de le rendre éventuellement présentable dans le respect de la confidentialité requise (reproduction interdite, absence de références nominales,…)

Annexes

Modalités d'admission 2015-2016

Vous êtes :

Candidat en 1ère année

- Français
- Européen (de l'Union Européenne ou de l'espace économique européen)
- Lycéen de nationalité étrangère préparant un baccalauréat français
- Lycéen dans un lycée français à l'étranger

Consultez le **cas 1**

- Étudiant hors Union Européenne n'ayant pas de diplôme français

Consultez le **cas 2**

Candidat en équivalence au delà de la 1ère année

- Français
- Européen (de l'Union Européenne ou de l'espace économique européen)
- Candidats étrangers hors UE titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur français

Consultez le **cas 3**

- étudiant hors Union Européenne n'ayant pas de diplôme français

Consultez le **cas 2**

Cas 1 Conditions d'admission en 1ère année

Pour qui ?

Les candidats titulaires et ou en préparation du baccalauréat français des séries générales, technologiques ou professionnelles. Les candidats titulaires et ou en préparation du DAEU. Les candidats titulaires et ou en préparation d'un brevet de technicien spécialisé « collaborateur d'architecte » ou technicien du bâtiment option B assistant en architecture.
Les candidats de nationalité européenne, d'un pays de l'espace économique Européen, de la confédération helvétique ainsi que ceux de nationalité Monégasque et Andoranne, s'ils sont titulaires d'un diplôme donnant accès de plein droit à l'enseignement supérieur français.

Procédure

Les candidats doivent obligatoirement se préinscrire via l'application APB (Admission Post Bac) : *http://www.admission-postbac.fr*
Les modélités s'admissions sont précisées sur le site d'admission Post-Bac.

Les candidats ne pouvant pas s'incrire via la procédure PostBac doivent nous contacter à l'adresse ***admissions.ensapb@paris-belleville.archi.fr.***

Cas 2 Conditions d'admission des candidats étrangers (Hors Union Européenne)

Le public concerné

La procédure d'admission préalable concerne obligatoirement :
- les étudiants étrangers titulaires d'un diplôme étranger de fin d'études secondaires sollicitant une première inscription en premier cycle des études d'architecture
- les étudiants étrangers titulaires d'un diplôme étranger d'études supérieures sollicitant une première inscription en études d'architecture

Mise en œuvre de la procédure

Pour les candidats résidant à l'étranger
Dans certains pays, il a été ouvert des Centres pour les Etudes en France (CEF) qui ont pour but de faciliter les démarches administratives des étudiants étrangers souhaitant poursuivre des études en France. Il s'agit des pays suivants :
Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Congo Brazzaville, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Etats-Unis, Gabon, Guinée, Inde, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, République Tchèque, Russie, Sénégal, Syrie, Taiwan, Tunisie, Turquie, Vietnam
Les candidats de ces pays doivent obligatoirement se connecter au site Internet des CEF correspondant à leur pays et suivre les instructions indiquées sur ce site : http://www. « nomdupays ».campusfrance.org
EXEMPLE : pour l'Algérie :
http://www.algerie.campusfrance.org

Pour les candidats où il n'existe pas de CEF, la procédure d'inscription est mise en oeuvre sous la forme d'un dossier de couleur jaune et est disponible dans les services culturels des ambassades à l'étranger. Ces services se chargent de réceptionner les dossiers « jaunes », de convoquer les candidats non dispensés au Test de Connaissance du Français (TCF/DAP) et d'envoyer tous les dossiers conformes aux écoles nationales supérieures d'architecture mentionnées en première position sur les dossiers pour le 15 mars 2015.

Pour les candidats résidant en France
la procédure d'inscription est mise en oeuvre sous la forme d'un dossier de

couleur jaune qui est à retirer à partir du 15 novembre 2014 et à retourner avant le 22 janvier 2015 dans les écoles nationales supérieures d'architecture ou sur le site Internet : *http://www.archi.fr/ECOLES/index.html#formulaires .*

Ce dossier doit impérativement être tamponné par une école d'architecture avant la transmission à l'école choisie en première position, avant le **22 janvier 2015.**

Informations et recommandations

- Vous devez choisir 2 écoles d'architecture pour toute la France, et les classez par ordre de préférence
- Tous les documents en langue étrangère devront être traduits en langue française par un organisme assermenté
- Les candidats doivent obtenir au TCF/DAP au moins 10/20 à l'expression écrite et 350 au score global.
- Soignez votre lettre de motivation ainsi que votre dossier de travaux (conseillé également pour une admission en 1ère année à Paris-Belleville)
- Si votre candidature a été acceptée et que vous n'avez pas pu vous inscrire, la procédure sera à renouveler l'année suivante. Les demandes et les dossiers ne sont pas gardés d'une année sur l'autre.

Test de langue

Un Test de Connaissance du Français (TCF/DAP) est obligatoire pour les candidats non dispensés.
Pour information, une épreuve de TCF sera organisée conjointement avec les ENSA Paris-Malaquais, Paris-Val de Seine et Paris-Belleville le **vendredi 13 février 2015** dans les locaux de Paris-Belleville - 60 Bd de la Villette 75019 Paris.
Vous trouverez des informations sur le site du Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP) : *http://www.ciep.fr/tcfdap/*

Cas 3 Conditions d'admission en équivalence

Dispense partielle d'études (DPE)

Les dispenses partielles d'études concernent des candidats diplômés d'une formation permettant d'intégrer le cursus au delà de la 1ère année (diplôme d'ingénieur, BTS design d'espace, paysagiste...). Ces candidats sont diplômés mais sans expérience professionnelle en architecture.

Validation des acquis professionnels (VAP)

Ce dispositif permet de positionner un candidat dans le cursus de la formation initiale sur la base d'une expérience professionnelle.

Peuvent prétendre à l'admission par équivalence :

- Candidats français et de la Communauté Européenne et de l'Union Européenne
- Candidats étrangers (Hors Union Européenne et hors Espace Economique Européen) titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur français. Ce diplôme doit avoir un rapport avec l'architecture.

Procédure

Télécharger le dossier de candidature (VAP ou DPE) et le retourner complété avant le **31 Mars 2015** (cachet de la poste faisant foi) accompagné des pièces jointes demandées.

Lexique

Conférences
Elles sont ouvertes à tous les étudiants.
Elles sont programmées et annoncées publiquement et à l'avance.
Si elles ne sont pas sanctionnées directement par un crédit, elles peuvent, dans le cadre d'enseignements particuliers constituer un support de travaux personnels

Cours
Enseignements magistraux, semestriels sur un rythme hebdomadaire ou bimensuel.
Ils se déroulent sur la base d'un plan de cours annoncé et distribué à l'avance.
Ils sont sanctionnés par des examens, écrits ou oraux, en fin de semestre, dans lesquels sont évaluées les connaissances de l'étudiant relatives aux contenus dispensés dans le cours.
Un cours se déroule en moyenne sur 14 semaines (non compris la semaine d'examen). Cela correspond à une fourchette de 15h à 25h (cours entre 1h et 1h45 selon les matières) d'enseignement magistral.
Le cours suppose de la part de l'étudiant un temps personnel, en plus de ces heures, pour le travailler (apprentissage, remise au propre de notes de cours, bibliographies complémentaires, exercices personnels, etc…)
L'enseignement des langues devra s'organiser parallèlement à l'ensemble du cursus.

« Intensifs »
Enseignements, formations ou apprentissages délivrés de manière continue sur un temps limité exclusivement consacré à cette activité. Ils sont composés d'un ensemble de cours, d'exposés, de TD, de TP ou de travaux d'ateliers.
Ils se situent en début de semestre.
Ils peuvent, sous une forme de *Workshop*, être un regroupement d'enseignements qui traitent d'un thème ou d'une situation particulière en un temps donné, de manière continue et régulière auquel les étudiants se consacrent également de manière exclusive.
Le travail demandé est un travail collectif mais dans lequel la part de chaque participant est parfaitement identifiable.

TD, travaux dirigés
Enseignements complémentaires ou exercices d'application liés à un ou à plusieurs cours.
Ils sont dirigés, c'est-à-dire encadrés par l'enseignant, des assistants ou des moniteurs.
Ils sont réalisés en un lieu et en un temps déterminés.
Ils donnent lieu à une évaluation propre qui ne peut pas se confondre avec celle du ou des cours auxquels ils sont liés : c'est l'ensemble des 2 notations (cours + TD) qui sanctionne l'enseignement sur la base d'une péréquation annoncée au départ.
Ils se déroulent comme les cours sur un semestre avec un rythme hebdomadaire, bimensuel ou dans certains cas mensuel. Leur durée ne devrait pas excéder 3h00.

TP, travaux pratiques réalisés en atelier ou dans des lieux précis *ad hoc*
Ils ont pour but une expérimentation, un apprentissage, la manipulation d'outils spécifiques (de dessin, liés à des matériaux, info graphiques, plastiques, audiovisuels….) ou la réalisation d'une tâche ou d'un projet précis.
Ils sont liés, comme les TD, à un cours magistral qui en précise en même temps que son plan de cours, les règles, la charge travail et les conditions de l'évaluation.
Ils se déroulent sur une demi journée (4h à 5 h).
Leur évaluation s'effectue sur la base des travaux réalisés et/ou un examen placé à la fin du temps de l'intensif. La durée d'un enseignement intensif ou d'un workshop peut s'organiser sur 1 à 2 semaines.

Travaux personnels
Ce sont des tâches et des travaux demandés dans le cadre d'un enseignement qui accompagnent, alimentent, testent ou enrichissent un apport théorique. Ce sont par exemple des relevés, des enquêtes, des recherches documentaires, la réalisation de maquettes, des visites etc...
Le temps imparti à ces travaux est évalué et communiqué au départ aux étudiants de même que sont précisés les modes de prise en compte dans la note sanctionnant l'enseignement.

Studios
Enseignement spécifique de projet d'architecture.
Ils se déroulent avec des évaluations régulières individuelles et/ou collectives qui engagent une réflexion et un travail de recherche personnels.
L'évaluation finale est toujours faite de façon individuelle, sur présentation d'un projet et par un jury dont la composition est variable selon les cycles et les années.
La durée d'un studio est d'un semestre.
Les studios s'organisent sous la conduite et la responsabilité d'un ou de plusieurs enseignants qui suivent chacun un groupe d'une quinzaine d'étudiants.
Le temps de correction et d'encadrement s'organise sur un minimum d'une journée entière. Le travail personnel (recherche, esquisses, dessins, maquettes, études, mise au point, détails, notes, présentation) suppose un important investisse-

ment continu et régulier de chaque étudiant tout au long de la semaine.

Séminaires

Groupement de plusieurs enseignants dans diverses disciplines autour d'une problématique identifiée et annoncée (manifeste, texte d'intention, bibliographie, références…) qui a pour but, en croisant des approches diverses et complémentaires, de cerner et d'approfondir une question conceptuelle sur l'architecture. Ils ont pour but de préparer les étudiants :

- à acquérir les moyens d'expression et les outils critiques leur permettant de poser leur propre problématique,
- à s'initier et à développer un travail de réflexion et de recherche,
- à se déterminer en prenant position et éventuellement à terme à s'engager dans une voie spécialisée ou une recherche en 3ème cycle.

Le séminaire donne lieu à la confection d'un mémoire individuel qui est présenté et soutenu à la fin du 3ème semestre de Master, devant un jury public.

Voyages

Ils sont toujours organisés dans le cadre d'un enseignement, sur la base d'un programme et d'objectifs pédagogiques.
Si la participation aux voyages ne constitue pas une « obligation » absolue et ne donne pas lieu à un crédit (ECTS), ils font néanmoins partie intégrante de l'enseignement.
Ils s'accompagnent généralement de travaux individuels comme des comptes rendus, des carnets de croquis, des dossiers etc… qui peuvent faire l'objet d'expositions au sein de l'École.

ADE	Architecte diplômé d'État c'est-à-dire ayant le diplôme d'État d'architecte valant grade de master
AEEA	Association européenne pour l'enseignement de l'architecture
ANSES	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
APB	Admission Post Bac
APUR	Agence parisienne d'urbanisme
ATOS	Personnel administratif, technique, ouvrier et de service
CAUE	Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement, association créée au niveau départemental à l'initiative du Conseil général. Son rôle est de promouvoir la qualité architecturale
CCST	Commission culturelle scientifique et technique pour les formations en architecture supprimée en 2010
CER/CPR	Commission de l'enseignement et la recherche
CNAM	Conservatoire national des arts et métiers
CNDB	Comité National pour le Développement du Bois
DEA	Diplôme d'État d'architecte valant grade de master
DEEA	Diplôme d'étude en architecture valant grade de licence
DGP	Direction générale des patrimoines au Ministère de la Culture et de la Communication
DPE	Dispense partielle d'étude
DPEA	Diplôme propre aux écoles d'architecture
DPLG	Architecte diplômé par le gouvernement
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
DSA	Diplôme d'approfondissement de spécialisation en architecture
ECTS	European credits transfer
EIVP	École d'ingénieur de la ville de Paris
ENSA	École nationale supérieure d'architecture
ENSA PB	École nationale supérieure d'architecture de Paris Belleville
ENSCI	École nationale supérieure de création industrielle
EPSCP	Établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel
ESTP	École spéciale des travaux publics
FRAC	Fond régional d'art contemporain
HDR	Habilitation à diriger les recherches
HMONP	Habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en nom propre

IFSTTAR	Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux
IGN	Institut géographique national
INA	Institut national de l'audiovisuel
INSEEC	École supérieure de commerce
INSERM	Institut de la santé et de la recherche médicale
IPRAUS	Institut parisien de recherche : architecture urbanistique société
IUAV	Université d'architecture de Venise
LabEx	Laboratoire d'excellence
MCC	Ministère de la culture et de la communication
MEDDLT	Ministère de l'écologie, du développement durable, du logement et des transports
PFE	Projet de fin d'étude
PUCA	Plan urbanisme construction
RNCP	Répertoire National des Certifications Professionnelles
STAP	Service territoriaux de l'architecture et du patrimoine
Studio	Atelier où l'on apprend à concevoir le projet
TAIGA	Logiciel de gestion des études, des vacations, de l'emploi du temps (portail administratif, portail étudiant, portail enseignant)
TOEIC	Test of English for International Communication
UE	Unité d'enseignement
UMLV	Université de Marne-la-Vallée
UMR AUSSER	Unité mixte de recherche : architecture urbanistique société savoirs enseignement recherche
UPE	Université de Paris Est
VAE	Validation des acquis de l'expérience
VT	Ville et territoire
TPCAU	Théorie et pratique de construction architecturale et urbaine
SHS	Sciences humaines et sociales

Accès

Métro Belleville (Lignes 2 et 11)
Métro Colonel Fabien (Ligne 2)

Horaires d'ouvertures

Lundi, mercredi, jeudi	8h30 à 24h00
Mardi et vendredi	8h30 à 22h00
Samedi	9h00 à 17h00

Service des études

Tous les jours de 9h à 12h30 et de 14h à 17h
01 53 38 50 20

Journée portes ouvertes

Samedi 7 mars 2015 de 9h à 16h

60 boulevard de la Villette
75 019 Paris
Tel : + (0)1 53 38 50 00
Fax : + (0)1 53 38 50 01
www.paris-belleville.archi.fr

ASSOCIÉ À LA COMUE
UNIVERSITÉ PARIS-EST

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère
Culture
Communication